

Cote du document: EB 2022/135/R.18  
Point de l'ordre du jour: 11 b) i) a)  
Date: 28 mars 2022  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## République du Burundi

### Programme d'options stratégiques pour le pays

**2022-2027**

#### **Note à l'intention des membres du Conseil d'administration**

##### Responsables:

##### Questions techniques:

**Sara Mbago-Bhunu**  
Directrice régionale  
Division Afrique orientale et australe  
téléphone: +39 06 545 92838  
courriel: s.mbago-bhunu@ifad.org

**Habte-Selassie Dagmawi**  
Directeur de pays  
téléphone: +256784031962  
courriel: d.habte-selassie@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Deirdre Mc Grenra**  
Cheffe  
Gouvernance institutionnelle  
et relations avec les États membres  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-cinquième session  
Rome, 25-27 avril 2022

---

Pour: **Examen**

## Table des matières

<b>Carte des zones d'intervention du FIDA dans le pays</b>	<b>ii</b>
<b>Résumé</b>	<b>iii</b>
<b>I. Contexte du pays et programme relatif au secteur rural – principales difficultés et perspectives</b>	<b>1</b>
<b>II. Contexte institutionnel et cadre de l'action publique</b>	<b>3</b>
<b>III. Engagement du FIDA: bilan de l'expérience</b>	<b>4</b>
<b>IV. Stratégie de pays</b>	<b>5</b>
A. Avantage comparatif	5
B. Groupe cible et stratégie de ciblage	6
C. Finalité et objectifs stratégiques	6
D. éventail des interventions du FIDA	9
<b>V. Exécution du COSOP</b>	<b>12</b>
A. Enveloppe financière et cibles de cofinancement	12
B. Ressources consacrées aux activités hors prêts	12
C. Principaux partenariats stratégiques et coordination du développement	13
D. Participation des bénéficiaires et transparence	13
E. Modalités de gestion du programme	13
F. Suivi-évaluation	13
<b>VI. Gestion des risques</b>	<b>14</b>
<b>Appendices</b>	
I. COSOP results management framework	
II. Transition scenarios	
III. Agricultural and rural sector issues	
IV. SECAP background study	
V. Fragility assessment note	
VI. Agreement at completion point	
VII. COSOP preparation process	
VIII. Strategic partnerships	
IX. South-South and Triangular Cooperation strategy	
X. Country at a glance	
XI. Financial management issues summary	

---

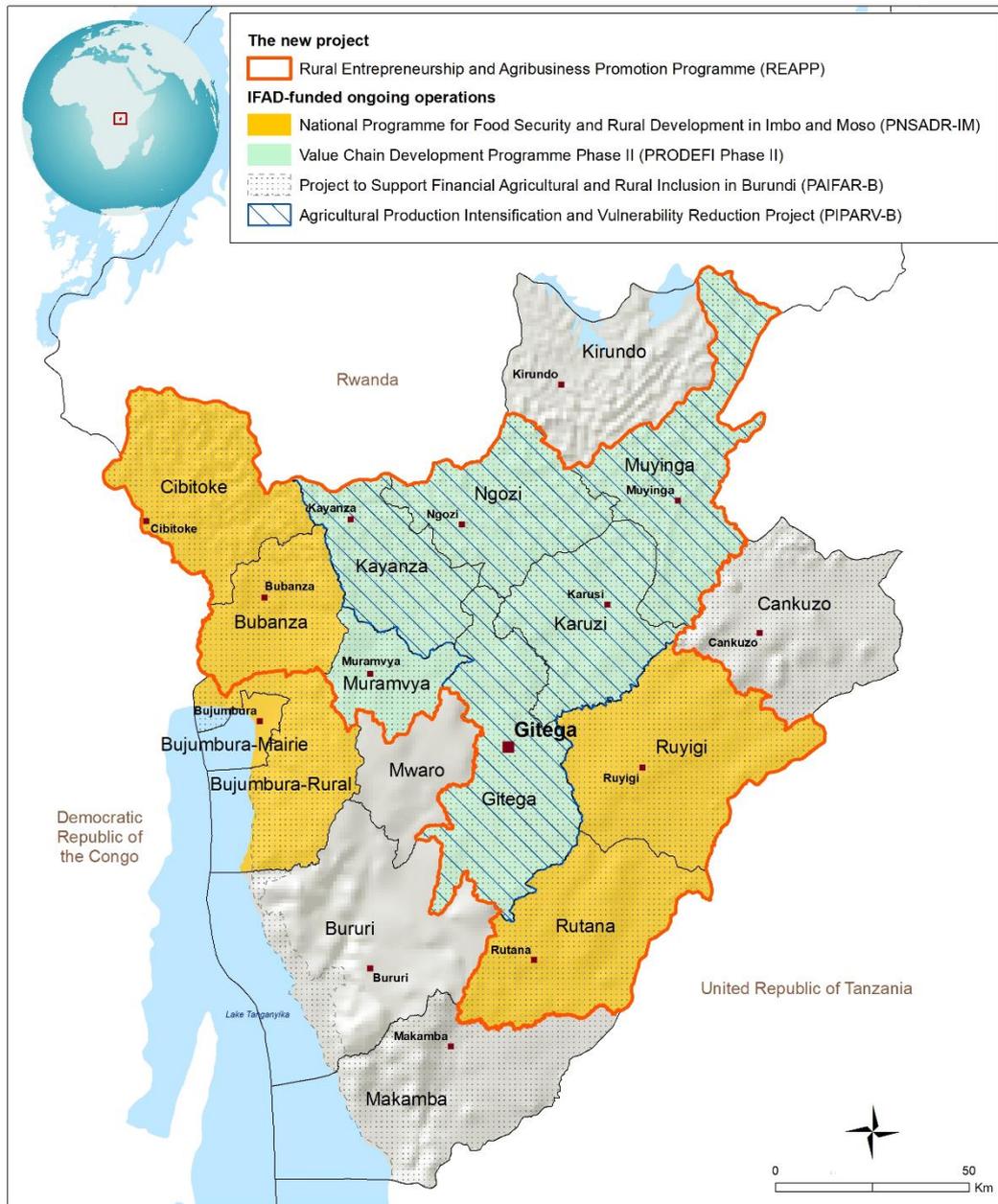
### Équipe d'exécution du COSOP

---

Directrice régionale:	Sara Mbago-Bhunu
Directeur de pays:	Habte-Selassie Dagmawi
Économiste régionale:	Chinien Shirley
Spécialiste technique:	Beltchika Ndaya
Spécialiste climat et environnement:	Yawo Jonky Tenou
Responsable des finances:	Aissata Bangoura

---

# Carte des zones d'intervention du FIDA dans le pays



Les appellations employées et la présentation des données n'expriment aucune position particulière du FIDA quant au tracé des frontières ou limites ni aux autorités concernées.

Carte établie par le FIDA | 06/04/2021

## Résumé

1. Le secteur agricole de la République du Burundi compte pour 39,6% du produit intérieur brut, 84% de l'emploi et 95% de l'approvisionnement alimentaire du pays. Il est encore dominé par des activités de subsistance, caractérisées par de faibles rendements et une grande vulnérabilité aux conditions météorologiques. Les petits exploitants agricoles représentent 90% de la population rurale.
2. Conformément à la Vision « Burundi 2025 », l'ambition du Gouvernement est de faire du Burundi un pays émergent à l'horizon 2040. Dans ce contexte, le pays met en œuvre un plan national de développement (2018-2027), qui vise une transformation structurelle de l'économie. La modernisation de l'agriculture est le premier des 11 piliers proposés pour atteindre cet objectif.
3. Les premières interventions du FIDA au Burundi remontent à 1979. En 2020, le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA a réalisé sa toute première évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) au Burundi, qui couvrait la période 2009-2020. L'ESPP a confirmé que le programme de pays était bien en phase avec le contexte socioéconomique du Burundi et les priorités du Gouvernement, et que les approches participatives du développement des filières étaient efficaces. Elle a également souligné la nécessité de consolider la durabilité des infrastructures et de l'accès à la terre et aux marchés, et l'entrepreneuriat des jeunes.
4. Le présent programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) est conforme à la Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité<sup>1</sup>. La fragilité au Burundi est caractérisée par une « grande vulnérabilité face aux chocs » et le pays est en « transition vers la résilience »<sup>2</sup>.
5. La finalité du COSOP est de réduire la pauvreté et la fragilité dont souffrent les petits producteurs agricoles en améliorant durablement leurs revenus, leur sécurité alimentaire, leur état nutritionnel et leur résilience socioécologique. Cet objectif général sera atteint grâce à trois objectifs stratégiques :
  - objectif stratégique n° 1: améliorer la productivité, la durabilité et de la résilience climatique des petits exploitants agricoles dans les filières prioritaires;
  - objectif stratégique n° 2: accroître la valeur ajoutée et les avantages de la participation au marché pour les femmes et les jeunes ruraux;
  - objectif stratégique n° 3: renforcer la gouvernance institutionnelle au service de la transformation des systèmes alimentaires grâce au renforcement des capacités, à une meilleure coordination et à une plus grande inclusion.
6. L'objectif stratégique n° 1 sera atteint au moyen d'investissements de productivité dans les filières prioritaires, combinés à des formations et à un appui, l'objectif étant d'élargir l'accès au foncier et renforcer la gestion durable des terres. Il s'agit d'augmenter les excédents commercialisables et de promouvoir la résilience climatique et l'accès à des aliments nutritifs. Sur la base des gains de productivité obtenus, l'objectif stratégique n° 2 sera atteint grâce à un appui à l'entrepreneuriat, à l'agriculture sous contrat et à la création d'emplois pour les jeunes et les femmes, ce qui contribuera à augmenter les revenus et à réduire la pauvreté. Pour améliorer la coordination et faire en sorte que les décisions se fondent sur des éléments probants, dans le cadre de l'objectif stratégique n° 3, un appui institutionnel est prévu pour le Ministère burundais de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage (MINEAGRIE) et d'autres parties prenantes intervenant dans le domaine du développement rural – la programmation conjointe étant par ailleurs encouragée.

<sup>1</sup> Voir document EB 2016/119/R.4.

<sup>2</sup> Programme spécial pour les pays comportant des situations de fragilité: mise en œuvre de la stratégie du FIDA relative aux fragilités.

7. Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière sera accordée à la poursuite de la mise en œuvre d'une approche par programme, à la participation équitable des femmes et des hommes et au ciblage des populations autochtones et des jeunes ruraux marginalisés.
8. L'enveloppe financière du COSOP est estimée à 44,4 millions d'USD pour le cycle couvert par la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12). Un nouveau projet est également prévu pour le cycle couvert par FIDA13, sous réserve de la disponibilité des ressources. En outre, un cofinancement sera recherché auprès d'autres partenaires de développement et du secteur privé, ainsi que dans le cadre des activités hors prêts.

# République du Burundi

## Programme d'options stratégiques pour le pays

### I. Contexte du pays et programme relatif au secteur rural – principales difficultés et perspectives

1. **Contexte économique.** La République du Burundi est un pays enclavé d'Afrique de l'Est qui s'étend sur 27 834 kilomètres carrés. En 2020, elle comptait 12 309 600 habitants<sup>3</sup> et présentait une forte densité de population (442 personnes par kilomètre carré); 85% de la population avait moins de 35 ans. Plus de 268 423 réfugiés burundais<sup>4</sup> vivent dans les pays voisins, le Burundi accueillant pour sa part quelque 80 390 réfugiés et demandeurs d'asile<sup>5</sup>, principalement en provenance de la République démocratique du Congo.
2. Le produit intérieur brut (PIB) réel du Burundi affichait une croissance de 4,3% en 2014<sup>6</sup>. Toutefois, la crise politique de 2015 a entraîné une récession économique, après laquelle la croissance n'a repris que lentement. Tirée principalement par le secteur agricole, cette dernière s'est établie à 1,8% en 2019, et le Fonds monétaire international (FMI) tablait sur 2,1% pour 2020. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a cependant entraîné un ralentissement de l'économie de l'ordre de 1,0%, en raison notamment d'un recul du tertiaire de 6,1%<sup>7</sup>. Pour 2021, la croissance du PIB réel était estimée à 1,6%.
3. La dette publique du Burundi représentait 67% du PIB en 2020, et il existait un risque élevé de surendettement extérieur et global. Le compte courant du pays reste largement déficitaire en raison de la pression sur les prix des intrants agricoles et de l'envolée des importations liée à la reprise économique. L'inflation devrait rester élevée, à 7,0% en 2021, contre 7,5% en 2020, sous l'effet de la hausse des prix des produits alimentaires et de la monétisation du déficit budgétaire.
4. **Perspectives à moyen terme** (appendice II). Les répercussions à venir de la COVID-19 sur le Burundi représentent encore un risque important à moyen terme. En outre, étant donné sa forte dépendance à l'agriculture, l'économie du pays est très vulnérable aux phénomènes météorologiques extrêmes.
5. **Fragilité** (appendice V). Depuis les élections présidentielles de mai 2020, le climat politique est plus apaisé, mais la situation de sécurité, bien que meilleure, reste fragile<sup>8</sup>. Les progrès enregistrés en la matière, malgré quelques incidents, ont permis au Burundi d'améliorer son score au regard de l'indice des États fragiles, qui a été ramené de 100,7 en 2016 à 97,1 en 2021<sup>9</sup>. Le FIDA considère que le pays présente une « grande vulnérabilité face aux chocs », mais qu'il est en « transition vers la résilience »<sup>10</sup>. Le présent programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) est conforme à la Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité<sup>11</sup>.

<sup>3</sup> Institut de statistiques et d'études économiques du Burundi et Fonds des Nations Unies pour la population, Projections démographiques 2010-2050: niveau national et provincial, avril 2017.

<sup>4</sup> Voir <https://data2.unhcr.org/fr/situations/burundi>, statistiques du 30 novembre 2021.

<sup>5</sup> Voir <https://reporting.unhcr.org/burundi>.

<sup>6</sup> FMI, *IMF Country Report*, n° 21/242, novembre 2021.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Voir <https://news.un.org/en/story/2019/06/1040571>.

<sup>9</sup> Voir <https://fragilestatesindex.org/country-data/>.

<sup>10</sup> Programme spécial pour les pays comportant des situations de fragilité: mise en œuvre de la stratégie du FIDA relative aux fragilités.

<sup>11</sup> Voir document EB 2016/119/R.4.

6. **Pauvreté, genre et enjeux nutritionnels.** En 2014 (date du dernier recensement disponible), 64,6% de la population vivait sous le seuil de pauvreté national<sup>12</sup> et 44,4% vivait dans l'extrême pauvreté<sup>13</sup>, principalement dans les zones rurales. Les personnes les plus touchées étaient les jeunes, les femmes, les populations autochtones et les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le Burundi affiche un indice de développement humain de 0,433 (catégorie de développement humain faible), ce qui le place au 185<sup>e</sup> rang sur 189 pays<sup>14</sup>. En 2019, l'indice d'inégalité de genre s'élevait à 0,504, classant le Burundi au 124<sup>e</sup> rang sur 162 pays. L'insécurité alimentaire est élevée en raison de faibles revenus, de chocs climatiques récurrents, de la forte densité de population et de l'accès limité aux terres à des fins de production. Si le taux de malnutrition aiguë s'élevait à 6,1% en 2020, les retards de croissance ont diminué, passant de 58% en 2010 à 54% en 2019.
7. **Agriculture et développement rural.** Environ 80% des Burundais vivent de l'agriculture, le secteur comptant pour 39,6% du PIB, 84% de l'emploi et 95% de l'approvisionnement alimentaire<sup>15</sup>. La proportion de terres destinées à l'agriculture au Burundi est de 73,3%, dont 38,9% sont des terres arables (en proie toutefois à une faible fertilité des sols et à l'érosion). Les petits exploitants agricoles représentent 90% de la population rurale. Le secteur informel regroupe 90% des travailleurs ruraux, et 42% d'entre eux, principalement des jeunes, sont sous-employés. Quatre-vingt-dix pour cent de la population rurale est exclue des services financiers. La taille moyenne des exploitations agricoles est de 0,27 hectare par ménage, soit bien en dessous du seuil assurant la viabilité économique, fixé à 0,90 hectare.
8. L'agriculture est essentiellement une activité de subsistance. Axée principalement sur la banane, le manioc, la patate douce et les haricots, elle se caractérise par de faibles rendements et une grande vulnérabilité aux changements climatiques. Elle est prédominante dans les zones collinaires, où les pentes peuvent parfois atteindre plus de 50% en moyenne. Les risques de catastrophe naturelle sont importants et entraînent 70% des déplacements internes. Des résultats notables sont enregistrés parmi les petits exploitants participant au développement des filières du maïs, du riz et des produits laitiers. Les autres atouts sont:  
 i) une production diversifiée, compte tenu des nombreux écosystèmes du pays;  
 ii) la disponibilité en ressources en eau près de neuf mois par an grâce aux marais, aux rivières et aux précipitations; iii) l'essor d'organisations paysannes, notamment de coopératives, ainsi que les débouchés commerciaux au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est.
9. **Environnement et changements climatiques.** Les principaux problèmes environnementaux au Burundi sont la déforestation, la dégradation des sols, la perte de biodiversité, les catastrophes naturelles (sécheresses et inondations), l'érosion et la pollution de l'air et des ressources en eau. Comme indiqué dans l'étude contextuelle relative aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (appendice IV), la faible fertilité des sols est un problème particulier. Selon l'indice mondial d'adaptation de l'Université de Notre-Dame (*Notre-Dame Global Adaptation Index*), qui mesure la vulnérabilité aux changements climatiques, le Burundi se classait au 168<sup>e</sup> rang sur 181 pays en 2019<sup>16</sup>. Les plus mauvais résultats concernaient le secteur alimentaire (variation prévue des rendements céréaliers et vulnérabilité de la population rurale et des capacités agricoles). Parmi les aspects positifs, notons que le Burundi est le plus faible émetteur de gaz à effet de serre par habitant au monde.

<sup>12</sup> Fixé à 1 744 francs burundais par jour.

<sup>13</sup> République du Burundi, Profil et déterminants de la pauvreté, mai 2015.

<sup>14</sup> Rapport sur le développement humain 2020, valeur de l'indice de développement humain, p. 393, 2019.

<sup>15</sup> Document d'orientation sur la politique en matière d'environnement, d'agriculture et d'élevage (DOPEAE).

<sup>16</sup> Voir <https://gain-new.crc.nd.edu/country/burundi>.

## II. Contexte institutionnel et cadre de l'action publique

10. Conformément à la Vision « Burundi 2025 », l'ambition du Gouvernement est de faire du Burundi un pays émergent à l'horizon 2040, tandis que le plan national de développement (PND) pour 2018-2022 vise à « transformer structurellement l'économie burundaise, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive [et] créatrice d'emplois décents pour tous ». La modernisation de l'agriculture et l'autosuffisance alimentaire sont le premier des 11 piliers établis pour atteindre cet objectif.
11. Dans le cadre du PND, le Gouvernement burundais a adopté, en avril 2021, le Programme national de capitalisation de la paix, stabilité sociale et promotion de la croissance économique. Le Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage (MINEAGRIE) a également mis au point un document d'orientation sur la politique en matière d'environnement, d'agriculture et d'élevage (DOPEAE) pour 2020-2027. Dans sa troisième communication nationale sur les changements climatiques publiée en 2019, le Gouvernement a réaffirmé son engagement à mettre en œuvre les mesures convenues. La contribution déterminée au niveau national pour 2020-2030 est plus ambitieuse, car elle intègre davantage de secteurs, d'objectifs et de mesures d'atténuation.
12. Les autres stratégies et politiques nationales pertinentes sont: i) le code des investissements (2008); ii) la politique nationale de l'emploi (2016-2025); iii) le plan d'action national pour l'emploi des jeunes (2021-2024); iv) le plan stratégique multisectoriel pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2019-2023); v) la politique nationale en matière de genre (2012-2025); vi) le plan d'action national (2017-2021) pour la mise en œuvre de la résolution 1325, relative aux femmes et à la paix et la sécurité, du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies; vii) le plan national de développement sanitaire (2021-2025); viii) la stratégie nationale d'inclusion financière; ix) la feuille de route nationale pour le renforcement des systèmes alimentaires.
13. D'importantes lacunes affectent l'efficacité du suivi-évaluation devant éclairer l'analyse stratégique et contribuer à la coordination des interventions. Au besoin de données et analyses de la situation à jour, s'ajoute celui d'associer plus étroitement les instituts de recherche aux travaux visant à améliorer durablement la productivité.
14. Concernant les dispositions institutionnelles, les questions relatives au développement durable des zones rurales relèvent du MINEAGRIE. En 2019, le FIDA a réalisé un diagnostic institutionnel et organisationnel de ce ministère en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Un plan d'action a été élaboré pour mettre en place une structure organisationnelle efficace, dotée de compétences adéquates pour la planification, la coordination et l'exécution des activités, ainsi que pour le suivi-évaluation du développement agricole.
15. Les autres institutions clés comprennent: le Ministère des finances, du budget et de la planification économique; le Ministère de la solidarité nationale, des affaires sociales, des droits de la personne humaine et du genre, également responsable des populations autochtones; le Ministère de la Communauté est-africaine, de la jeunesse, des sports et de la culture; le Ministère de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique; le Réseau des institutions de microfinance; la Confédération des associations des producteurs agricoles pour le développement (CAPAD); l'Agence nationale de promotion et de régulation des sociétés coopératives au Burundi et un secteur privé naissant.

### III. Engagement du FIDA: bilan de l'expérience

16. En 2020, le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA a réalisé sa toute première évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) au Burundi, qui couvrait la période 2009-2020. Des enseignements ont également été tirés des examens du COSOP pour 2016-2021 et des rapports d'achèvement de projet.
17. **Achever la transition vers l'approche par programme.** Conformément à la première recommandation de l'ESPP, l'approche par programme sera renforcée dans le cadre du présent COSOP par: i) la mise en commun des fonctions d'administration et de suivi; ii) la rationalisation des domaines d'intervention pour améliorer la prise en compte des facteurs de fragilité; iii) la promotion de l'interaction, le partage des connaissances spécialisées et la collaboration entre équipes de projet; iv) l'apport d'un financement supplémentaire au titre de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12) pour les projets en cours et la limitation du portefeuille à un nombre réduit de projets.
18. **Consolider l'approche holistique des filières favorables aux pauvres et tenant compte des enjeux nutritionnels.** Conformément à la deuxième recommandation de l'ESPP et à l'examen à mi-parcours du COSOP pour 2016-2021, les interventions visant à appuyer les filières seront articulées de manière intégrée et participative. Ces interventions, qui couvrent l'ensemble des activités allant de la production à la commercialisation, contribueront à recenser et à pallier les contraintes au développement des filières, tout en améliorant au maximum les revenus et l'état nutritionnel des bénéficiaires.
19. **Prioriser les stratégies qui réduisent la pression foncière et facilitent l'accès aux actifs des personnes les plus vulnérables.** Conformément à cette recommandation de l'ESPP, l'équipe du programme de pays maintiendra ses services d'assistance juridique tout en poursuivant sa collaboration avec le Gouvernement burundais en vue de garantir la disponibilité des propriétés de l'État et de faciliter une gestion efficiente des propriétés privées. Par ailleurs, les projets amélioreront l'accès aux actifs.
20. **Intensifier les mesures de renforcement de la résilience des populations et des infrastructures.** Cette recommandation de l'ESPP est essentielle, car 36% de la population a été touchée par des pluies torrentielles ou d'autres phénomènes liés aux changements climatiques entre 2015 et 2019. Au cours des années 2020 et 2021, des pluies diluviennes ont à nouveau endommagé les travaux d'infrastructure menés dans le cadre du Programme de développement des filières (PRODEFI) et du Programme national de sécurité alimentaire et de développement rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM). Ces éléments confirment la nécessité pour le FIDA d'axer ses interventions sur les changements climatiques au Burundi, notamment dans le cadre de projets d'investissement.
21. **Poursuivre et mettre à l'échelle les interventions pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des bénéficiaires.** L'approche en matière de lutte contre la malnutrition est fondée sur l'éducation dans les foyers d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle et sur l'accès à des microprojets pour les adultes ayant fréquenté ces foyers. Couronnée de succès, cette approche a permis aux ménages ayant des problèmes de malnutrition d'accéder à des ressources et de devenir ainsi plus résilients<sup>17</sup>.

<sup>17</sup> Les foyers d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle permettent de mobiliser efficacement les populations locales. Ils favorisent les changements de comportement pour lutter contre la malnutrition.

22. **Jeunes.** La démarche visant à offrir des possibilités de création d'entreprise et des perspectives d'emploi aux jeunes à l'aide de l'outil « Gérer mieux votre entreprise » de l'Organisation internationale du Travail, associée à l'autofinancement et au coaching des jeunes microentrepreneurs dans les zones rurales, s'avère efficace<sup>18</sup>.
23. **Genre et inclusion sociale.** Le PRODEFI a confirmé l'efficacité du développement de filières à forte valeur ajoutée (champignons et cultures maraîchères) s'agissant d'inciter les jeunes femmes et hommes à travailler dans l'agriculture. Les approches axées sur la demande aident également à atteindre efficacement les personnes les plus vulnérables. Fournis dans le cadre du portefeuille financé par le FIDA, les services de vulgarisation agricole qui s'inspirent des exploitations modèles économiquement rentables ont permis d'accroître la production, de diversifier les cultures et les revenus et d'améliorer la gestion des actifs des ménages. L'approche des exploitations modèles, proposée en combinaison avec le Système de formation-action pour l'égalité femmes-hommes, a aussi porté ses fruits.
24. **Recours aux prestataires de services.** Il a fallu régulièrement faire appel à des prestataires de services pour exécuter les projets, compte tenu des capacités limitées des pouvoirs publics. La mobilisation des prestataires au moyen de contrats et d'accords axés sur les résultats a donné lieu à une amélioration visible de la performance. Cependant, l'expérience a aussi montré qu'il existait des faiblesses importantes en matière de gestion des contrats. Le FIDA a donc réalisé une évaluation des prestataires de services en 2020, qui orientera l'exécution du présent COSOP.
25. **Appui aux pouvoirs publics et aux unités de gestion de projet (UGP).** L'ESPP a révélé des lacunes dans les capacités des membres des UGP à certains postes clés, ce qui a compromis les résultats. Dans le cadre du portefeuille, l'appui au programme de pays est maintenu au moyen de missions techniques menées fréquemment.

## IV. Stratégie de pays

### A. Avantage comparatif

26. Après plus de quarante ans d'investissements dans le domaine du développement agricole et rural en partenariat avec le Gouvernement burundais, le FIDA est un partenaire de confiance essentiel. Le Gouvernement se félicite de la mobilisation sans faille du FIDA dans le pays, malgré les crises. Le Fonds est réputé pour sa connaissance approfondie du développement rural au Burundi, grâce aux interventions menées dans les domaines suivants: aménagement de marais et de bassins versants résilients aux changements climatiques; renforcement des capacités des populations locales en collaboration avec les organisations paysannes; développement des filières, principalement celles du riz, des produits laitiers et du maïs; autonomisation des petits exploitants agricoles et des populations rurales pauvres aux fins de l'amélioration durable de la production et des revenus; sécurité alimentaire et nutritionnelle. Autre particularité, le FIDA investit beaucoup dans des petites entreprises de transformation alimentaire ou installations de stockage favorables aux pauvres.

<sup>18</sup> Le PRODEFI a contribué à former 8 190 jeunes, 84,7% d'entre eux ayant lancé des activités économiques.

## B. Groupe cible et stratégie de ciblage

27. Le groupe cible du présent COSOP est estimé à 450 000 ménages<sup>19</sup>, répartis en cinq catégories<sup>20</sup>. Au moins 50% des bénéficiaires sont des femmes et 50% des jeunes (ces derniers étant ciblés par des critères distincts). Les principaux bénéficiaires sont: les ménages ruraux vulnérables et pauvres pratiquant l'agriculture et l'élevage, en particulier les femmes; les jeunes; les ménages vulnérables et pauvres dont l'état nutritionnel est inadéquat; les populations autochtones; les ménages dirigés par des personnes handicapées ou vivant avec elles; les personnes déplacées à l'intérieur du pays; les rapatriés; les personnes touchées par le VIH/sida. Des analyses de la pauvreté et des moyens d'existence tenant compte du genre serviront à cibler les petits exploitants agricoles, les microentrepreneurs, les organisations de producteurs, les coopératives, les réseaux de jeunes et les microentreprises et petites et moyennes entreprises dans les chaînes d'approvisionnement appuyées. Les capacités financières et techniques des prestataires de services seront également renforcées.
28. La stratégie de ciblage prévoit des mécanismes qui se renforcent mutuellement. Le ciblage géographique privilégiera les provinces où les taux de pauvreté sont les plus élevés et tiendra compte de la vulnérabilité nutritionnelle et des facteurs de fragilité, tels que la distance à parcourir pour accéder aux marchés. La priorité sera accordée aux provinces où la pauvreté est largement supérieure à la moyenne nationale, à savoir Musinga, Ruyigi, Gitega, Cankuzo, Kayanza, Kirundo, Karuzi et Rutana<sup>21</sup>. Des critères supplémentaires tels que les interventions en cours des partenaires seront également pris en considération. Les autres mécanismes de ciblage comprendront: i) le ciblage direct des ménages pauvres ou dont l'état nutritionnel est inadéquat; ii) l'autociblage, axé notamment sur les possibilités en matière de production agricole et d'élevage et sur les filières prioritaires offrant des débouchés commerciaux aux petits producteurs; iii) les mécanismes de facilitation et d'autonomisation.
29. Le risque d'accaparement par les élites sera évalué et atténué, notamment lors de la conception de plans d'investissement visant à faciliter l'accès des producteurs pauvres et de leurs organisations aux mécanismes de financement et aux marchés. Des mesures prévoyant des quotas spécifiques pour les ménages dirigés par des femmes et des outils de classification par catégorie de revenus et de cartographie sociale seront mis au point en vue d'atteindre les femmes et les jeunes les plus vulnérables. L'efficacité du ciblage des ménages, en particulier de ceux comptant des personnes handicapées, sera vérifiée au moyen d'approches axées sur la collectivité.

## C. Finalité et objectifs stratégiques

30. La finalité du COSOP est de **réduire la pauvreté et la fragilité dont souffrent les petits producteurs agricoles en améliorant durablement leurs revenus, leur sécurité alimentaire, leur état nutritionnel et leur résilience socioécologique**. Cet objectif général est conforme aux stratégies de mise en œuvre du FIDA découlant du Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021, ainsi qu'à la feuille de route du Burundi dans le cadre de ce Sommet. Les Burundais doivent non seulement augmenter leurs revenus, mais aussi relever de

<sup>19</sup> Le Projet d'appui à l'inclusion financière agricole et rurale au Burundi (PAIFAR-B) et le Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité (PIPARV-B), qui sont en cours, visent 334 200 ménages. Le Programme de développement de l'entrepreneuriat rural (PRODER), qui sera lancé prochainement, vise 85 000 ménages. Le programme suivant devrait atteindre 30 800 ménages d'ici à 2027.

<sup>20</sup> Il existe cinq catégories de ménages: catégorie 1: (les plus vulnérables) ménages sans accès à la terre ou au bétail; catégorie 2.a: ménages ayant un accès limité à la terre (moins de 0,5 hectare) et sans bétail; catégorie 2.b: ménages ayant un accès limité à la terre (0,5 à 1 hectare); catégorie 3: ménages ayant accès à la terre (1 à 2 hectares) et possédant quelques animaux à cycle de reproduction court et des petits ruminants (moins de cinq chèvres ou moins de cinq porcs – un nombre insuffisant pour satisfaire les besoins fondamentaux); catégorie 4: ménages ayant accès à la terre (plus de 1 hectare) et à des pâturages pour élever des races locales; catégorie 5: ménages ayant accès à la terre et pratiquant l'élevage en stabulation permanente.

<sup>21</sup> République du Burundi, Profil et déterminants de la pauvreté, mai 2015.

nombreuses difficultés d'ordre social et écologique, et doivent donc être appuyés pour faire face aux chocs, s'y adapter et, si nécessaire, s'en remettre. Les investissements réalisés au titre du programme de pays contribueront aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 2 (faim zéro), 5 (égalité des sexes), 9 (industrie, innovation et infrastructures) et 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). La finalité du COSOP est par ailleurs conforme aux trois objectifs stratégiques énoncés dans le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025. Elle s'inscrit aussi dans le droit fil du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Burundi (2019-2023), en particulier l'effet 5 (« les hommes et les femmes en particulier les plus vulnérables utilisent équitablement les moyens de production pour accroître les rendements et les revenus générés par une production agro-sylvo-zootechnique innovante et respectueuse de l'environnement contribuant à leur sécurité alimentaire et nutritionnelle »). Le COSOP sera révisé autant que nécessaire à la lumière du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, lorsque celui-ci sera disponible.

31. Le programme de pays contribuera à plusieurs objectifs, à savoir: i) le deuxième objectif du document relatif à la Vision « Burundi 2025 », qui concerne le développement d'une économie compétitive; ii) les objectifs de la première phase du PND (2018-2027), qui visent à garantir une croissance soutenue et inclusive en faveur de la résilience économique et du développement durable; iii) les troisième et quatrième priorités du Programme national de capitalisation de la paix, stabilité sociale et promotion de la croissance économique concernant l'agriculture, l'élevage et l'emploi des jeunes. Le programme de pays est directement lié aux cinq objectifs spécifiques du DOPEAE pour 2020-2027.
32. L'objectif général du COSOP sera atteint au moyen de trois objectifs stratégiques:
  - objectif stratégique n<sup>o</sup> 1: améliorer la productivité, la durabilité et de la résilience climatique des petits exploitants agricoles dans les filières prioritaires;
  - objectif stratégique n<sup>o</sup> 2: accroître la valeur ajoutée et les avantages de la participation au marché pour les femmes et les jeunes ruraux;
  - objectif stratégique n<sup>o</sup> 3: renforcer la gouvernance institutionnelle au service de la transformation des systèmes alimentaires grâce au renforcement des capacités, à une meilleure coordination et à une plus grande inclusion.
33. La théorie du changement qui sous-tend ces objectifs stratégiques découle de la nécessité de donner aux petits producteurs agricoles, et en particulier aux plus vulnérables d'entre eux, les moyens de lutter contre la pauvreté et la fragilité structurelle. Les activités de promotion des filières prioritaires menées dans le cadre de ces objectifs seront éclairées par les enseignements tirés et les recommandations formulées à l'issue de l'ESPP.
34. L'objectif stratégique n<sup>o</sup> 1 sera atteint au moyen d'investissements dans les filières prioritaires (riz, maïs, produits laitiers et haricots), l'objectif étant d'accroître les excédents commercialisables des petits exploitants agricoles, d'atténuer la fragilité et d'améliorer l'accès à des aliments nutritifs. En partenariat avec les instituts de recherche et conformément aux objectifs de la contribution déterminée au niveau national, ce travail passera par des investissements adaptés et inclusifs au service d'une agriculture plus productive et plus résiliente aux changements climatiques, et par l'amélioration de l'accès à des terres gérées de façon durable. En outre, des formations et des supports de communication sur la sensibilisation aux changements climatiques, des activités d'éducation nutritionnelle et un appui aux initiatives stratégiques seront proposés. Le changement de comportement, promu par une sensibilisation continue des groupes cibles, sera le principal levier de lutte contre la malnutrition. Les investissements productifs, combinés à des formations, devraient permettre aux ménages, en particulier les plus vulnérables, de parvenir à

une alimentation diversifiée et saine. Le fort accent mis sur les enjeux nutritionnels en présence de situations de fragilité est pleinement en phase avec le PND et d'autres stratégies clés, notamment le Plan d'action du FIDA pour la nutrition couvrant la période 2019-2025 et la feuille de route nationale pour le renforcement des systèmes alimentaires.

35. L'objectif stratégique n° 2 permettra aussi aux petits exploitants agricoles et à leurs organisations de tirer parti des excédents supplémentaires obtenus dans le cadre de l'objectif stratégique n° 1. Il s'agira de promouvoir l'entrepreneuriat agricole, l'agriculture sous contrat et l'emploi rémunéré au profit des jeunes et des femmes dans les filières prioritaires, tout en abordant la question du travail informel. L'entrepreneuriat sera promu à l'aide des services d'appui aux entreprises proposant une formation aux compétences commerciales et des services financiers et mécanismes de financement destinés aux différents agriculteurs et à leurs organisations. Les agriculteurs pauvres seront appuyés dans le cadre du passage à des initiatives axées sur le marché et les goulets d'étranglement stratégiques seront pris en considération. L'agriculture sous contrat et la création d'emplois seront encouragées grâce aux partenariats public-privé-producteurs et à la mise à profit d'une expérience réussie dans le secteur laitier. Des investissements seront également réalisés dans les infrastructures pour garantir la création de valeur ajoutée (transformation, conditionnement, etc.) et l'accès aux marchés (installations de stockage, pistes rurales et autres installations logistiques).
36. Dans le cadre de l'objectif stratégique n° 3, le programme de pays apportera un appui institutionnel au MINEAGRIE et à d'autres institutions axées sur le développement rural. Pour améliorer la coordination, le COSOP favorisera la programmation conjointe par tous les partenaires du MINEAGRIE et la participation aux plateformes nationales, locales et multisectorielles. Le MINEAGRIE recevra les moyens d'assurer l'interface entre les partenaires de développement, le secteur privé et les ministères impliqués dans la promotion de l'entrepreneuriat agricole, et de prendre des décisions fondées sur des éléments probants. Un appui sera également apporté aux organisations paysannes faitières (CAPAD, Forum des organisations des producteurs agricoles du Burundi, etc.) et aux coopératives, qui ont surtout vocation à faciliter l'accès des petits exploitants aux marchés et autres services.
37. **Thématiques transversales.** Le programme de pays favorisera une participation et une représentation équitables des femmes et des hommes dans toutes les activités. Les projets seront conformes à la politique nationale en matière de genre et à la stratégie pour l'égalité femmes-hommes du programme de pays du FIDA. Cette stratégie, qui inclut les méthodes axées sur les ménages, promeut la participation des femmes aux décisions et aide ces dernières à mieux contrôler les actifs économiques. Différentes catégories de jeunes (femmes et hommes) vivant en milieu rural seront ciblées, en particulier les femmes marginalisées et les populations autochtones.
38. En ce qui concerne les enjeux nutritionnels, l'amélioration des régimes alimentaires, notamment leur diversification, sera appuyée. L'agriculture tenant compte des enjeux nutritionnels sera encouragée. Ces résultats seront obtenus en s'appuyant sur le Programme de développement de l'entrepreneuriat rural (PRODER), en mettant à profit et en renforçant les institutions chargées de l'éducation nutritionnelle, telles que les foyers d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle, et en encourageant l'éducation et la formation pour parvenir à un changement de comportement. Ces activités s'attaqueront aux causes profondes de la malnutrition, ce qui se traduira par une amélioration des revenus, une plus grande disponibilité d'aliments nutritifs et une diversification des régimes alimentaires.

39. Concernant l'environnement et les changements climatiques, l'équipe du programme de pays tirera parti du financement climatique (10 millions d'USD ayant déjà été obtenus auprès du Fonds vert pour le climat) et mènera des activités visant à renforcer la résilience des populations et des infrastructures. Le FIDA prévoit en outre d'obtenir, au titre du Fonds pour l'adaptation, 10 millions d'USD destinés au financement d'infrastructures climato-compatibles, faites suivant une approche paysagère et destinées à améliorer la gestion de l'écosystème.

#### **D. Éventail des interventions du FIDA**

40. Un ensemble d'investissements sur mesure est prévu au Burundi pour atteindre les objectifs stratégiques, compte tenu des nouvelles priorités gouvernementales et des enseignements tirés. L'exécution du programme de pays sera régie par le principe de flexibilité et, plus particulièrement, à la lumière de l'évolution des situations de fragilité au Burundi et d'une approche axée sur la demande.
41. **Prêts et dons.** Le programme de travail est présenté dans le tableau 1. Il comprend la clôture du PRODEFI II et du PNSADR-IM (2022) et la poursuite de l'exécution du Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité (PIPARV-B), du Projet d'appui à l'inclusion financière agricole et rurale au Burundi (PAIFAR-B) et du PRODER. Toutes ces initiatives tireront parti des ressources du cycle couvert par FIDA12. Un appui ciblé sera également apporté à l'amélioration de la productivité par l'intermédiaire de l'Institut des sciences agronomiques du Burundi, au recensement des cultures et des cheptels et à un nouveau projet dans le cadre de FIDA13 portant sur la consolidation des filières et de l'entrepreneuriat et la promotion des pôles agricoles.
42. En ce qui concerne les dons, outre l'appui actuellement apporté par le Mécanisme de relance en faveur des populations dans le cadre de rurales pauvres (MRPRP), qui prendra fin en juin 2022, l'équipe de pays s'efforcera d'obtenir des dons supplémentaires auprès des partenaires disponibles.

Tableau 1  
Projets en cours et prévus

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Objectif de développement durable</b>	Objectif de développement durable					
<b>Initiatives du FIDA au niveau mondial</b>	Cadre stratégique 2016-2025 (en cours)				Nouveau cadre	
<b>Initiatives de l'Organisation des Nations Unies au niveau national</b>	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement		Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable			
<b>Plans nationaux</b>						
PND	PND					
Programme national de capitalisation de la paix, stabilité sociale et promotion de la croissance économique	Programme national de capitalisation de la paix, stabilité sociale et promotion de la croissance économique					
DOPEAE	DOPEAE					
Contribution déterminée au niveau national	Contribution déterminée au niveau national					
<b>Initiatives du FIDA au niveau national</b>						
Cycle du COSOP	COSOP pour 2022-2027					
Cycles de financement	FIDA12			FIDA13		
<u>Projets d'investissement</u>						
PRODEFI II	Clôture du PRODEFI II					
PNSADR-IM	Clôture du PNSADR-IM					
PIPARV-B	PIPARV-B (financement additionnel au titre de FIDA12)					
PAIFAR-B	PAIFAR-B (financement additionnel au titre de FIDA12)					
PRODER	PRODER (financement supplémentaire au titre de FIDA12)					
FIDA13 – Nouveau projet					FIDA13 – Nouveau projet	
<u>Dons</u>						
MRPRP (spécifique au pays)	MRPRP (au niveau national)					
MRPRP (au niveau régional)	MRPRP (au niveau régional)					
Autres	Autres dons					

43. **Contribution à l'élaboration des politiques au niveau national.**

L'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et la transformation des systèmes alimentaires orienteront les débats stratégiques et institutionnels. La gestion des connaissances et le suivi-évaluation seront mis à profit pour enrichir l'examen du PND. Les plateformes de dialogue et de consultation seront axées sur la révision ou la mise à jour des politiques et des stratégies, ainsi que sur la sensibilisation et la mobilisation des acteurs du secteur rural public et privé à l'appui des initiatives menées en matière d'entrepreneuriat rural, conformément à la législation. Au cours de la mise à jour du code des investissements et de la législation relative à l'entrepreneuriat, un accent sera mis sur les zones rurales, l'emploi, la mobilisation du secteur privé et les systèmes fonciers, et les questions relatives à l'avancement des jeunes et des femmes devront être prises en compte. L'actualisation du plan national d'investissement agricole pourrait devenir une priorité au titre de la contribution à l'élaboration des politiques.

44. **Les activités de renforcement des capacités** seront intégrées à tous les niveaux. Elles s'adresseront aux bénéficiaires directs ainsi qu'aux participants indirects (institutions publiques décentralisées, prestataires de services et autres organisations locales). L'évaluation des capacités institutionnelles du MINEAGRIE

sera mise à profit et une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités techniques et stratégiques. Les moyens de tirer parti de l'initiative « Avancer la connaissance pour un impact agricole » et du Programme de suivi-évaluation rural dirigés par le FIDA seront aussi examinés. En outre, compte tenu des constatations issues de l'ESPP, le FIDA s'attachera également à renforcer les capacités des équipes de projet, notamment en matière de gestion financière, de passation de marchés et de surveillance, en tirant parti des initiatives telles que le programme de certification BUILDPROC et en fournissant une assistance technique sur mesure pour combler d'autres lacunes.

45. **La gestion des connaissances** sera reliée aux systèmes de suivi-évaluation pour produire des connaissances fondées sur des données et des éléments probants. La production de connaissances et d'enseignements fera l'objet d'un regain d'attention en vue de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et d'appuyer la contribution à l'élaboration de politiques au niveau national. Le système de gestion des connaissances sera axé sur la recherche des moyens susceptibles de reproduire les interventions réussies à plus grande échelle.
46. **Coopération Sud-Sud et triangulaire.** Les enseignements tirés des interventions précédentes fournissent des points de départ concrets pour la coopération Sud-Sud et triangulaire dans le domaine du renforcement des capacités, de l'entretien des infrastructures et des équipements, de la production d'énergie, des partenariats public-privé-producteurs et de la relance des exportations de café. Aux fins de la coopération Sud-Sud et triangulaire, le Burundi a déjà signé des mémorandums d'accord avec l'Égypte, la Guinée équatoriale, le Kenya, la République centrafricaine et la République-Unie de Tanzanie.
47. Les activités ayant trait à la **communication et à la visibilité** contribueront à informer les bénéficiaires, les décideurs et les autres groupes cibles des réalisations, et le rôle du Gouvernement burundais, du FIDA, des cofinanceurs et des autres partenaires de développement dans le programme de pays sera explicitement mentionné. En plus d'informer les parties prenantes des effets des programmes financés par le FIDA, les activités de communication auront pour but de diffuser les informations sur les principaux thèmes auprès des groupes cibles. Ces thèmes comprennent, entre autres, les enjeux nutritionnels, l'avancement des femmes et les mécanismes de réponse aux doléances. Les médias employés iront de la presse écrite à la télévision et à Internet.
48. **Innovations et reproduction à plus grande échelle.** Le FIDA a lancé de nombreuses innovations au Burundi: les chaînes de solidarité communautaires pour la dissémination du bétail, les banques communautaires villageoises, l'adaptation des outils de l'Organisation internationale du Travail au service du développement des entreprises rurales, l'établissement de partenariats mobilisant le secteur privé pour le développement des filières et la promotion de l'utilisation des technologies de l'information et des communications pour mettre en place des points de prestation de services au profit des institutions de microfinance. Grâce à la stratégie du programme de pays en matière de communication et de gestion des connaissances, les données d'expérience seront régulièrement recueillies en vue de diffuser les meilleures pratiques, les enseignements tirés et les connaissances acquises.
49. Le programme de mise à l'échelle servira à appuyer des initiatives gouvernementales et comprendra des points de repère ainsi qu'une évaluation claire des possibilités de reproduction à plus grande échelle. La mobilisation des ressources du secteur privé pour le financement des filières a été considérée comme une innovation qu'il fallait reproduire à plus grande échelle. Des outils de communication (brochures, articles et vidéos) seront également utilisés pour diffuser plus largement les innovations susceptibles d'être reproduites.

## V. Exécution du COSOP

### A. Enveloppe financière et cibles de cofinancement

50. Le COSOP couvrira deux cycles du Système d'allocation fondé sur la performance, à savoir FIDA12 (2022-2024) et FIDA13 (2025-2027). Pour FIDA12, un montant de 44 379 105 USD sera versé intégralement sous forme de dons relevant du Cadre pour la soutenabilité de la dette.

Tableau 2

**Projets en cours ou prévus: financements du FIDA et cofinancements**  
(en millions d'USD)

Projet	Financement du FIDA	Cofinancement		Ratio de cofinancement
		national	international	
<b>Projets achevés ou clos</b>				
PRODEFI II	41,7	3,4	6,0	0,2
PNSADR-IM	1,0	7,4	50,0	57,4
<b>Projets en cours</b>				
PAIFAR-B	24,9	13,6	0,0	0,5
PIPARV-B	37,5	13,5	20	0,9
<b>Projets approuvés (FIDA11)</b>				
PRODER	53,6	10,8	25,0	0,6
<b>Projets prévus</b>				
Financement additionnel: PRODER, PIPARV-B et PAIFAR-B (FIDA12)	44,6	8,5	10	0,4
Consolidation et promotion des pôles agricoles (FIDA13)	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

51. Aucun changement majeur n'étant à prévoir dans la situation du pays, la programmation du FIDA devrait se dérouler normalement. Les cofinancements du Fonds vert pour le climat et du Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international se concrétiseront dans le cadre du PIPARV-B. Des possibilités de cofinancement seront également recherchées auprès du Fonds pour l'adaptation, du Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne, de la Banque mondiale, de l'Union européenne, d'Enabel, du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et du Fonds pour l'environnement mondial.

### B. Ressources consacrées aux activités hors prêts

52. Avec l'appui du FIDA, le Gouvernement burundais a réussi à obtenir un financement du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en faveur de la CAPAD, ce qui contribuera aux objectifs de la stratégie du COSOP. En outre, les moyens de mobiliser des partenaires ayant les mêmes centres d'intérêt aux niveaux national et régional seront étudiés pour appuyer la stratégie, la gestion des connaissances et la communication dans le cadre du COSOP. Des dispositions budgétaires seront prises pour s'assurer que l'équipe du bureau de pays du FIDA participe à des activités stratégiques avec d'autres institutions des Nations Unies, appuie des programmes conjoints et répond aux demandes d'assistance technique du Gouvernement burundais, notamment en matière de mobilisation du secteur privé et de coopération Sud-Sud et triangulaire.

### **C. Principaux partenariats stratégiques et coordination du développement**

53. Le bureau de pays du FIDA participera activement au Groupe sectoriel agriculture et développement rural, qui relève du MINEAGRIE. Ce groupe servira de point d’ancrage pour conclure des partenariats avec d’autres parties prenantes. Le FIDA participera à l’élaboration du bilan commun de pays, à la conception du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et à la programmation conjointe avec d’autres institutions des Nations Unies. Le présent COSOP a été approuvé par le Coordonnateur résident des Nations Unies. Un partenariat sera également envisagé avec le Groupe de la Banque africaine de développement, qui prévoit de lancer un nouveau programme de promotion de l’entrepreneuriat à l’intention des jeunes ruraux.
54. **Collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome.** Dans un premier temps, les activités de partenariat avec la FAO concerneront principalement le recensement agricole. La collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) sera recherchée dans le contexte de la filière du lait pour appuyer les programmes de cantines scolaires. Le PAM appuiera aussi le PIPARV-B financé par le FIDA. La collaboration de ce dernier avec la FAO et le PAM sera renforcée pour suivre les résultats obtenus à l’issue du Sommet sur les systèmes alimentaires, les trois organismes pilotant déjà un programme conjoint des Nations Unies à l’appui de la transformation des systèmes alimentaires au Burundi.

### **D. Participation des bénéficiaires et transparence**

55. La participation de l’ensemble des bénéficiaires sans exception sera promue, conformément aux directives du FIDA. Afin d’assurer le suivi des résultats à tous les niveaux, des plateformes seront mises en place pour organiser des échanges et des consultations avec les parties prenantes, des ateliers sur les derniers progrès réalisés et des initiatives de recherche-action visant à fournir des retours d’information sur la qualité des résultats obtenus et à recommander des mesures de perfectionnement. Différents moyens seront mis à disposition pour enregistrer les plaintes, rectifier les attentes et interagir en vue de renforcer la participation et d’anticiper les causes de l’exclusion.
56. La stratégie en matière de transparence sera appliquée conformément aux directives du FIDA. Les consultations avec les bénéficiaires seront obligatoires. Les activités en cours pour coordonner l’aide et diffuser les données seront appuyées par le Bureau d’études stratégiques et de développement du Gouvernement burundais.

### **E. Modalités de gestion du programme**

57. Le bureau de pays du FIDA restera dirigé par l’analyste de programme de pays. La directrice régionale et le directeur de pays pour le Burundi fourniront des orientations pour les investissements du FIDA et superviseront l’exécution du COSOP. Ils recevront également un appui technique du bureau régional du FIDA à Nairobi et du siège.

### **F. Suivi-évaluation**

58. Le suivi-évaluation suivra le système national à cet effet, les indicateurs de base du FIDA, notamment ceux relatifs au genre et aux enjeux nutritionnels, et la fiche d’évaluation de la résilience. Le système, qui prendra la forme d’un tableau de bord tenant compte des questions de genre, sera utilisé pour identifier, suivre et évaluer les groupes cibles ventilés par sexe et par âge ainsi que les groupes vulnérables (notamment les populations autochtones) en y associant des coordonnées GPS. La méthode de suivi sera participative et ascendante. Une mission de supervision directe sera menée au moins deux fois par an. Aux examens annuels du COSOP s’ajoutent un examen à mi-parcours en 2025 et un autre à l’achèvement en 2027.

## VI. Gestion des risques

59. Les risques et les mesures d'atténuation prévus sont décrits ci-après.

Tableau 3

### Risques et mesures d'atténuation

<i>Risques</i>	<i>Niveau de risque</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
<b>Politique et gouvernance</b> – situation de sécurité fragile, institutions faibles et difficulté à respecter les engagements relatifs aux financements de contrepartie	Substantiel	Mobiliser plus étroitement les partenaires travaillant dans le domaine de l'évaluation des risques de sécurité. Incorporer les contributions du Gouvernement sous forme de taxes plutôt qu'en espèces. Mieux tirer parti des investissements privés, des envois de fonds, etc.
<b>Risques macroéconomiques</b> – ralentissement économique persistant dû principalement à la pandémie de COVID-19 et impact macroéconomique correspondant. Le ralentissement économique menace de faire baisser le niveau de vie et d'annuler les derniers progrès durement obtenus	Substantiel	Porter une attention accrue au taux de rendement économique et à la résilience des investissements. Accroître la contribution de l'agriculture au PIB, notamment grâce à une hausse de la production dans les filières. Assurer une exécution efficace des activités prévues grâce aux financements issus de la Facilité de crédit rapide du FMI et à d'autres ressources, dans le cadre de politiques économiques et financières appropriées visant à amortir les répercussions macroéconomiques de la pandémie de COVID-19.
<b>Stratégies et politiques sectorielles</b>	Faible	Actualiser la collecte de données et les rapports sur les réalisations des programmes d'investissement et mettre à jour les stratégies, les politiques et les plans d'investissement.
<b>Capacités institutionnelles</b> – faibles capacités pour assurer une exécution efficace	Modéré	Renforcer les capacités des fonctionnaires aux niveaux central et décentralisé. Appuyer l'amélioration des politiques, lois et règlements nationaux ainsi que leur application dans le cadre de la gestion des finances publiques et de la passation de marchés.
<b>Portefeuille</b> – nécessité d'améliorer l'efficacité et l'efficience	Modéré	Appliquer une approche par programme pour améliorer l'efficacité et l'efficience. Renforcer les capacités des équipes de projet, principalement dans les domaines de la gestion financière, de la passation de marchés et de la surveillance.
<b>Risques fiduciaires – gestion financière</b> – absence de système de contrôle interne solide	Élevé	Appuyer étroitement l'exécution pour renforcer la gouvernance, les capacités des membres du personnel et les contrôles internes; assurer la supervision semestrielle des projets à haut risque; adopter une approche par programme (une seule unité d'exécution du programme dotée de bonnes capacités de gestion financière).
<b>Risques fiduciaires – passation des marchés</b> – faibles capacités et non-conformité aux Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets	Modéré	Renforcer les capacités du Gouvernement, du personnel du FIDA et des UGP en matière de passation de marchés.  Affecter un ou une responsable de la passation des marchés à plein temps pour appuyer les UGP, et mobiliser des consultants accrédités en la matière lors des missions de supervision.
<b>Environnement et climat</b> – déforestation, dégradation des sols, pollution, perte de biodiversité et catastrophes naturelles	Substantiel	Promouvoir les pratiques agricoles qui réduisent les effets des changements climatiques et améliorent l'adaptation à ces derniers.  Concevoir et mettre en œuvre, pour tout projet d'investissement dans le pays, un cadre de gestion environnementale et sociale intégrant un plan de gestion en la matière.
<b>Risques sociaux</b> – risques d'exclusion et accès limité à la terre en raison de la croissance démographique; en outre, la pandémie de COVID-19 a mis le système sanitaire du Burundi sous pression	Modéré	Mettre en œuvre des approches axées sur la demande. Améliorer l'accès à la terre. Tirer parti des compétences spécialisées de la Coalition internationale pour l'accès à la terre.  Assurer une exécution efficace des activités prévues grâce aux financements provenant de la Facilité de crédit rapide du FMI et à d'autres ressources pour faire face aux répercussions sociales de la COVID-19.  Concevoir et mettre en œuvre les instruments suivants pour tout projet d'investissement dans le pays: un cadre d'action pour la réinstallation, un cadre de planification pour les populations autochtones et un cadre pour l'inclusion des personnes handicapées.
<b>Autres risques propres au COSOP</b> – retards dans le démarrage ou le premier décaissement	Modéré	Veiller à utiliser les instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets et à recruter le personnel en fonction de ses compétences.

## COSOP results management framework

Country strategy alignment <i>Transform Burundi into an Emerging Country by 2040</i>	Related SDG <b>IFAD fifth Strategic Framework 2016-2025 outcomes</b> <b>UNDAF 2019-2023 outcomes</b>	<b>Key COSOP results</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vision 2025:</b> In 2025, Burundi will be a nation that is united, that demonstrates solidarity and is in a state of peace, a country predicated on the rule of law with a rich cultural heritage, and it will also be a prosperous economy at the service of the well-being of one and all.</li> </ul>	<b>IFAD's strategic vision 2016-2025:</b> <i>Enabling inclusive and sustainable rural transformation</i>	<p>Reduced poverty and fragility affecting smallholder rural producers through sustainable improvement of their income, food security, nutrition and socio-ecological resilience</p> <p><i>Target groups: (i) smallholder farmers and their families/households members<sup>22</sup>; (ii) micro entrepreneurs in the agro pastoral value chains; (iii) farmers' organisations (cooperatives and producer organizations), youth networks.. Majority of targeted populations are women and youth<sup>23</sup> as beneficiaries will consist of at least 50 per cent women and 50 per cent youth.</i></p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vision 2025</b> Pillar 3: Economic Growth and the Fight against Poverty</li> <li>• <b>NDP</b> Issue 1: Sustained and inclusive growth for economic resilience and sustainable development.</li> <li>• Strategic Direction 1: Enhancing Growth Sectors</li> <li>• Intervention domain 1: Development of agriculture,</li> </ul>	<b>SDG</b> 1, 2, 5, 8, 10, 12, 13 and 15.  <b>IFAD SO1:</b> Increase poor rural people's productive capacities  <b>UNDAF</b> Outcome 5: By 2023, men and women particularly the most vulnerable access equitably the assets to	<b>Strategic objectives</b>  <i>Increased productivity, sustainability and climate-resilience of smallholder farming in priority VCs</i>	<b>Lending and non-lending activities for the COSOP period</b>  Lending/investment activities <ul style="list-style-type: none"> <li>• PIPARV-B</li> <li>• PAIFAR-B</li> <li>• Indicative: PRODER</li> <li>• Indicative: IFAD13</li> </ul> Non-lending/non-project activities <ul style="list-style-type: none"> <li>• CLPE</li> <li>• Partnerships</li> <li>• SSTC</li> </ul> Knowledge management	<b>Outcome indicators</b>  Yields of targeted crops and livestock increase by at least 40% in 2027  Production of targeted crops and livestock increase by at least 5% yearly  Poverty rate of targeted households reduced by at least 10% by 2027	<b>Milestone indicators</b>  106 000 ha of land brought under climate-resilient management  3 000 ha of marshland developed and maintained  Irrigation systems installed on 500 ha of hills  Increase in yields for 80 000 holdings

<sup>22</sup> There are five (5) categories of households: C1. Households without land access and livestock; most vulnerable; C2.a. Households with limited land access (less than 0.5 ha) without livestock; C2.b. Households with limited land access (0.5ha-1ha); C3. Households with land access (1ha-2ha) and some livestock with short reproduction cycle and small ruminants insufficient to satisfy basic needs (less than 5 goats or less than 5 pigs); C4. Households with land access (more than 1ha) and grazing; involved in livestock production with local breeds; C5. Households with land access and involved in livestock production with zero-grazing system.

<sup>23</sup> The selection of young Burundian men and women, aged 18-35, living in rural areas will incorporate the following criteria:

- Category 1: young people living in rural areas, having no formal training in agro-food or other sectors with business opportunities in rural areas;
- Category 2: young graduates of agricultural and non-agricultural technical education, including post-graduate youth primary, secondary or higher education living in rural areas and wishing to create or develop their agro-pastoral enterprises;
- Category 3: young people, who are fully engaged in agro-pastoral activities and related professions, whose businesses have real growth potential, but who face technical or financial constraints that limit their development.

<p>livestock and strengthening of food security</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Strategic objective 2. Sustainably increase agricultural, animal and fisheries production</li> </ul> <p>• <b>DOPEAE</b></p> <p>SO1. Sustainable increase of agricultural, animal and fisheries production (Programme 1) SO2. Extension of agricultural land by recovery of state properties SO5. Environmental protection (Programme 4)</p>	<p>increase production and revenues generated by innovative and environmentally friendly agro-sylvo-zootechnic production contributing to their food and nutrition security.</p>			<p>Climate resilience increased in 230 000 households by 2027</p> <p>95 000 temporary jobs created through Labour Intensive Public Works (LIPW)</p> <p>More than 60% of children aged 6-23 months comply with minimum dietary requirements</p> <p>Beneficiaries consist of at least 50 per cent women and 50 per cent youth.</p>	<p>97 000 crop producers trained</p> <p>11 000 producers trained in fisheries</p> <p>16 200 livestock producers trained</p> <p>12 200 households participate in LIPW</p> <p>2000 ha of state properties made available for agricultural, livestock and fisheries production</p> <p>Environmental and Social Management Frameworks (ESMF) of projects are prepared and implemented.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vision 2025</b> Pillar 3: Economic Growth and the Fight against Poverty</li> <li>• <b>NDP</b> Issue 1: Sustained and inclusive growth for economic resilience and sustainable development</li> <li>• Strategic Direction 1: Enhancing Growth Sectors</li> <li>• Intervention domain 1: Development of agriculture, livestock and strengthening of food security</li> <li>• Strategic objective 3. Promote market-oriented agriculture</li> </ul> <p>• <b>DOPEAE</b></p> <p>SO2. Value-addition on production and facilitation of</p>	<p><b>SDG</b> 1, 2, 5, 8, 9, 10 and 12</p> <p><b>IFAD</b> SO2: Increase poor rural people's benefits from market participation</p> <p><b>UNDAF</b></p> <p>Outcome 3: By 2023, more women youth and vulnerable groups integrated at socio-economic and political levels; use social protection services.</p>	<p><i>Enhanced value-addition and benefits from market participation for rural women and youth</i></p>	<p>Lending/investment activities</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PIPARV-B</li> <li>• PAIFAR-B</li> <li>• Indicative: PRODER</li> <li>• Indicative: IFAD13</li> </ul> <p>Non-lending/non-project activities</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CLPE</li> <li>• Partnerships</li> <li>• SSTC</li> </ul> <p>Knowledge management</p>	<p>Post-harvest losses do not exceed 5% of production</p> <p>39 000 permanent jobs created by enterprises</p> <p>Access to market improved for at least 150 000 households</p> <p>More than 60% of children aged 6-23 months comply with minimum dietary requirements</p> <p>Beneficiaries consist of at least 50 per cent women and 50 per cent youth.</p>	<p>7 840 micro, small and medium enterprises promoted/accelerated</p> <p>122 000 households supported with financial services</p> <p>250 km of rural roads rehabilitated/maintained</p> <p>120 cooperatives financed</p> <p>2100 community solidarity groups financed</p> <p>6 silos/warehouses constructed</p> <p>201 food processing units created/supported</p> <p>7 marketing infrastructure built/rehabilitated</p>

market access. (Programme 2)					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vision 2025</b> Pillar 1: Good Governance and Capacity-Building for the State</li> <li>• <b>NDP</b> Issue 1: Sustained and inclusive growth for economic resilience and sustainable development</li> <li>• Strategic Direction 1: Enhancing Growth Sectors</li> <li>• Intervention domain 1: Development of agriculture, livestock and strengthening of food security</li> <li>• Strategic objective 1. Strengthen Institutional and organizational capacities</li> <li>• <b>DOPEAE</b> SO4. Institutional strengthening of stakeholders of the sector (Programme 3)</li> </ul>	<p><b>SDG</b> 5, 8, 9, 10 and 17.</p> <p><b>IFAD</b> SO3: Strengthen the environmental sustainability and climate resilience of poor rural people's economic activities.</p> <p><b>UNDAF</b> Outcome 6: By 2023, women and men of any age and especially groups use services fairly institutions that guarantee accountability, the peace, gender equality, justice, and respect of Human Rights in an effective, independent and transparent manner.</p>	<p><i>Strengthened institutional governance for food systems transformation through capacity building, stronger coordination and inclusivity.</i></p>	<p>Lending/investment activities</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PIPARV-B</li> <li>• PAIFAR-B</li> <li>• Indicative: PRODER</li> <li>• Indicative: IFAD13</li> </ul> <p>Non-lending/non-project activities</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CLPE</li> <li>• Partnerships</li> <li>• SSTC</li> </ul> <p>Knowledge management</p>	<p>Improved coordination of interventions in Rural development with stronger leadership of the Government</p> <p>Government capacity in results-based management is improved</p> <p>75% of the beneficiaries are satisfied with the services provided and participate in elaboration/updating of policies/strategies</p> <p>M&amp;E systems of projects and MINEAGRIE integrated and harmonized provide evidence on progress achieved</p> <p>Performance of the country programme improved</p>	<p>17 community agro-pastoral centres built in Communes</p> <p>Quarterly meetings of Agriculture and Rural Development Coordination Group held</p> <p>A pool of project and Government staff certified in PRiME</p> <p>The formulation and implementation of selected policies/strategies is supported</p>

## Transition scenarios

### A. Transition Scenarios

The purpose of this Appendix is to offer an understanding of likely and possible country trajectories and to identify the possible implications of these for IFAD's country programme, over the COSOP period.

IMF Article IV consultations have not taken place since 2014 and data limitations make it challenging to assess economic trends and forecast scenarios.<sup>24</sup> It is for this reason that only one scenario is presented. At the mid-term review of the COSOP, the Transition Scenarios will be updated, subject to availability of data.

**Table 1: Projections for key macro-economic and demographic variables<sup>25</sup>**

Case	Baseline [i.e. with sound implementation of current policies]
Av. GDP growth (%) (2021-2023)	2.4
Public debt (% of GDP) (2021-2023)	70.2
Debt service ratio (2021)	n.a.
Inflation rate (%) (2021)	5.6
Rural population <sup>26</sup>	10,576,000 (2021) 12,205,000 (2027) Annual growth rate: 2.48% (2020-2025)
Investment Climate for rural business <sup>27</sup>	1/6 <ul style="list-style-type: none"> <li>World Bank Doing Business: ranked 166 out of 190 countries.</li> <li>Furthermore, Burundi scored 19 points out of 100 on the 2018 Corruption Perceptions Index, ranking it 165 out of 180 countries.</li> <li>The Central Bank of Burundi continues to implement accommodative monetary policy through lower interest rates and liquidity injections to boost credit flows to the private sector. The Government is working jointly with banks to promote a targeted and time-bound extension of loan maturities to borrowers in sectors severely impacted by the pandemic.</li> </ul>
Vulnerability to shocks	1/6 <ul style="list-style-type: none"> <li>Burundi remains vulnerable to significant endogenous and exogenous shocks. Specifically, the country is highly exposed to trade shocks, including higher oil and food prices. Moreover, Burundi is still faced with an important security risk following a series of terrorist attacks in Bujumbura in September. Finally, Burundi remains exposed to natural disasters, particularly flooding, due to its hilly landscapes and proximity to Lake Tanganyika.</li> </ul>

**Due to lack of data, there is only one foreseen scenario for the medium-term economic outlook:**

→ **Baseline Scenario** i.e. with sound implementation of current policies.

- The IMF revised downwards its economic growth projections for Burundi in 2020 from 2.1% to -1.0% in 2020 due to the impact of COVID-19. Indeed the pandemic has intensified pre-existing challenges and created an external financing need of 4.7% of GDP in 2020 and 2021, mainly due to a drop in exports; increased import needs, notably linked to the planned fiscal spending aimed at responding to the pandemic; and reduced remittance inflows. The pandemic further created a fiscal

<sup>24</sup> [Burundi : Request for Debt Relief Under the Catastrophe Containment and Relief Trust-Press Release: Staff Report: and Statement by the Executive Director for Burundi, July 2020](#)

<sup>25</sup> [Burundi : Request for Debt Relief Under the Catastrophe Containment and Relief Trust-Press Release: Staff Report: and Statement by the Executive Director for Burundi, July 2020](#)

<sup>26</sup> [UN DESA, World Urbanization Prospects 2018](#)

<sup>27</sup> [World Bank Doing Business Report 2020;](#)

financing need of 6.9% of GDP, which will have to be met primarily from external sources.

- Nonetheless, under this scenario, GDP is projected at 1.6% in 2021, driven by a recovery in services and continued growth in agriculture. With favorable rainfall, agriculture is expected to grow faster in 2022, as borders re-open for regional trade. Industrial activity is further projected to pick up, conditional to a resolution in mining disputes and increased power generation from a regional hydroelectric dam expected to be completed by end-2021. Growth is expected to stabilize around 2.0% in 2022-2023 and to remain below population growth, resulting in rising extreme poverty, which is estimated to reach 87.1% in 2021.
- Inflation is projected to remain high at approximately 7.0% in 2021, mainly due to higher food prices. The fiscal deficit is expected to decline but remains high at 4.9% of GDP in 2021 (6.5% in 2020). The projected increase in revenue collection is inadequate to compensate expenditures, especially with expensive recurrent COVID-19 related spending.
- The fiscal deficit financing led to additional increases in public debt projected to reach 68% of GDP in 2021. However, it is expected to narrow in 2022-23, driven by measures to reinforce revenue collection. However, it should remain above 4% of GDP, as the increase in revenue mobilization and external support will only pick up gradually. With limited external grants, public debt is expected to rise further to 77% of GDP in 2023 due to the issuance of new external and domestic debt.
- In terms of the debt situation, the joint IMF-World Bank Debt Sustainability Analysis (DSA) indicates that Burundi's risk of external debt distress remains high.

### **Risks to the medium-term outlook.**

- The impact of COVID-19 on Burundi continues to be subject to considerable uncertainties and remains a significant risk to the medium-term outlook. It is further vulnerable to the pandemic as Burundi is only initiating the AVAT initiative but has not yet started a national vaccination campaign. Moreover, higher-than-anticipated oil prices or lower mineral prices would worsen already fragile external positions and increase financing needs. Finally, given the country's continued dependency on agriculture, the economic outlook is highly vulnerable to weather extremities, such as droughts and floods, which obviously have a direct adverse impact on the sector.

### **B. Projected Implications for IFAD's country programme**

#### *(a) Lending terms and conditions*

- IFAD 12 Lending Terms for Burundi are 100% Grant.

#### *(b) PBAS allocation<sup>28</sup>*

- In line with projected implications for the lending terms and conditions, and considering the strong dependency of the country on agriculture, if Burundi remains in the projected scenario, it is likely that the country would opt for a full utilization of its IFAD12 PBAS allocation.
- It is foreseen that it could be challenging for the Government to meet domestic counterpart funding commitments, under such a scenario, given that domestic resources could be channelled to other priority sectors such as health.

#### *(c) COSOP priorities and products*

- Although it is foreseen that Burundi would remain within the baseline for most of the COSOP period, which could make the authorities focus on other priority areas

<sup>28</sup> Considering that the PBAS allocation is also affected by project performance and RSP, and ensuring consistency between this and the COSOP main text on the financing framework

(e.g. health) than agriculture, it is not foreseen that the country would not request another investment project from IFAD, under IFAD12, or a top-up of an already existing project.

*(d) Co-financing opportunities and partnerships.*

- After one year without committing funds to Burundi in 2019, the World Bank has increased its lending commitments to the country to US\$195 million in 2020 and US\$130 million in 2021.<sup>29</sup> The World Bank Group approved, in May 2021, a US\$6 million grant from the Global Environment Facility (GEF) to support communities in restoring degraded landscapes and intensifying sustainable land management practices for more resilient food production and strengthened value chains. This could represent strong co-financing opportunities with the World Bank, but also the IDA, the IFC, as well as the IBRD.
- IFAD could also explore the possibility to engage further with other key development partners of IFAD in Burundi, which include notably the World Food Program (WFP), the Global Agriculture and Food Security Program (GAFSP), or OPEC Fund for International Development (OPEC Fund) in order to attract more co-financing, and maximize synergies and complementarities of operations.
- The European Union and Burundi recently (December 2020) agreed to re-open political dialogue with a view to resuming cooperation after a nearly five-year suspension, which could represent an opportunity for partnership for IFAD.

---

<sup>29</sup> [World Bank Overview for Burundi, Oct. 7 2021](#)

## Agricultural and rural sector issues

1. Le Document d'orientation de la politique environnementale, agricole et d'élevage (DOPEAE 2020-2027) indique que le secteur agricole contribue à 39.6 % au PIB, offre 84% d'emplois, fournit 95% de l'offre alimentaire et constitue le principal pourvoyeur de matière première à l'industrie agricole. En milieu rural, 91,3% soit plus de 9 emplois sur 10 sont dans la branche « agriculture »<sup>30</sup>.
2. **Etat du secteur.** Les rendements agricoles et d'élevage actuels restent inférieurs aux rendements potentiels. Les principaux résultats de l'Enquête Agricole Nationale du Burundi (ENAB 2016-2017) sont les suivants :

Indicateurs	unité	Campagne 2014-2015				Campagne 2015-2016				Campagne 2016-2017			
		Moyenne 14-15	Saison A	Saison B	Saison C	Moyenne 15-16	Saison A	Saison B	Saison C	Moyenne 16-17	Saison A	Saison B	Saison C
<b>Démographie des ménages agricoles</b>													
Ménages agricoles	ménage	1 556 529	1 556 529	1 556 529	1 556 529	1 635 085	1 635 085	1 635 085	1 635 085	1 740 546	1 740 546	1 740 546	1 740 546
Ménages agricoles dirigés par les hommes	%	79	78	79	79	78	78	78	78	78	78	77	77
Ménages agricoles dirigés par les femmes	%	21	22	21	21	22	22	22	22	22	22	23	23
Taille moyenne des ménages agricoles	personne	5,2	5,3	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2
Taille moyenne des ménages agricoles dirigés par les hommes	personne	5,5	5,5	5,3	5,6	5,6	5,6	5,6	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7
Taille moyenne des ménages agricoles dirigés par les femmes	personne	4,0	4,0	4,0	3,9	3,8	3,9	3,8	3,7	3,7	3,7	3,7	3,6
Age moyen des chefs de ménages agricoles	an	44,2	43,9	44,3	44,5	44,2	43,9	44,3	44,5	47,4	47,4	46,0	48,9
Age moyen des chefs de ménages agricoles hommes	an	41,8	41,5	41,9	42,1	41,8	41,5	41,9	42,1	43,6	43,6	43,6	43,7
Age moyen des chefs de ménages agricoles femmes	an	53,0	52,6	53,3	53,1	53,0	52,6	53,5	53,1	54,2	54,2	54,1	54,2
Population masculine vivant dans les ménages agricoles	%	48,6	48,4	48	47	48,4	48,3	48,7	48,5	48,6	48,3	48,4	48,3
Population féminine vivant dans les ménages agricoles	%	51,4	51,2	51,6	51,7	51,4	51,5	51,3	51,5	51,4	51,5	51,6	51,7
Densité de la population vivant dans les ménages agricoles	pers/km <sup>2</sup>	329	327	328	330	350	348	348	354	351	350	351	351
<b>Parcelles et superficies cultivées</b>													
Nombre total de parcelles cultivées	parcelle	25 268 162	9 272 646	9 141 045	6 854 470	10 006 845	10 830 285	9 600 236	9 590 074	10 143 419	10 829 515	10 198 611	9 402 181
Nombre moyen de parcelles cultivées par ménage	parcelle	5,2	5,7	5,6	4,2	5,7	6,2	5,5	5,5	5,8	6,2	5,9	5,4
Superficie total cultivée	hectare	1 189 395	390 062	462 953	330 180	532 913	497 300	489 106	394 862	478 719	670 571	412 526	351 061
Superficie moyenne cultivée par ménage	hectare	0,72	0,237	0,283	0,202	0,31	0,290	0,280	0,227	0,358	0,370	0,356	0,347
Superficie moyenne des parcelles cultivées	hectare	0,047	0,042	0,051	0,048	0,055	0,046	0,056	0,055	0,062	0,061	0,061	0,064
<b>Production moyenne par ménage</b>													
Production en équivalent céréales (KEC)	kg équiv. cer	1 092,2	391,3	459,4	241,5	369,2	373,0	378,6	354,0	353,7	342,9	362,2	356,0
Production de céréales par ménage	kg	134,1	93,4	38,5	2,3	65,5	100,1	51,4	43,0	59,7	79,4	54,6	45,0
Production de légumineuses par ménage	kg	178,3	56,8	115,6	5,8	74,1	56,0	84,6	82	71,9	50,0	83,9	82
Production de banane par ménage	kg	95,3	22,9	38,5	33,9	31,4	26,5	34,2	34	142,7	140,0	151,3	136,8
Production de tubercules et racines par ménage	kg	671,1	209,9	261,5	198,7	195,8	187,0	206,1	194	724,0	1035,1	618,8	518,2
Production d'oléagineux par ménage	kg	13,4	8,3	5,1	-	2,4	2,8	2,3	2,1	1,2	1,9	1,6	0,0
<b>Elevage rattaché aux ménages agricoles</b>													
Effectif moyen du cheptel par ménage	UBT	0,59		0,59		0,76		0,76		0,72		0,72	
Nombre total de bovins	bovin	708 991		708 991		1 077 539		1 077 539		1044649		1044649	
Nombre total caprin	caprin	2 368 923		2 368 923		527 464		2 619 962		3043059		3043059	
Nombre total d'ovins	ovin	602 110		602 110		819 962		527 464		512882		512882	
Nombre total de porcins	porcin	561 184		561 184		638 176		638 176		708867		708867	
Nombre total de lapins	lapin	463 398		463 398		613 661		613 661		482260		482260	
Nombre total de cobayes	cobaye	911 536		911 536		1 198 447		1 198 447		810954		810954	
Nombre total de volailles	volaille	2 840 660		2 840 660		4 027 192		4 027 192		3214662		3214662	
<b>Organisation professionnelle et encadrement</b>													
Ménages adhérent à une organisation professionnelle	%	9,8	8,5	10,5	10,4	9,3	11,0	8,5	7,7	10,0	8,2	11,0	10,7
Proportion de ménages encadrés	%	16,2	14,3	15,0	15,4	19,3	17,7	19	21,3	31,9	31,9	32,0	31,9

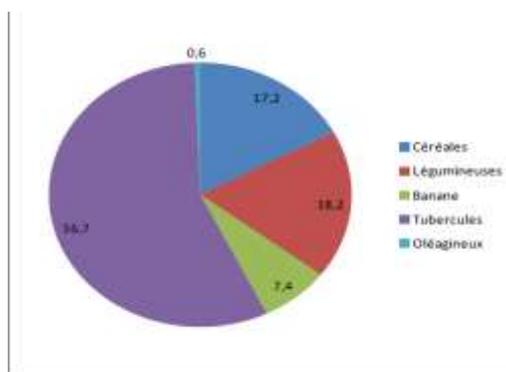
3. La densité de la population agricole est estimée à 351 habitants au km<sup>2</sup>. Cette densité connaît d'importantes variations. La densité la plus élevée s'observe à Rumonge avec 852

<sup>30</sup> Programme Pays Pour La Promotion Du Travail Décent (PPTD) 2020-2023 De La République Du Burundi (BIT-Gouvernement du Burundi). [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_mas/---program/documents/genericdocument/wcms\\_754727.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_mas/---program/documents/genericdocument/wcms_754727.pdf)

habitants au km<sup>2</sup> tandis que la plus faible est à Cankuzo avec 127 habitants au km<sup>2</sup>. La superficie totale emblavée pendant la campagne agricole 2016-2017 est de 1 436 158 ha.

- La superficie des parcelles occupées en culture pure et principale par des céréales au cours des trois saisons a été estimée à 283 252 ha (22,3%), celle des légumineuses à 583 295 ha (46,1%). Les tubercules et racines 385 748 ha (30,4 %) et les oléagineux 15 802 ha (1,2%). La production totale des cultures vivrières est estimée à 1 846 368 tonnes équivalent céréale dont 32% proviennent de la saison A, 34% de la saison B et 34% de la saison C, soit une moyenne de 1 061 kg équivalent céréale (KEC) par ménage agricole composée de 343 KEC provenant de la saison A, 362 KEC de la saison B et 356 KEC de la saison C. Cette moyenne correspond à 352 jours de consommation apparente par personne.

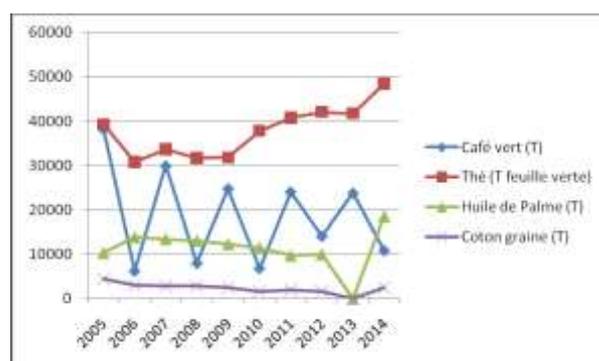
**Graphique 1** : contribution de chaque type de culture a la production nationale.



Source : ENAB 2016-2017

- Le DOPEAE indique sur la production des denrées principales que : (i) la production du maïs est passée de 139 211 tonnes en 2015 à 890 162 tonnes 2020 ; (ii) la Production du Riz est passée de 55 952 tonnes en 2015 à plus de 300 000 tonnes en 2020 A ; (iii) la Production de la pomme de terre est passée de 55 686 tonnes en 2015 à 134 340 tonnes en 2020.
- L'augmentation de la production est également liée à l'accroissement des superficies cultivées pour le riz et le maïs dans des marais, où les superficies des marais aménagés sont passées de 12 250 hectares en 2015 à 17 474 ha en 2020, en plus de 71 ha des marais qui étaient occupées par les cultures. A cela s'ajoute la rentabilisation des saisons agricoles où la production se fait sur toutes les 3 saisons agricoles reconnues au Burundi.
- Quant aux cultures industrielles (café, thé, coton, huile de palme), la production du thé a connu une tendance générale croissante jusqu'à plus de 40 000 tonnes depuis 2010. Par contre, la production du café a été volatile tandis que l'huile de palme et le coton ont connu une progression constante jusqu'en 2012 et une baisse en 2013 mais les deux cultures ont enregistré une légère augmentation en 2014.

**Graphique 2** : Evolution de la production des cultures industrielles



Source : PND 2018 - 2027

- En 2017, au niveau national, le cheptel rattaché aux ménages agricoles a été estimé à 1 044 649 bovins, 3 043 059 caprins, 512 882 ovins, 708 867 porcins, 482 260 lapins, 810

954 cobayes, 4 335 582 poules, 148 911 canards, 5912 dindons, 153 567 autres volailles totalisant 1 251 161 UBT, (58,44% de bovins, 24,32% de caprins, 11,33% de porcins, 4,09% d'ovins, 1,6% de volaille, 0,19 % de cobayes et 0,24 % de lapins, 0,02% autres volailles), soit 0,72 UBT en moyenne par ménage pour l'ensemble du pays.

9. La pêche et la pisciculture enregistrent une production insuffisante pour répondre à la demande. La consommation des produits halieutiques est d'environ 2kg /personne/an contre une moyenne de 8 kg/personne /an pour l'Afrique alors qu'il est recommandé 20 kg / personne/an.
10. Les investissements privés dans les cultures vivrières occupent autour de 15% des financements agricoles et sont orientés vers l'horticulture, les cultures oléagineuses et l'élevage. Les investissements directs étrangers représentent moins de 1% du PIB national.
11. Utilisation de produits agropharmaceutiques et plants améliorés ainsi qu'adhésion aux OP. En saison 2017 B, 67,2 % des ménages ont utilisé la fumure organique alors que 44,6 % ont appliqué le DAP. Les proportions les plus élevées au cours de la saison 2017 C ont été observées pour la fumure organique (29,1 %) et le DAP (12,5 %). Le DAP est l'engrais le plus utilisé. De manière générale, les produits phytosanitaires sont faiblement utilisés au Burundi. Les insecticides sont les produits phytosanitaires les plus utilisés (16,6 %). Les producteurs utilisent essentiellement des semences et plants locaux. L'utilisation des semences améliorées a été faible durant les trois saisons agricoles 2017. De plus, l'adhésion aux organisations des producteurs est faible pour les trois saisons agricoles. Les proportions des ménages agricoles qui ont adhéré à une organisation des producteurs (OP) sont de 8,2% en saison A, 11,0% pendant la saison B et 10,7% au cours de la saison C. En saison A, le taux d'encadrement des ménages est de 25,7 %. Il est de 31,9% en saison B et 32,0% en saison C.
12. **Caractéristiques du secteur<sup>31</sup>**
13. Le taux de croissance annuel du secteur agricole (estimé à 2,6%) reste inférieur à celui de la croissance démographique (3,1%). Les cultures vivrières qui occupent 90% des terres cultivées, contribuent pour 80% du PIB agricole et sont largement autoconsommées (80%). L'élevage contribue pour 14% du PIB national et 29% du PIB agricole. Le reste du secteur est occupé par les cultures d'exportation qui fournissent plus de 90% des devises avec en tête le café (représentant à lui seul 80% des devises). La pêche est en constante régression et fournit une contribution très marginale à l'économie.
14. Le financement de l'agriculture sur les ressources publiques est inférieur aux objectifs de la Déclaration de Maputo. En 2017, la part allouée à l'agriculture dans le Budget de l'Etat représentait 1,8%. En y ajoutant les financements extérieurs, cette part atteignait 9,8%. Le secteur est donc assez dépendant de l'aide extérieure.
15. L'agriculture rudimentaire, d'autosubsistance et dépendante de la pluviométrie est pratiquée par environ 90% des ménages totaux et 84% de la population sur de très petites exploitations (0,27 ha en moyenne). Les rendements sont très faibles ; l'irrigation peu développée. Les engrais sont essentiellement appliqués sur les cultures agroindustrielles (café, thé, coton, canne à sucre). Les sols du Burundi sont d'une fertilité relativement faible ; des corrections avec des amendements organiques sont nécessaires. Le relief est dans l'ensemble accidenté, caractérisé par des collines dont les pentes augmentent les risques d'érosion. Les pertes de terre par érosion sont évaluées à quelques 4t/ha/an à l'est et 18t/ha/an au centre-ouest du pays et à plus de 100t/ha/an sur le Mumirwa, qui est pentu, arrosé et très peuplé. Les risques d'érosion sont également élevés sur les sols argileux et lourds des collines basaltiques du sud-est (Buragane, Kumoso sud).
16. La pression démographique accentue les sollicitations foncières qui à leur tour aggravent le niveau de productivité et la détérioration de l'environnement. La superficie affectée à l'agriculture représente 73.3%<sup>32</sup> du territoire et comprend seulement 38,9% de terres arables peu fertiles et majoritairement sujettes à l'érosion. La réintégration des réfugiés

<sup>31</sup> Texte Inspiré du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) 2016 - 2020

<sup>32</sup> <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/burundi/>

et immigrés burundais accentue le problème d'accès à la terre ainsi que la forte pression sur les capacités d'absorption des infrastructures socio-économiques déjà limitées. Face à cette situation, le Gouvernement a mis en place des mesures de regroupement des terres par les ménages ainsi que de récupération des terres domaniales afin de les mettre à la disposition des populations pour intensifier la production agricole. Le Gouvernement entend également mettre à disposition une partie des réserves foncières des centres semenciers. Les femmes sont à 85% des agricultrices et jouent un rôle central dans la souveraineté alimentaire des familles, bien qu'elles soient marginalisées et dépendantes. Elles ne sont qu'usufruitières de la terre, ne profitent pas des fruits de leur travail, restent les plus pauvres et jouissent de peu de considération sociale. Elles ont moins accès aux intrants et moyens de production que les hommes (machines, engrais, pesticides, semences améliorées et crédit). Elles ne décident pas non plus de la répartition des ressources familiales. Mais, du fait de la migration des hommes, des conflits et du sida, le nombre de ménages dirigés par des femmes augmente.

#### 17. **Contraintes du secteur**

18. Les divers problèmes de l'agriculture burundaise peuvent être synthétisés et regroupés en cinq catégories :

(i) Contraintes agronomiques : faible fertilité des terres ; dégradation des écosystèmes ; faible utilisation des intrants performants (semences améliorées, races animales améliorées, fertilisants, pesticides, mécanisation, etc.); incidence des maladies et ravageurs pour les cultures et animaux ; etc.

(ii) Problèmes climatiques et environnementaux : changement climatique (hausse de la température de l'air ; évaporation accrue ; diminution en volume des ressources en eau ; instabilité des saisons désorientant) et fréquence des phénomènes hydro-climatiques tels que les sécheresses et les inondations.

(iii) Problèmes technologiques : insuffisance des innovations technologiques ; manque d'information notamment en matière de techniques d'agriculture conservatoire, de gestion des ressources en eau pour l'irrigation des cultures; de transformation et de conservation des produits agricoles, sylvicoles et d'élevage ; intégration de l'agriculture et l'élevage pour une protection durable des terres, des pâturages et des écosystèmes naturels. A cela s'ajoute la faible promotion de l'électrification rurale et des sources d'énergies alternatives et renouvelables ainsi que l'insuffisance des laboratoires et des ressources humaines qualifiées pour le contrôle-qualité..

(iv) Problèmes socio-économiques : problèmes fonciers ; analphabétisme ; faible pouvoir d'achat ; faible accès aux financements (crédits, subventions, etc.) et aux facteurs performants de production ; l'étroitesse des marchés d'écoulement ; enclavement du pays; forte population de sinistrés de guerre et des aléas climatiques ; insuffisance des investissements privés, nationaux ou étrangers.

(v) Problèmes institutionnels : difficulté de conduire les réformes structurelles et les changements requis ; déficits quantitatifs et qualitatifs des ressources humaines ; faiblesse de la professionnalisation des acteurs privés et de leur implication dans le financement du secteur agricole et de l'élevage.

#### 19. **Potentialités du secteur**

20. Le secteur agricole dispose de potentialités réelles qui lui ont permis de maintenir, un équilibre relatif entre la croissance de la population et celle de la production. Les plus importantes sont les suivantes : (i) une population agricole abondante et très laborieuse, (ii) possibilités de pratiquer une gamme variée de cultures (cultures tropicales et tempérées) et promouvoir des entreprises dans plusieurs filières agricoles au sens large (productions végétales et animales); (iii) une pluviométrie abondante (6 à 9 mois de précipitations sur l'année) qui permet annuellement 2 saisons culturales avec possibilité de produire toute l'année si la maîtrise de l'eau est assurée; (v) un réseau hydrographique très important ; (iv) la variété des écosystèmes qui permettent une grande diversification des cultures ; (v) l'existence de gisements de roches calcaires, dolomitiques et phosphates et; (vi) la disponibilité de nombreux marais et de plaines irrigables encore peu exploitées ; (vii) l'émergence des organisations de producteurs qui

se consolident au sein de certaines filières (café, riz, maïs, ...) et offre des possibilités d'organisation et de consolidation du secteur ; (viii) l'extension possible du marché d'importation et d'exportation dans le cadre de la Communauté Est-africaine. Les gains potentiels de productivité constituent un atout essentiel de croissance.

## 21. Défis du secteur..

- Pression démographique sur les ressources en terre et en eau ;
- Recours intégral aux bonnes pratiques d'utilisation, de gestion et de protection des ressources en terre et eaux ;
- Recours généralisé aux meilleures pratiques de gestion des exploitations agricoles : maîtrise des maladies et ravageurs des plantes et animaux ; stabulation permanente ;
- Promotion de l'entrepreneuriat dans les chaînes de valeur des filières végétales et animales (incluant la production halieutique) ;
- Recours plus important aux intrants améliorés, précoces (pour la gestion des aléas climatiques) et performants ;
- Utilisation accrue des ressources en eau pour la production agricole ;
- Mise en œuvre de l'approche filière pour de nombreux produits et une rationalisation des filières de rente et d'exportation permettront de mieux les valoriser et rentabiliser ;
- Accroissement pluriel de l'offre énergétique, en infrastructures de transformation et de conservation, en encadrement des producteurs ruraux, en centres vétérinaires et personnel vétérinaire qualifié de niveau supérieur, en mécanisation agricole et en irrigation ;
- Résolution plus durable des problèmes fonciers ;
- Développement d'un système adapté de financement du secteur agricole et rural ;

22. **Cadre institutionnel.** Pour faire face aux défis, le MINEAGRIE a mis en place: (i) le Programme National de Subvention des Engrais (PNSEB), (ii) le Programme National de Subvention des Semences (PNSS), (iii) le programme de lutte anti – érosive, (iv) l'irrigation à petite échelle, (v) la constitution du stock stratégique des produits phytosanitaires, (vi) l'encadrement rapproché des agriculteurs, (vii) la valorisation des marais, (viii) Projet de gestion intégré des ressources en eaux, (ix) Programme national de reboisement, (x) Programme « EWE BURUNDI URAMBAYE », (xi) Projet de Restauration des Paysages (xii) la mise en place et accompagnement des coopératives collinaires, ainsi que (viii) le programme de récupération progressive des terres domaniales irrégulièrement acquises, concédées ou emphytéotiques dont le contrat est arrivé à terme ou non exploitées.

23. Pour atteindre ces objectifs de croissance économique soutenue respectueuse de l'environnement et en conformité avec le Plan National de Développement (PND 2018-2027), le MINEAGRIE a produit un document d'orientation de la politique environnementale, agricole et d'élevage dont l'objectif global est de contribuer à la protection de l'environnement, à la gestion rationnelle des terres domaniales, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable pour tous, l'augmentation des revenus des ménages et des devises pour l'Etat, la fourniture de la matière pour le secteur industriel et la création d'emplois dans le secteur de la transformation et des services connexes à l'agriculture. Cette politique est axée sur quatre programmes à savoir : (i) l'Accroissement durable de la production agricole, animale et halieutique ; (ii) la valorisation de la production et facilitation de l'accès au marché; (iii) le renforcement institutionnel des acteurs du secteur et enfin (v) la protection de l'environnement.

24. Partant des leçons apprises et conscient de la croissance démographique au Burundi, le Gouvernement veut non seulement pérenniser les acquis mais aussi permettre

l'adéquation entre la production agricole et les besoins alimentaires et dégager le surplus pour le secteur industriel. D'autres institutions participent à ces efforts notamment :

- Des services et institutions sous-tutelle du MINEAGRIE : Outre les Directions Générales ; l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) qui dispose d'un Plan Directeur de la Recherche Agricole (Vision stratégique 2021-2030) ;
- L'Agence Nationale de Promotion et de Régulation des Sociétés Coopératives au Burundi (ANACOOB);
- Des institutions de formation agricole : Le Burundi compte 133 Centres d'Enseignement des Métiers (CEM) publics et privés intégrant la filière agriculture et élevage est majoritaire. Les CFP (Centre de Formation Professionnel) quant à eux sont au nombre de 10, répartis dans 7 provinces. En plus, pour la Formation formelle : Formation universitaire (Université du Burundi FABI et Université de Ngozi FA) ; Ecoles de formations des techniciens et ingénieurs à plusieurs niveaux (A0, A1, A2 et A3): Faculté des Sciences Agronomique du Burundi (FACAGRO) : A0 ; Université de NGOZI : A0 ; Institut Supérieur d'Agriculture (ISA) : A1 ; les instituts des techniques de formation agricole (ITAB\_Karuzi, Gihanga, Gisozi, Mahwa, Kigamba, Nyanzalac, Kigozi (kirundo), Ijenda , Kabamba (Mpanda) ) : A2. Les CEM et CEP: A2 et A3. La formation informelle se fait par plusieurs canaux dont
- Le Secteur privé : Chambre de Commerce d'Industrie, d'Agriculture et d'Artisanat ; Entreprises, etc.
- Des Organisations de la Société Civile : La Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement (CAPAD); l'Institut Africain pour le Développement Economique et Social – Centre Africain de Formation (INADES-Formation) ; Unissons-Nous pour la Promotion des Batwa (UNIPROBA) ; le Forum des Organisations des Producteurs Agricoles du Burundi (FOPABU).

## **Etude sur les procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC)**

### **Introduction**

1. L'étude préliminaire sur les procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) rentre dans le cadre des activités du FIDA visant à accroître la durabilité sociale, environnementale et climatique et la résilience dans l'ensemble de ses projets et programmes. Dans ce cadre, le FIDA entend promouvoir la mise en place d'une base durable de ressources naturelles et d'actifs économiques au profit des populations rurales, qui soit plus résiliente face aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement et à la transformation du marché ; c'est la pierre angulaire du mandat exécuté par le FIDA dans les domaines de la réduction de la pauvreté et de l'agriculture durable.
2. Le PESEC vise à informer et orienter de manière stratégique le COSOP sur les questions sociales, environnementales et relatives au changement climatique. Elle comprend: (i) une synthèse des principaux défis climatiques, environnementaux et sociaux identifiés comme des priorités d'intégration du FIDA; (ii) une analyse institutionnelle; et (iii) des recommandations clés visant à relever le défi du ciblage des groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap et les personnes sous-alimentées face au changement climatique, à la dégradation des terres et à d'autres défis environnementaux.
3. L'étude a été réalisée en capitalisant celle réalisée lors de la mission de formulation du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat rural (PRODER). Elle s'est donc faite au moyen d'une revue de la littérature ainsi que des réunions avec des parties prenantes (gouvernement, partenaires techniques et financiers et société civile). L'étude a été limitée par l'insuffisance de données détaillées, fiables et récentes.

### **Partie 1 - Analyse de la situation et principales difficultés**

4. Dans cette partie, l'étude porte sur une description factuelle de la situation socio-économique ; l'identification des principaux défis sociaux en tenant compte des thématiques sociales transversales du FIDA (genre et inclusion sociale, jeunesse, nutrition), l'identification des défis environnementaux et climatiques ainsi que l'analyse des causes sous-jacentes ; conduisant à ces réalités et entravant l'égalité, l'inclusion sociale et la résilience au changement climatique.

#### **Situation socio-économique et causes sous-jacentes**

5. **Dynamique démographique et socio-économique**<sup>33</sup> : Avec une population estimée à environ 12,3 millions d'habitants en 2020, une superficie de 27 834 km<sup>2</sup> et une densité moyenne de 442 habitants par km<sup>2</sup>, le Burundi est l'un des pays les plus densément peuplés de la région des Grands Lacs et figure parmi les cinq pays les plus densément peuplés d'Afrique. L'espérance de vie à la naissance était estimée à 58 ans en 2016. La population en âge de travailler (15-64 ans) représente 55,6 pour cent de la population du Burundi en 2020. Selon les données de la Banque Mondiale pour 2020, le taux d'accroissement naturel est estimé à 3,1 pour cent ; la population se retrouve majoritairement dans les zones rurales qui regorgent 86 pour cent des Burundais.
6. En attendant des statistiques actualisées, il ressort du rapport de l'enquête modulaire sur les conditions de vie des ménages 2013/2014 que le taux de pauvreté monétaire, en 2014, s'est établi à 64,6 pour cent de la population totale du Burundi. En d'autres termes, près de deux burundais sur trois ne parviennent pas à satisfaire quotidiennement leurs besoins de base (alimentaire et non-alimentaire). La corrélation est significative entre la pauvreté monétaire et non-monétaire (0,86). Selon la typologie établie, trois catégories des ménages sont à distinguer: 1 ère catégorie : « ménages extrêmement pauvres ». Elle concerne les ménages qui sont pauvres dans les deux dimensions. Cette catégorie, qui représente 44,4% des effectifs des ménages, est qualifiée de « noyau dur

<sup>33</sup> PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES 2010-2050 ; ISTEEBU-UNFPA ; Avril 2017

de la pauvreté »; 2ème catégorie : « ménages vulnérables ». Elle concerne les ménages considérés comme pauvres dans l'une des deux dimensions. Cette catégorie représente 34,7% des ménages et peut facilement basculer dans l'une des deux autres catégories, suite à divers événements/chocs de nature économique, sanitaire et écologique. 3ème catégorie : « ménages non pauvres dans les deux dimensions ». Elle concerne les ménages ayant des conditions de vie plus ou moins aisées et représente 20,9% de l'effectif total des ménages.

7. Suivant le milieu de résidence, la pauvreté est plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain quelle que soit sa dimension monétaire ou en conditions de vie. Sous la dimension monétaire, on dénombre, en milieu rural, 2,5 fois plus de pauvres qu'en milieu urbain, (68,8% contre 27,6%). Sous la dimension non monétaire, il y a 11 fois plus de pauvres en milieu rural qu'en milieu urbain (71,1% contre 6,6%). En considérant le secteur d'activité, la pauvreté monétaire est plus prononcée dans les ménages dont le chef est occupé dans le secteur primaire (agriculture, pêche et élevage). Ce taux de pauvreté atteint 71,3%, comparé à ceux exerçant dans les secteurs de commerce et de service pour lesquels les taux sont respectivement 34,3% et 28%. Pourtant le secteur agricole revêt une grande importance pour l'économie burundaise où il contribue à hauteur de 39.6 % au PIB, offre 84% d'emplois, fournit 95% de l'offre alimentaire et constitue le principal pourvoyeur de matière première à l'industrie agricole.
8. *Un développement humain faible malgré les évolutions constatées au plan économique* : Le Burundi est classé comme pays à faible revenu. Selon le rapport 2020 du PNUD, entre 1990 et 2019, le pays a enregistré une progression de son indice de développement humain (IDH) qui est passé de 0.299 à 0.433 (soit une hausse de 44.8 %) entraînant ainsi une amélioration pour chacun des indicateurs de l'IDH sur la même période<sup>34</sup>. Cependant, le pays reste toujours dans la catégorie « développement humain faible ». En 2019, le Burundi s'est classé 185 sur 189 pays selon l'indice du développement humain<sup>35</sup>.
9. **Egalité des sexes.** La structure globale de la population révèle une population à dominante féminine: les femmes constituent 50,6% de la population. La fertilité au niveau du pays figure parmi les plus élevées en Afrique de l'Est et au monde (5,7 enfants/femme en 2016). Sur le plan national, la Constitution garantit le principe d'Égalité des sexes et instaure un mécanisme de quota d'au moins 30% pour améliorer la participation politique des femmes dans les instances de prise de décisions. En dépit d'un système juridique formel qui garantit l'égalité des sexes, les femmes et les filles se heurtent à des obstacles importants, notamment un niveau d'éducation et des résultats sanitaires inférieurs. Les femmes sont également désavantagées sur le marché du travail où, surtout dans les zones rurales, elles ont tendance à être confinées dans des emplois moins bien rémunérés.
10. Des progrès notables ont été réalisés quant à la participation des femmes dans la vie politique<sup>36</sup>. Toutefois, des inégalités de genre s'observent sur le plan social. L'IDH du Burundi est de 0.432 pour les femmes, contre 0.432 pour les hommes, ce qui donne un IDG de 0.999 et place le pays dans le groupe des pays où le niveau d'égalité femmes-hommes dans l'IDH est élevé (écart absolu inférieur à 2,5 %).<sup>37</sup> Avec un IIG de 0.504, le Burundi est classé au 124e rang sur 162 pays dans l'indice 2019. Cet indice est interprété comme une perte du développement humain imputable à l'inégalité entre les

<sup>34</sup> L'espérance de vie à la naissance au Burundi a augmenté de 13.8 années, la durée moyenne de scolarisation a augmenté de 1.8 années et la durée attendue de scolarisation a augmenté de 6.6 années. Le RNB par habitant du Burundi a diminué de près de 32.9 % entre 1990 et 2019.

<sup>35</sup> Selon L'IDH, la valeur du Burundi en 2019, à savoir 0.433, est inférieure à la moyenne des pays du groupe à développement humain faible, établie à 0.513, et inférieure à la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne, établie à 0.547.

<sup>36</sup> Selon OCHA 2021, à la suite des élections de mai 2020 et grâce au système de quotas, les femmes détiennent 40 pour cent des sièges à l'Assemblée nationale (contre 32 pour cent avant) et 45 pour cent au Sénat (contre 42 pour cent avant). Parallèlement, 30 pour cent des membres du Gouvernement sont des femmes. En outre, la représentation des femmes à d'autres niveaux de l'administration reste limitée

<sup>37</sup> Rapport PNUD -Burundi 2021, op.cit.

hommes et les femmes. Le score élevé du Burundi est lié à la santé reproductive des femmes, à leur autonomisation et à leur participation au marché du travail.

11. En effet, bien qu'une analyse comparative entre les sexes effectuée en 2017 ait mis en lumière un certain nombre de progrès, plusieurs lacunes importantes en matière d'équité entre les sexes ont été relevées, notamment : a) L'accès limité des femmes au crédit et à des emplois mieux rémunérés ; b) L'exclusion des femmes de la planification et de la prise de décisions en matière de développement ; c) L'accès inéquitable aux actifs (par exemple, 17 % seulement des propriétaires fonciers du pays sont des femmes) ; et d) Une alimentation plus nutritive est souvent attribuée aux hommes de la famille.<sup>38</sup>
12. Si le taux d'activité des femmes est de 80.4 % contre 77.8 % pour les hommes, les inégalités de genre sont encore très importantes au niveau de l'accès aux opportunités économiques et exacerbent le phénomène de la pauvreté des femmes notamment pour les plus vulnérables (Batwas, femmes rapatriées/déplacées internes, filles- mères, femmes albinos, femmes vivant avec un handicap, veuves, etc.).
13. En effet, des barrières structurelles empêchent les femmes d'exercer leurs droits sociaux et économiques les plus élémentaires. Ce qui en même temps constitue une menace pour leur intégrité physique, sexuelle et psychosociale (VSBG). La violence basée sur le genre (VBG) est également une préoccupation au Burundi : (i) plus d'un tiers des femmes âgées de 15 à 49 ans (36 %) ont déclaré avoir subi des violences physiques à un moment de leur vie depuis l'âge de 15 ans ; (ii) près d'une femme sur quatre (23 %) ont connu des violences sexuelles (iii) la moitié des femmes syndiquées (50 %) ont été victimes de violence familiale<sup>39</sup>. Par ailleurs, le pourcentage de la population Burundaise vivant en situation d'extrême pauvreté est de 38,7%, avec une concentration dans les zones rurales. Ces taux sont plus élevés chez les femmes, les Batwas et les personnes déplacées internes (PDI)<sup>40</sup>. Le coefficient de Gini (niveau d'inégalité) du Burundi en 2016 n'est pas très élevé (ce taux est environ 37,3, en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne et des pays à faible revenu). Mais de grandes disparités subsistent en termes de bien-être, entre les milieux ruraux et ceux urbains.
14. Selon la dernière Enquête Démographique et de Santé (EDS-III Burundi 2016-2017), 63.6% des femmes de 15-49 ans ont déclaré le manque de ressources financières comme cause principale de leur non accès aux soins de santé, tandis que 33.9% des ménages burundais ne scolarisent pas leurs enfants pour des raisons financières (ECVMB 2013-2014). En considérant la ligne de pauvreté nationale, plus d'enfants vivent dans des ménages pauvres (69%) plus que d'adultes (64.6%) Cette tendance implique qu'en terme de ciblage l'accent doit être porté sur les ménages avec des enfants de moins de 15 ans.
15. Au total, en dépit du rôle essentiel dans l'assurance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, les femmes restent confrontées à un accès inéquitable aux facteurs de production, dont la propriété foncière. Moins de 15 pour cent des terres enregistrées au nom de personnes physiques le sont au nom d'une femme, individuellement ou solidairement<sup>41</sup> Cette situation est aggravée par le fait que les femmes, surtout dans les zones rurales, ne participent pas souvent à la gestion des biens et des revenus familiaux.
16. **Jeunesse.** Comme mentionné dans la Politique nationale de la jeunesse 2016-2025, le Burundi a adopté la définition de la Charte africaine de la jeunesse, qui considère le jeune comme toute personne âgée de 15 à 35 ans. La population burundaise est majoritairement jeune avec 41 pour cent ayant moins de 15 ans ; 35 pour cent entre 15 et 34 ans ; soit un total de 76 pour cent de la population ayant au plus 34 ans en 2020<sup>42</sup>.

<sup>38</sup> Victoria Rames, Clémence Bununagi et Caritas Niyonzima (2017) *USAID/Burundi Gender Analysis Report*. Préparé par Banyan Global.

<sup>39</sup> Statistiques sur les VBG issues de EDSB-III ; ISTEEBU 2016-2017.

<sup>40</sup> PNUD, 2010; PNUD, 2015. BAD, 2018b souligne par rapport à l'IDH au Burundi le faible niveau de l'espérance de vie (57,1 ans en 2015), la persistance de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la précarité des services sociaux de base.

<sup>24</sup> Sur une échelle de 0 (Egalité parfaite ou répartition uniforme) à 100 (inégalité parfaite, accaparement par un seul individu). BM, 2016, p.17.

<sup>41</sup> OCHA 2021, op.cit.

<sup>42</sup> ISTEEBU; Projections démographiques 2010-2050 niveau national et provincial ; Avril 2017.

Seulement 30% des jeunes ont accès à l'enseignement secondaire ; 7% d'entre eux auront accès à l'enseignement supérieur, et seulement 6% pourront trouver un emploi dans le secteur formel. Le chômage et le sous-emploi des jeunes constituent un défi politique et social majeur. Un recensement numérique des jeunes chômeurs mené en 2019 intègre plus de 320 000 jeunes diplômés sans emploi.

17. Pour mémoire, le rapport de l'étude sur l'état des lieux de l'emploi des jeunes au Burundi (2016)<sup>43</sup> avait fait le constat que le chômage chez les jeunes est trois fois plus élevé que chez les personnes âgées de 35 ans et plus. Sous ce même angle, le rapport avait mis en évidence les principales caractéristiques de l'emploi des jeunes qui sont notamment (i) l'insuffisance des données statistiques fiables et actualisées, (ii) l'absence d'une stratégie cohérente de mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi, et (iii) de fortes disparités sur le marché de l'emploi. Sur ce dernier point, le rapport distingue les disparités liées aux secteurs d'activités où les indicateurs font état de 88,57% des travailleurs qui sont dans le secteur primaire, 1,80% dans le secteur secondaire et 9,63 % dans le secteur tertiaire.
18. Le rapport montre aussi qu'il y a des disparités liées à la géographie. En effet, selon le milieu de résidence, le sous-emploi concerne plus les actifs occupés en milieu rural qu'en milieu urbain avec des taux respectifs de 42,3% et 30,1%. Pour ce qui est du taux de chômage, le Burundi affiche un taux de chômage élevé : 14,6% en milieu urbain contre environ 11% en milieu rural. D'autres disparités sont liées à la formation. Les analyses font apparaître que le chômage touche 10,7% des actifs qui ne sont pas allés à l'école, 13,7% de ceux ayant fréquenté le primaire, 18,9% de ceux qui ont le niveau du secondaire général, et enfin 12% des actifs ayant suivi un enseignement supérieur. Au niveau des caractéristiques sociodémographiques des jeunes, le rapport montre que les jeunes femmes sont moins embauchées que les jeunes hommes. En effet, en effectuant la moyenne nationale par rapport aux milieux de résidence, 66,4% de jeunes hommes sont en emploi contre seulement 33,6% de jeunes femmes en emploi. Quant aux difficultés que rencontrent les jeunes en quête d'emploi, ceux du milieu rural évoquent à 52,9% le manque d'opportunités ; 23,5% parlent du manque d'expérience ; 11,1% évoquent l'inadéquation entre profil et offre d'emploi tandis que 12,5% s'expriment en disant qu'ils sont victimes de la discrimination. Pour ce qui est des perspectives des jeunes, une forte proportion de ces derniers (60,3%) en milieu urbain et 60,4% en milieu rural aspirent à l'auto emploi tandis que 30,3% des jeunes du milieu rural et 26,8% du milieu urbain aspirent à un l'emploi salarié.
19. Le marché du travail a une capacité d'absorption limitée au regard du nombre important des jeunes qui y entrent chaque année. Cette situation s'explique, entre autres, par le faible développement du secteur privé. A cela s'ajoute, du fait de faibles performances du système éducatif, l'inadéquation persistante entre les compétences et les besoins du marché du travail due à l'absence de politique appropriée de développement de l'enseignement technique et professionnel. Comme dans les autres pays, les causes du chômage des jeunes au Burundi sont multiples et complexes. Elles relèvent aussi bien des facteurs de l'offre que de la demande. Du côté de la demande, il s'agit essentiellement de la faiblesse de la croissance en raison principalement d'un secteur privé embryonnaire qui crée peu ou presque pas d'emploi ; d'une fonction publique contrainte à limiter les recrutements dans les secteurs stratégiques. Il convient également d'ajouter la forte croissance démographique qui entraîne un déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Du côté de l'offre, la formation n'est

---

<sup>43</sup> <https://www.adisco.org/rapport-final-letude-reja-adisco.pdf>

généralement pas adaptée aux besoins du marché du travail, reste souvent trop théorique, et ne favorise pas, par conséquent l'esprit d'entreprise et la créativité.

20. Le diagnostic du marché du travail opéré en prélude de l'élaboration du Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) résume les principaux problèmes du chômage des jeunes. Ces problèmes se résument par :
- l'inadéquation entre la croissance démographique et la croissance économique
  - les perspectives sectorielles moins ambitieuses et pauvres en emplois
  - la forte orientation de la population active dans l'agriculture
  - la faible participation des jeunes au marché
  - la précarité des emplois existants
  - l'inadéquation Formation – Emploi
  - le secteur Privé moins développé
  - l'absence de coordination des interventions sur l'emploi
  - l'absence de données actuelles et fiables sur l'emploi et le travail
  - l'insuffisance et l'asymétrie du système d'information du marché du travail (faiblesses des infrastructures et mécanismes de production et de diffusion d'information sur les offres d'emplois, opportunités d'informations concentrées à Bujumbura).
21. Face à cette situation et conscient des dangers que représentent des enjeux du chômage des jeunes dans le pays, le gouvernement de la République du Burundi a décidé d'opérationnaliser la politique nationale d'emploi et sa stratégie de mise en œuvre et conformément aux orientations du Plan National de Développement du Burundi (PND 2018-2027).
22. Le PANEJ est élaboré pour un cycle de quatre années allant de 2021 à 2024. Il va appuyer et valoriser les initiatives en cours. Les sept options ou orientations ou axes stratégiques d'intervention du PANEJ ont pour encrage les instruments programmatiques (PND, PNE, PNJ, etc) et juridiques nationaux ainsi que tous les instruments sous régionaux et internationaux que le Burundi a signé et ratifié. Dans la perspective des sept options stratégiques, le PANEJ se donne pour objectif de réduire considérablement le chômage en facilitant l'accès à l'emploi pour les jeunes burundais âgés de 18 à 35 ans.
23. **Peuples autochtones.** : L'analyse des informations disponibles révèle l'existence de groupes marginalisés et surtout très vulnérable dont principalement les Batwas qui ne constituent environ qu'un pour cent de la population. Ces derniers font partie des minorités ethniques vulnérables. Ils sont environ 78 000 habitants des forêts (chasseurs-cueilleurs), sont éparpillés dans plusieurs provinces. Ils ont progressivement perdu leur habitat traditionnel et leurs moyens de subsistance et vivent dans des conditions de marginalisation et pauvreté et sont stigmatisés. Ils vont rarement à l'école, ont peu de ressources financières et vivrières, n'ont quasiment pas d'activité génératrice de revenus. Faute de terre, les Batwa manquent de terre et d'argile pourtant clé pour leur survie alimentaire
24. **Personnes vivant avec un handicap.** Le nombre de personnes vivant avec un handicap au Burundi reste méconnu faute de statistiques fiables et recherches sérieuses sur le sujet. Toutefois il est estimé qu'entre 535 000 individus<sup>44</sup> soit 4,5% de la population et 1 785 000 individus soit 15% de la population selon les données de la BM et de l'OMS, respectivement. Les contraintes majeures auxquelles les personnes vivant avec un handicap sont confrontées sont entre autres : (i) les préjugés et la discrimination ; (ii) les abus et la violence corporelle ; et (iii) des difficultés d'ordre professionnel par manque d'emploi.

<sup>44</sup> Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2008 (dernier disponible)

25. En ce qui concerne les personnes vivant avec un handicap, le Gouvernement est fortement engagé sur le plan juridique et politique: (i) la Constitution de la République du Burundi reconnaît et garantit sans distinction les droits pour tous (Article 22); (ii) la loi sur la protection et la promotion des droits des personnes handicapées (Loi N°1/03 du 10 janvier 2018 portant promotion et protection des droits des personnes handicapées au Burundi), (iii) le décret n°100/0125 du 09 août 2019 portant création, missions, composition et fonctionnement du Comité National pour les Droits des personnes Handicapées au Burundi; (iv) la mise en place des écoles pilotes pour une éducation inclusive; (v) la mise en place d'une cellule d'éducation inclusive au sein du Cabinet du Ministère en charge de l'éducation; (vi) l'aménagement raisonnables de certains lieux publics pour accessibilité aux personnes handicapées; (viii) la création des centres et associations pour personnes handicapées ainsi que leur réseautage; (ix) les initiatives d'autonomisation des enfants et jeunes handicapées et le renforcement des Organisations des personnes vivant avec un handicap et (x) la promotion du sport pour les personnes handicapées à travers le Comité National Paralympique pour l'amélioration de leur estime de soi.
- 26.
27. **Groupes marginalisés.** La question des populations déplacées internes, des rapatriés et des réfugiés reste un défi dans la lutte contre la pauvreté. La signature des accords d'Arusha a facilité le rapatriement des réfugiés (plus de 570 000 retours entre 2002 et 2015). Selon l'UNDAF 2019-2023, les catastrophes naturelles et les crises politico-sécuritaires continuent de déclencher des mouvements de population. Le Burundi compte actuellement plus de 268 423 réfugiés dans les pays limitrophes et 112 522 personnes déplacées internes (PDI). En 2021, le HCR et ses partenaires prévoient le rapatriement de 143 000 réfugiés burundais dans la sécurité et la dignité, dont 92 950 réfugiés burundais de Tanzanie; 40 000 du Rwanda; 6 000 de la RDC; 2 000 de l'Ouganda et 1040 du Kenya<sup>45</sup>. Des burundais très vulnérables figurent parmi ces PDI et rapatriés et se retrouvent dans la zone d'intervention des projets. Une attention doit donc leur être accordée lors des activités de ciblage des bénéficiaires des projets finances dans ce COSOP pour leur réintégration durable dans leurs communautés d'origine.
28. Le travail des enfants est une réalité au Burundi comme dans d'autres pays du monde. Sur le plan juridique, la Loi 1/11 du 24 novembre 2020 portant révision du Décret-Loi 1/037 du 7 juillet 1993 portant révision du Code du Travail du Burundi consacre en sa Section 3 du Chapitre 2, l'interdiction du travail des enfants et de ses pires formes. Cette loi prévoit l'âge de 16 ans comme âge d'admission au travail avec une ouverture pouvant permettre d'admettre des jeunes dès l'âge de 15 ans.
29. Il ressort du Programme Pays Pour La Promotion Du Travail Décent (PPTD) 2020-2023 que le Burundi a ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT, à savoir les deux conventions fondamentales nos 87 et 98 sur la liberté syndicale et la négociation collective, les deux conventions fondamentales nos 100 et 111 sur la non-discrimination, les deux Convention sur l'élimination du travail des enfants Nos. 138 et 182 ainsi que les deux conventions fondamentales nos sur le travail forcé. 29 et 105. Le pays n'a cependant pas encore ratifié le Protocole de la Convention 29 sur le travail forcé, adoptée en 2014 et particulièrement utile pour lutter contre la traite des personnes à des fins de travail. S'il est positif que le pays ait ratifié les huit conventions fondamentales (à l'exception du Protocole N° 29), il convient de noter que la CEACR a formulé des commentaires concernant leur mise en œuvre dans la pratique et qu'un suivi est nécessaire à cet égard. En ce qui concerne l'élimination du travail forcé ou obligatoire, le Burundi a inscrit le principe dans le Code du travail à travers l'article 2 du Code du travail qui dispose que "le travail forcé ou obligatoire est absolument interdit ». Le gouvernement du Burundi a en outre pris des mesures et adopté des lois pour abolir les pires formes de travail des enfants tout en notant que le travail des enfants est étroitement lié à la pauvreté et au manque d'emplois productifs et de mécanismes de protection sociale. Un tableau plus complet des problèmes qui restent à résoudre en ce qui concerne la mise en œuvre des huit conventions fondamentales est disponible dans

<sup>45</sup> BURUNDI PROTECTION MONITORING REINTEGRATION TRENDS UPDATE #3 JULY - DECEMBER 2020; available at [Protection Monitoring UNHCR BDI reintegration trends EN 2020 \(1\).pdf](#)

les commentaires de la CEACR. En protégeant les droits des enfants, en particulier des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV), il est important de noter que le Burundi a réalisé des progrès significatifs dans la protection des droits des enfants en développant des lois, des politiques et des stratégies, qui protègent les droits des enfants. Cependant, beaucoup reste encore à faire. Le Burundi a en outre ratifié deux des quatre conventions de gouvernance, à savoir la Convention n ° 144 de 1976 sur les consultations tripartites (normes internationales du travail) et la Convention n ° 81 sur l'inspection du travail (industrie et commerce) de 1947. Deux autres conventions de gouvernance restent à ratifier, notamment la Convention n° 129 de 1969 sur l'inspection du travail (agriculture), ainsi que la Convention n° 122 de 1964 sur la politique de l'emploi. Enfin, 21 conventions techniques ont été ratifiées, dont 11 sont en vigueur.

30. **L'accès à la terre** La pression démographique galopante impose une atomisation des terres agricoles. Selon les données de la Banque mondiale 2019, la densité foncière est élevée, avec une taille moyenne des terres de 0,4 ha par ménage. Ces terres se caractérisent par la perte de la fertilité suite au labour continu du petit terroir jachère et avec l'usage de méthodes rudimentaires et traditionnelles à productivité limitée.
31. Les contraintes majeures des sites en exploitation sont entre autres: (i) les feux de brousse; (ii) l'insuffisance de synergie et de collaboration effective des ministères concernés par les questions de biodiversité; (iii) l'inexistence d'une loi sur l'accès et le partage des bénéfices découlant de l'utilisation durable des ressources naturelles. En terme de perspectives en matière d'accès à la terre, le Gouvernement envisage de: (i) Maintenir les superficies des principaux écosystèmes naturelles; (ii) éradiquer en toute force les feux de brousse; (iii) augmenter le nombre de gardes forêt; (iv) mettre en place un cadre juridique favorisant la protection des espèces et des populations menacées; (v) diffuser suffisamment les thèmes relatifs à la biodiversité en qualité et en quantité; (vi) impliquer les populations locales et autochtones dans la gestion des écosystèmes, (vii) préserver les ressources génétiques, etc.
32. L'accès limité à la terre, associée à de faibles revenus, sont à l'origine de niveaux élevés d'insécurité alimentaire touchant 44,8% de la population avec 9,7% sous sa forme grave selon l'évaluation de la nutrition et de la sécurité alimentaire (JANFSA,2018). Les femmes rencontrent souvent des obstacles juridiques et administratifs lorsqu'elles veulent faire immatriculer leurs terres, sous l'empire de règles coutumières discriminatoires attribuant les terres exclusivement aux hommes.<sup>46</sup>
33. Pour réduire la pression sur la terre tout en encourager l'employabilité des jeunes ruraux, il convient de promouvoir des métiers et activités hors productions agricoles, pastorales, agropastorales et piscicoles en particulier celles d'appui au développement desdites productions.
34. **La violence sexiste.** En effet, des barrières structurelles empêchent les femmes d'exercer leurs droits sociaux et économiques les plus élémentaires. Ce qui en même temps constitue une menace pour leur intégrité physique, sexuelle et psychosociale (VSBG).
35. Les violences sexistes à l'égard des femmes sont très répandues au Burundi et les violences domestiques tolérées et ne sont pas reportées. Ainsi, les femmes et les filles sont assujetties à la violence physique, le refus de ressources, d'opportunités et de services, le viol, le mariage forcé, l'agression sexuelle et la violence psychologique.
36. Parmi les femmes existent des groupes encore plus défavorisés notamment les veuves, les femmes âgées, les filles cheffes de ménages, les mères célibataires, les filles non scolarisées, les femmes vivant avec un handicap, ainsi que les femmes atteintes d'albinisme. Ces femmes sont victimes de stigmatisation et discrimination et cela aggrave leur situation d'exclusion, leur pauvreté et leur vulnérabilité et crée un cercle vicieux de pauvreté et les exposent notamment aux violences sexistes et à l'exploitation sexuelle – des crimes qui demeurent souvent impunis. Les femmes et les filles en situation de déplacement courent un risque plus élevé de violences et d'exploitation sexuelles ou en sont effectivement victimes. 80 pour cent des femmes and filles des

<sup>46</sup> [Strengthening-womens-customary-rights-land-IDLO-2017](#)

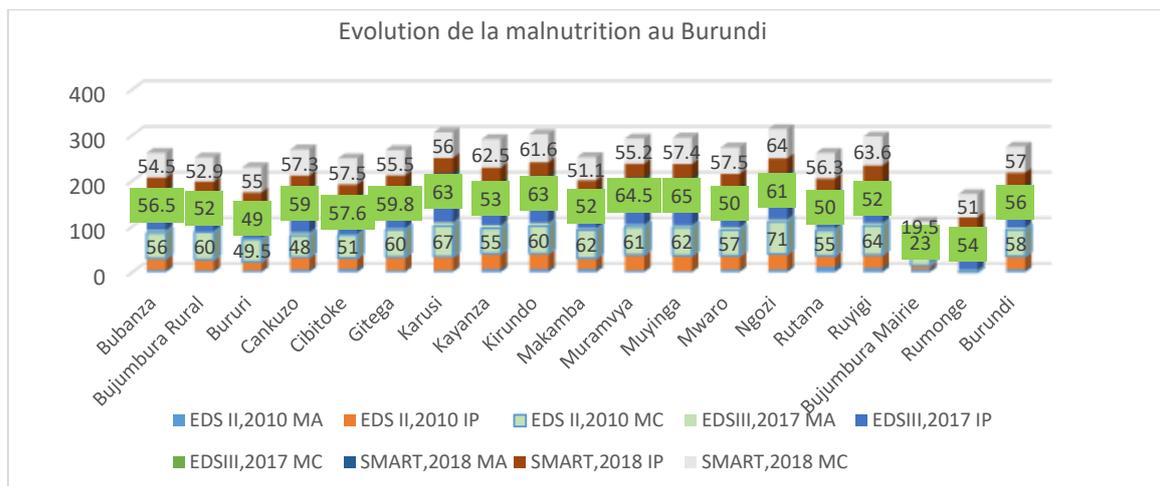
collines se sentent à risque d'abus sexuels lors de la collecte du bois et de l'eau. Presque la totalité (95 pour cent) des collines déclarent l'absence de services de réinsertion socio-économique pour les victimes de violence et d'abus sexuels.<sup>47</sup>

37. De nombreuses approches peuvent être mises en œuvre pour adresser ce problème notamment le renforcement du système juridiques et des capacités ainsi que la dissémination des droits. Au-delà du renforcement de capacité et l'appui à la mise en œuvre des approches ménages dont la méthode GALS, plusieurs actions d'ingénieries sociales sont nécessaires, on peut retenir entre autres: la sensibilisation sur des thématiques touchant au travail des enfants, les violences basées sur le genre, le VIH/SIDA et les maladies sexuellement transmissibles, et les VBG incorporées dans d'autres curriculum tels que l'hygiène, les questions de nutrition, les maladies hydriques et diarrhéiques, entrepreneuriat, alphabétisation, champ école.
38. **Sécurité alimentaire et nutritionnelle.** Alors que 80% de la population burundaise dépend de l'agriculture comme principal moyen de subsistance pour sa survie, les chocs climatiques récurrents, l'accès à la terre pour la culture limitée en raison de la forte densité de population, associée à de faibles revenus, sont à l'origine de niveaux élevés d'insécurité alimentaire touchant 44,8% de la population avec 9,7% sous sa forme grave selon l'évaluation de la nutrition et de la sécurité alimentaire (JANFSA, 2018). Les provinces les plus touchées par une grave insécurité alimentaire comprennent Karusi (18,8%), Gitega (17,5 %), Muramvya (16,0 %), Kirundo (14,3 %) et Mwaro (12,5 %). La disponibilité et l'accès à une alimentation nutritive est un handicap majeur pour un apport nutritionnel adéquat, jusqu'à 67% de la population n'ayant pas les moyens de s'offrir une alimentation nutritive (Fill the Nutrient Gap, 2019). La ration journalière des populations est en effet dominée à plus de 90% par des apports volumineux pauvres en éléments essentiels (tubercules et racines, bananes) contre très peu ou pas de sources en protéines, en lipides et en oligo-éléments. La malnutrition chronique tend à devenir structurelle au Burundi. L'Enquête démographique et sanitaire (EDS, 2016-2017) et l'évaluation conjointe de la nutrition et de la sécurité alimentaire (ENSNSAB 2018-2019) montrent une tendance à la baisse de la progression des enfants souffrant d'un retard de croissance par rapport à l'EDS 2010. Le taux de retard de croissance est passé de 58% (2010) à 56% (2017) puis à 54% en 2019. Malgré les progrès, le taux de retard de croissance reste constamment élevé, au-dessus du seuil d'alerte de 40% fixé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et nettement supérieur aux taux de prévalence moyen de retard de croissance (34%) des pays de l'Afrique subsaharienne. Au Burundi, il est supérieur à 50 % dans toutes les provinces, sauf dans la capitale de Bujumbura qui est à un taux de prévalence de 23,7%.
39. Les résultats préliminaires de SMART, 2020 montrent une dégradation de la malnutrition aiguë globale (MAG) de 6,1% en 2020 contre 4,5% en 2018 et 5,1% en 2019. En plus des facteurs précités, la situation est exacerbée par l'impact socio-économique de la COVID-19 qui a provoqué un choc chez les enfants vivant déjà dans une situation très fragile. L'insuffisance pondérale est restée stable à 30%. Le taux de malnutrition est plus élevé chez les enfants dont les mères sont moins instruites. Les femmes et les enfants sont touchés de manière disproportionnée par cette situation d'insécurité en raison de l'inégalité entre les sexes et des vulnérabilités structurelles. La prévalence de l'anémie globale est de 61% chez des enfants de 6 à 59 mois alors qu'elle est de 40 % chez les femmes entre 15-49 ans. Alors que les pratiques d'allaitement au Burundi sont généralement bonnes avec un allaitement maternel exclusif supérieur à 72%, l'alimentation complémentaire et le régime alimentaire des femmes restent médiocres avec seulement 10% des enfants âgés de 6 à 23 mois satisfaisant aux exigences du régime minimum acceptable (MAD) et 18% des femmes en âge de procréer (15-49 ans) répondant aux exigences minimales de diversité alimentaire pour les femmes (MDD-W

<sup>47</sup> Overview of the Humanitarian Situation of Internally Displaced Persons in Burundi, IOM, May 2019

).D'autre part, des progrès en matière d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement restent insuffisants.

40. Selon les résultats de l'enquête SMART 2018, la situation nutritionnelle au Burundi se présente ainsi :



### Contexte environnemental et climatique, tendances et incidences

41. Géographie et le contexte environnemental du pays.
42. Le Burundi est situé aux confins de l'Afrique centrale et de l'Afrique orientale et au cœur de la région des Grands Lacs. Il est entouré par le Rwanda, la République Unie de Tanzanie et la République Démocratique du Congo. Le climat du pays est tropical avec de fortes variations de températures et de précipitations dans les différentes zones climatiques du pays. Malgré ses dimensions modestes, le Burundi se distingue par sa diversité de paysage, avec cinq régions éco-climatiques (la plaine occidentale de l'Imbo, l'escarpement occidental du Mumirwa, la crête Congo-Nil, les plateaux centraux, et les dépressions du Kumoso à l'Est et du Bugesera au Nord-Est).
43. Le relief du Burundi est dans l'ensemble accidenté, caractérisé par des collines au profil souvent convexe et dont les pentes fragilisent les sols vis-à-vis des risques d'érosion. Les sols du Burundi sont d'une fertilité relativement faible avec plus de 36% de sol acide présentant une toxicité aluminique. Le couvert forestier du Burundi s'élevait à 6,6% du territoire en 2018, dont aucune forêt n'est considérée comme intacte. Le Burundi appartient à deux grands bassins hydrographiques africains (le bassin du Nil et du fleuve Congo) et est très riche en lacs naturels. Malgré cette richesse, l'eau est une ressource vulnérable dans le pays, avec une distribution spatio-temporelle des pluies inégale. En terme de découpage territorial, le Burundi est subdivisé en 18 provinces et 119 communes. Les communes rurales sont sous-divisées en zones et collines de recensement tandis que les communes urbaines en zones et quartiers. L'Accord d'Arusha et la loi communale du 20 avril 2005 (révisée en 2010 puis en 2014) ont jeté les bases du processus de décentralisation de l'Etat dont les résultats attendus étaient le développement local et communautaire et l'amélioration de la démocratie locale et la bonne gouvernance. Le COSOP vise à réduire la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés rurales.

**Tableau 1 Principaux problèmes environnementaux au Burundi<sup>48</sup>**

<b>Problème</b>	<b>Causes principales</b>	<b>Conséquences principales</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Déforestation**</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Croissance de la population</li> <li>Déboisement et défrichement pour l'agriculture et l'habitat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de la production de produits forestiers</li> <li>Perte de la biodiversité et des services des écosystèmes</li> </ul>

<sup>48</sup> Bank Mondiale (2017): Burundi Analyse Environnementale Pays: Comprendre l'environnement dans la dynamique d'un monde complexe : des liens avec la fragilité, les conflits et le changement climatique

		<ul style="list-style-type: none"> <li>Érosion des sols, importants dommages causés par les catastrophes naturelles</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dégradation** des terres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cultures intensives sans pratiques adéquates de gestion des terres</li> <li>Cultures sur les collines escarpées sans contrôle de l'érosion</li> <li>Incertitude des droits fonciers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de productivité agricole</li> <li>Perte de biodiversité et autres services des écosystèmes</li> <li>Érosion des sols, importants dommages causés par les catastrophes naturelles</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de biodiversité**</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déforestation, dégradation des terres, pollution de l'air et de l'eau et catastrophes naturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Santé des écosystèmes compromise</li> <li>Perte de diversité génétique vitale</li> <li>Perte des services écosystémiques</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pollution de l'air intérieur**</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cuisine à l'intérieur des habitations avec carburant "sale" et ventilation insuffisante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Santé publique compromise, déforestation</li> <li>Émission de gaz à effet de serre (GES)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Catastrophes naturelles**</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécheresse (exacerbée par le changement climatique)</li> <li>Inondations, glissements de terrains (exacerbés par l'érosion des sols et le changement climatique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dommages physiques à l'environnement, dommages physiques aux infrastructures</li> <li>Décès et perte de moyens de subsistance</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pollution de l'eau*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assainissement insuffisant</li> <li>Application insuffisante de la réglementation, en particulier dans les traitements agricoles (par ex. huile de palme, café)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Santé publique compromise</li> <li>Faune aquatique compromise, rareté de l'eau potable</li> </ul>

Clé : \*\*Problèmes très persistant \*Problème moins persistant

44. Le choix des provinces sera rationalisé sur la base d'une approche programmatique pour tirer parti et créer une synergie avec les investissements en cours du FIDA au Burundi. Le choix est également rationalisé en fonction du niveau de pauvreté et du contexte de vulnérabilité au climat et à la nutrition de ces provinces. Une proportion élevée de la population burundaise est très vulnérable parce qu'elle dépend des services qui sont directement fournis par les écosystèmes (nourriture et énergie), et parce qu'une proportion aussi élevée de la population (et de l'économie) dépend des secteurs de l'agriculture et de l'élevage (notant les précédentes crises alimentaires liées au climat).<sup>49</sup>
45. Au Burundi, la dégradation de la biodiversité ne cesse d'augmenter. En plus des points du tableau ci-dessus, les principales menaces pour la biodiversité au Burundi sont<sup>50</sup>:
- Surexploitation des animaux*: L'exploitation abusive des animaux sauvages a réduit énormément certaines populations. L'exportation de la faune sauvage a également occasionné une pression sur plusieurs espèces devenues rares. C'est le cas des serpents notamment *Bitis nasicornis*, *Bitis gabonica*, *Naja nigricollis* et *Naja melanoleuca*;
  - Prolifération d'espèces exotiques*: L'existence d'*Eichhornia crassipes*, *Lantana camara*, *Solanum torvum*, *Mimosa pudica* et *Mimosa diplotricha* sont des plantes envahissantes connues avec un caractère de prolifération. L'introduction des essences exotiques

<sup>49</sup> Department of International Development (2009). Economic Impacts of Climate Change in Burundi [https://www.weadapt.org/sites/weadapt.org/files/legacy-new/knowledge-base/files/4e2555795d157Method\\_and\\_work\\_plan\\_Burundi\\_vs\\_1-1.pdf](https://www.weadapt.org/sites/weadapt.org/files/legacy-new/knowledge-base/files/4e2555795d157Method_and_work_plan_Burundi_vs_1-1.pdf)

<sup>50</sup> Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi (2013) - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité. Bujumbura <https://www.cbd.int/doc/world/bi/bi-nbsap-v2-p1-fr.pdf>

(Pinus, Callitris, Eucalyptus), considérée comme une solution à la régression des écosystèmes naturels, a provoqué des effets dégradateurs incontestables;

- *Remplacement rapide des races et variétés agricoles en usages*: Plusieurs causes sont à l'origine de l'érosion génétique et l'augmentation des niveaux de vulnérabilité des ressources génétiques des cultures et de l'élevage. Les causes les plus frappantes sont: l'absorption des races locales; la reproduction parentale; et épidémies et maladies. Avec les introductions anarchiques des espèces animales et végétales, les agri-éleveurs finissent par abandonner les races et les variétés des cultures anciennement domestiquées; et
- *Changements climatiques*: Le phénomène de perturbation climatique se manifeste par une pluviométrie exceptionnelle et par une sécheresse prolongée. Dans le cas d'une pluviométrie exceptionnelle, l'érosion s'accroît, les rivières charrient des alluvions fertiles, élevant de quelques centimètres les lits de ces rivières qui dès lors inondent les plaines et marais et polluent les eaux.

46. En ce qui concerne les causes profondes de la dégradation de la biodiversité, les menaces principales de la biodiversité et leurs causes directes sont celles liées aux actions anthropiques suivantes<sup>51</sup>:

- *La pauvreté des communautés locales et autochtones*: La pauvreté des communautés se manifeste par l'absence des alternatives aux ressources vulnérables. L'atomisation des terres agricoles est généralisée. Ces terres se caractérisent par la perte de la fertilité suite au labour continu du petit terroir jachère et avec l'usage de méthodes rudimentaires et traditionnelles à productivité limitée;
- *La mauvaise gouvernance dans la gestion de la biodiversité*: Ceci se manifeste de la manière suivante: implication des autorités dans l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles; la promotion des activités sans se soucier des impacts négatifs possibles; les promesses faites lors des campagnes politiques de céder les terres des aires protégées aux populations une fois le prétendant «autorité» est élu; la modification du statut légal d'une aire protégée dans le but de s'approprier des terres sans que toutes les parties prenantes en soient averties ou consultées;
- *La faible concertation dans la planification du développement*: Au Burundi, il n'est pas rare que des institutions entreprennent des activités de développement dans les aires protégées sans que les conservateurs en soient avertis. C'est donc suite à ce manque de concertation que des activités à effets pervers sont développées. Ces dernières provoquent ainsi la disparition des services écosystémiques nécessaires pour la survie de la population et favorisant le fonctionnement de plusieurs secteurs notamment l'agriculture, les secteurs de l'énergie, de l'industrie, etc;
- *L'insuffisance des capacités pour réduire les pressions et conserver le maximum possible d'écosystèmes, d'espèces et de gènes*: Au Burundi, le niveau pour la sauvegarde d'un ensemble représentatif des écosystèmes, des espèces et des gènes est encore faible. Les capacités techniques et l'insuffisance d'outils pour réduire les pressions exercées sur les écosystèmes et ressources biologiques restent encore très minimes. Ce pays accuse encore un faible niveau pour la maîtrise des effets néfastes des changements climatiques sur la biodiversité; et
- *L'ignorance de la valeur de la biodiversité et son rôle dans la croissance de l'économie nationale et dans la survie des communautés*: Les Burundais multiplient plusieurs activités à effets pervers ayant comme conséquence des pertes des écosystèmes, des espèces et des gènes pourtant utiles à la survie des populations. Cela est lié à l'ignorance de la valeur réelle de la biodiversité surtout celle autochtone. Il en découle ainsi un faible niveau de valorisation des avantages tirés de la diversité biologique et

<sup>51</sup> Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi (2013) - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité. Bujumbura <https://www.cbd.int/doc/world/bi/bi-nbsap-v2-p1-fr.pdf>

des services fournis par les écosystèmes. Le rôle de la biodiversité dans la croissance de l'économie nationale et dans la survie des communautés reste méconnu.

47. Le climat varie selon l'altitude (Fig 2 – carte climatologique du Burundi). Les altitudes supérieures à 2000 m, matérialisées par le bassin versant Congo-Nil ont des précipitations moyennes comprises entre 1400 mm et 1600 mm et des températures moyennes annuelles oscillant autour de 15°C avec des minima descendant parfois jusqu'à 0°C. Les plateaux centraux, dont l'altitude oscille entre 1500 et 2000 m, reçoivent environ 1200 mm de précipitations annuelles avec 18 à 20°C de température moyenne. Les zones d'altitudes inférieures à 1400 m dans la plaine inondable de l'Imbo et les dépressions de Kumoso et Bugesera ont des précipitations moyennes annuelles inférieures à 1200 mm et parfois inférieures à 1000 mm, et des températures annuelles moyennes supérieures à 20°C. Le pays est divisé en deux grands bassins versants: le bassin du Nil qui comprend d'une part le Ruvubu et ses affluents et d'autre part les affluents Kanyaru, Kagera et le bassin du fleuve Congo. Malgré ces richesses en eau, l'eau au Burundi est une ressource vulnérable, limitée par une variété de facteurs dont notamment les fréquentes conditions climatiques défavorables dans certaines zones et la répartition spatio-temporelle inégale des eaux de pluie (Tableau 2).<sup>52</sup>
48. L'eau et les systèmes hydrologiques sont abondants, bien que la couverture forestière du pays soit inférieure à 5%. Sur la base des données des 60 dernières années, le Burundi a connu des cycles alternés de précipitations excessives ou déficitaires presque chaque décennie, ainsi qu'une augmentation globale de la température moyenne, la saison sèche s'allongeant.

**Tableau 2 Répartition des précipitations et des températures en fonction de la région écoclimatique au Burundi (1950-2008).**<sup>53</sup>

Région écoclimatique	% du total	Altitude (mètres)	Température annuelle moyenne (°C)	Précipitations annuelles moyennes (millimètres)
Plaines de l'Imbo	7	800-1,100	23	800-1,100
Pentes de Mumirwa	10	1,000-1,700	18-28	1,100-1,900
Division Congo-Nil	15	1,700-2,500	14-15	1,300-2,000
Hauts Plateaux du Centre	52	1,350-2,000	17-20	1,200-1,500
Kumoso et Bugesera	16	1,100-1,400	20-23	1,100-1,550

49. Au niveau mondial, le Burundi a les émissions de GES par habitant les plus faibles, se classant 188e sur 188 pays et ne contribuant que 0,01 % aux émissions mondiales. Cependant, il est très vulnérable au changement climatique mondial. Le Burundi se classe 169eme sur 181 pays dans l'indice ND-GAIN index (2019) pour la vulnérabilité climatique. C'est le 19eme pays le plus vulnérable et le 17e pays le moins prêt, ce qui signifie qu'il est extrêmement vulnérable, mais très peu prêt à lutter contre les effets du changement climatique<sup>54</sup>.
50. Climat actuel. Les précipitations annuelles et la température moyenne diffèrent par endroit et par saison. Les basses terres de la zone Imbo et la plaine de la Ruzizi à l'ouest et au nord-est reçoivent le moins de précipitations (inférieures à 900 mm/an (Tableau 2)), tandis que l'Imbo est également la zone la plus chaude du Burundi (23-25 °C). Les hautes terres du bassin versant Congo-Nil reçoivent la plupart des précipitations (plus de

<sup>52</sup> Republic of Burundi (2007). National Adaptation Plan of Action (NAPA). <https://unfccc.int/resource/docs/napa/bdi01e.pdf>

<sup>53</sup> Juvent Baramburiye, Miriam Kyotalimye, Timothy S. Thomas et Michael Waithaka: publication IFPRI <https://ebrary.ifpri.org/digital/collection/p15738coll2/id/127925> cité de Beck et al., 2010.

<sup>54</sup> <https://gain-new.crc.nd.edu/country/burundi>

1600 mm/an) et sont beaucoup plus froides (16-18 °C). Les précipitations totales et la température moyenne dans les autres parties du pays se situent entre ces extrêmes.

51. Quatre saisons se distinguent:

La longue saison humide (février-mai, 300-700 mm) ;

La longue saison sèche (juin-août, en dessous de 50 mm) ;

La courte saison des pluies (septembre-décembre, 300-750 mm) ; et

La courte saison sèche (mi-janvier à mi-février, 300-600 mm) ; baisse des précipitations dans l’Ouest et le Nord-Est.<sup>55</sup>

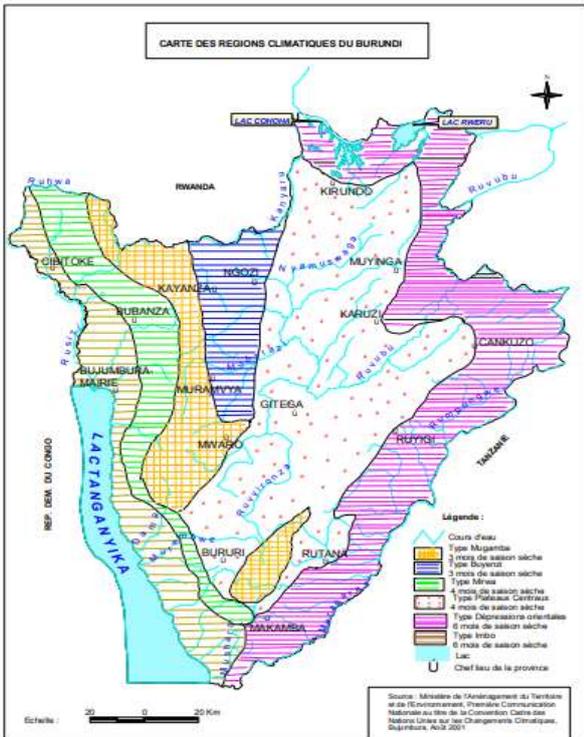


Fig 2 Régions climatologiques du Burundi

52. Sur la base du scénario RCP 4.5, la température annuelle moyenne du Burundi devrait augmenter de 0,75 °C pour 2021-2050 par rapport à la période 1991-2020 (Fig. 1 ci-dessous). Les précipitations deviendront de plus en plus variables avec plus d’extrêmes et augmenteront d’environ 10 % dans la partie sud du pays (Fig. 2 ci-dessous). Variabilité de la température en 2021-2050 par rapport à la période 1991-2020: +23,8%. Variabilité des précipitations en 2021-2050 par rapport à la période 1991-2020 : +22,7 %. Les projections climatiques indiquent également que les précipitations ont tendance à diminuer en mars/avril et août/septembre de 10 à 25 % prolongeant les périodes sèches et augmentant considérablement le risque de sécheresse. En conséquence, les précipitations de forte intensité pendant la courte saison des pluies augmenteront. Ces changements climatiques entraîneront un certain nombre de risques accrus associés à : (i) des changements dans les saisons de croissance des cultures et des forêts ; (ii) les inondations épisodiques des marécages et des plaines ; (iii) la dégradation

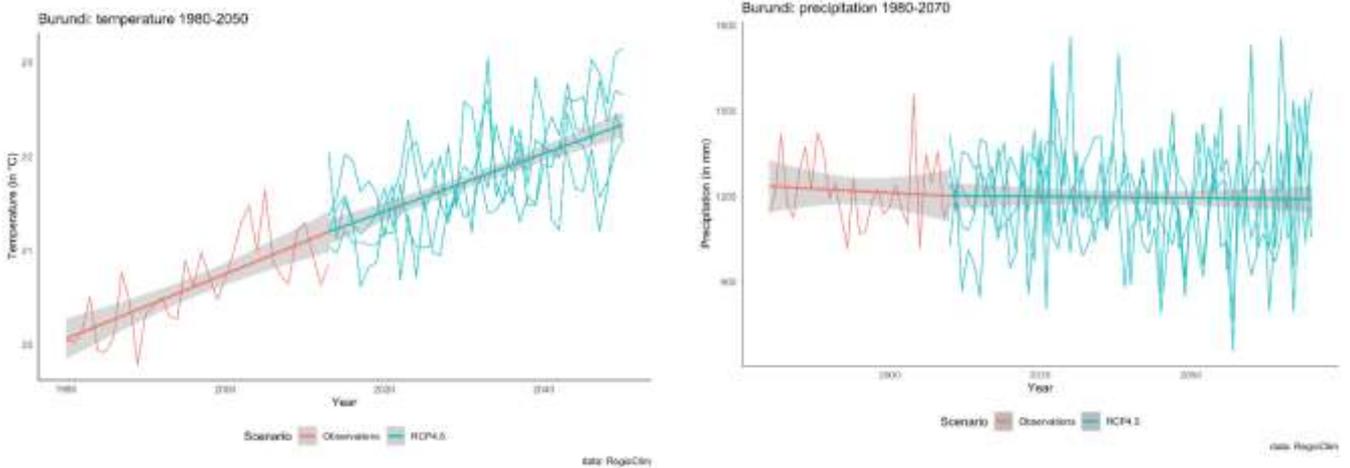
des terres due à la déforestation et la perte de fertilité des sols dues à des événements de ruissellement plus fréquents et intenses et (iv) des événements météorologiques extrêmes plus fréquents (grêle, averses violentes, vents violents, etc.).

53. Des changements dans la durée des saisons humides et sèches ont été récemment observés. Les précipitations totales ont diminué, la longue saison humide se termine plus tôt (souvent en avril) tandis que la courte saison humide commence plus tard (en octobre).<sup>56</sup> Cela signifie que la «longue saison sèche» est encore prolongée et peut désormais être considérée comme s’étendant de mai à septembre. De plus, une augmentation de la température moyenne d’env. 0,8°C a été observé entre 1930 et 2000.<sup>57</sup> Cette intensification des saisons sèches et humides se traduit par des sécheresses et des inondations plus graves.

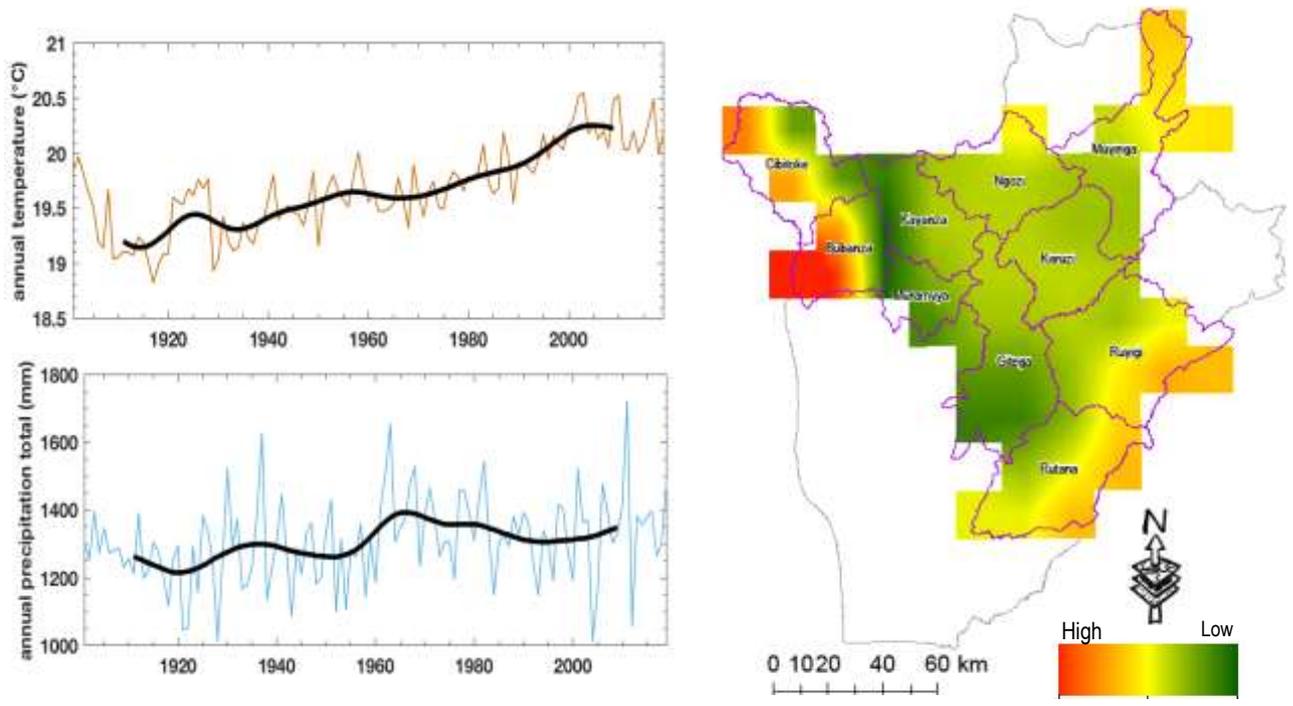
55 Dutch Ministry of Foreign Affairs (2018). Climate Change Profile: Burundi [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi\\_1.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi_1.pdf)

56 Baramburiye J, Kyotalimye M, Thomas TS, Waitthaka M (2013) Burundi, in East African agriculture and climate change: a comprehensive analysis. International Food Policy Research Institute, Washington, DC

57 Department of International Development (2009). Economic Impacts of Climate Change in Burundi [https://www.weadapt.org/sites/weadapt.org/files/legacy-new/knowledge-base/files/4e2555795d157Method\\_and\\_work\\_plan\\_Burundi\\_vs\\_1-1.pdf](https://www.weadapt.org/sites/weadapt.org/files/legacy-new/knowledge-base/files/4e2555795d157Method_and_work_plan_Burundi_vs_1-1.pdf)



54. Le Burundi est vulnérable à un ensemble de défis liés à l’environnement et au climat, notamment les sécheresses, les inondations et l’érosion. Depuis 50 ans, les températures ont augmenté d’environ 0,9°C et les régimes pluviométriques sont susceptibles d’augmenter. Cette intensification des saisons sèches et humides se traduit par des sécheresses et des inondations plus graves. La figure ci-dessous montre le changement de température et la fluctuation des précipitations.

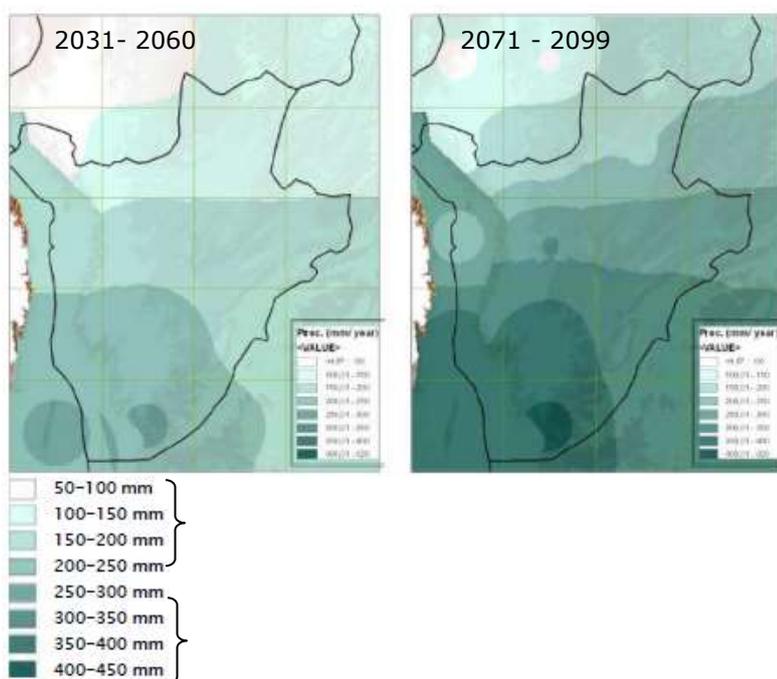


55. *Implications sur les activités du COSOP*

56. Projections du changement climatique. Les projections des futurs changements de température dus au changement climatique indiquent que les températures annuelles moyennes devraient augmenter de 2,1 °C d’ici 2050 selon le RCP8.5.<sup>58</sup> D’autres simulations des changements climatiques aux horizons temporels 2000-2050 ont

<sup>58</sup> World Bank Climate Change Portal: Burundi. <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/burundi>

montré une hausse de la pluviométrie variant de 3 à 10% et les mois de mai à octobre verront leurs quantités pluviométriques diminuées de 4 à 15%. L'analyse de l'évolution de la température moyenne a montré une augmentation de température de 0,4°C tous les 10 ans, soit un accroissement de 1,9°C en l'an 2050, correspondant à la haute émission des gaz à effet de serre.<sup>59</sup> Compte tenu du climat tropical humide du Burundi, cela impliquerait des taux d'évaporation-transpiration élevés, réduisant l'eau disponible pour la croissance des plantes et d'autres utilisations. Malgré l'augmentation de la température, les précipitations annuelles moyennes devraient augmenter au Burundi d'ici le milieu et la fin du 21e siècle<sup>60</sup> (Fig 3). D'ici 2050, les régimes pluviométriques seront probablement modifiés de sorte qu'il y aura essentiellement deux saisons de six mois, une saison des pluies de novembre à avril et une saison sèche de mai à octobre.



**Fig 3 Précipitations annuelles prévues**

Source:<sup>61</sup>

57. Au niveau national, le Burundi a connu alternativement de graves sécheresses, entraînant de mauvaises récoltes et une mortalité du bétail de 35% (1998-2005) et de graves inondations, avec des effets similaires (2006-2007). On estime que de tels événements entraînent une perte de 5 à 17 % du PIB par événement.<sup>62</sup> Dans l'ensemble, les modèles de changement climatique prédisent que le Burundi connaîtra à l'avenir des conditions météorologiques plus extrêmes caractérisées par des vents violents, de la grêle et des sécheresses prolongées.<sup>63</sup>
58. Deux bassins hydrologiques traversent le pays: le bassin du Nil et le bassin du Congo. Pourtant, l'eau est une ressource vulnérable en raison de multiples facteurs, notamment les conditions climatiques et la distribution inégale spatio-temporelle des précipitations. L'agriculture est le pilier de l'économie avec 90% de la population qui en dépend pour leur subsistance. Ce secteur, combiné à l'élevage, contribue à environ 40 à

<sup>59</sup> Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi (2013) - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité. Bujumbura <https://www.cbd.int/doc/world/bi/bi-nbsap-v2-p1-fr.pdf>

<sup>60</sup> World Bank Climate Change Portal: Burundi. <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/burundi>

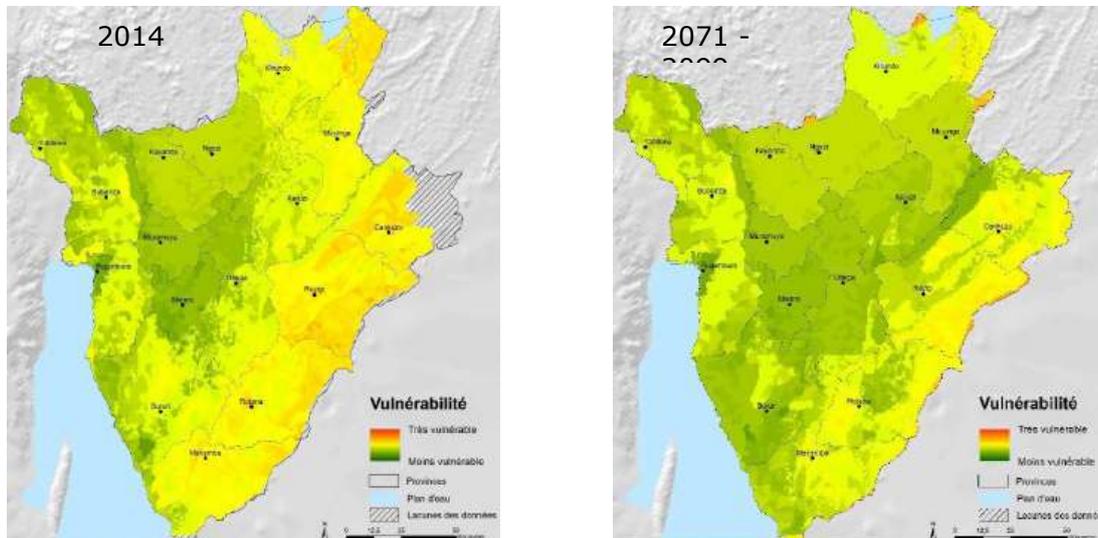
<sup>61</sup> Adapté du Dutch Ministry of Foreign Affairs (2018). Climate Change Profile: Burundi [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi\\_1.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi_1.pdf) cité de Bollin et al. (2014)

<sup>62</sup> Baramburiye J, Kyotalimye M, Thomas TS, Waitthaka M (2013) Burundi, in East African agriculture and climate change: a comprehensive analysis. International Food Policy Research Institute, Washington, DC

<sup>63</sup> Célestin, M., Emmanuel, L.A., Batabinliè, L. and Marc, N. (2019) Spatio-Temporal Analysis of Climate Change Impact on Future Wind Power Potential in Burundi (East Africa). American Journal of Climate Change, 8, 237-262. <https://doi.org/10.4236/ajcc.2019.82014>

60% du produit intérieur brut, les exportations principalement de café, de thé et de coton constituant 70 à 85% des revenus d'exportation.<sup>64</sup>

59. Dans l'ensemble, une augmentation de la sécheresse est attendue dans la partie nord du pays qui entraînera une baisse des niveaux d'eau dans les lacs du nord. Les sécheresses devraient devenir plus intenses et plus fréquentes (Fig 4), se produisant entre 40 et 60 % du temps. Dans les plaines (par exemple, Imbo), les inondations devraient augmenter en fréquence et en ampleur. Les modèles prévoient une augmentation du nombre de jours «chauds» par an pour 2046-2065 et 2081-2100 dans les scénarios d'émissions faibles et élevées.<sup>65</sup>



**Fig 4 Vulnérabilité à la sécheresse**

Source:<sup>66</sup>

60. Les effets actuels et attendus du changement climatique diffèrent localement, nationalement et régionalement. Les impacts des effets du changement climatique sur les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et hydrique, les écosystèmes, les infrastructures, etc. diffèrent selon les pays et les régions ainsi que les communautés et les individus, le genre étant un facteur de vulnérabilité particulièrement important. Muramvya dans le centre est, Bubanza et Cibitoke dans l'ouest, et Ngozi et Kayanza dans le nord figurent parmi les provinces affectées par les stress - affectant les moyens de subsistance des ménages à cause de manque de précipitations et la sécheresse.<sup>67</sup>
61. Impact du changement climatique: L'agriculture burundaise dépend des pluies. Des perturbations climatiques se traduisant par une longue sécheresse ou par des pluies torrentielles ont été observées au cours des dernières années. Le Gouvernement du Burundi s'est engagé à réduire l'impact du changement climatique notamment en mettant en œuvre les actions prioritaires inscrites dans la Stratégie et le Plan d'actions national d'adaptation au changement climatique (PANA). Conformément à la déclaration de Rio+20, le pays déploie des efforts en vue de la promotion d'un développement écologiquement viable.
62. Le pays est densément peuplé, a une forte croissance démographique, et pourtant seulement 36% du pays est arable. Pour réaliser ses objectifs de sécurité alimentaire, le pays doit augmenter sa productivité agricole. *L'impact prévu du changement climatique*

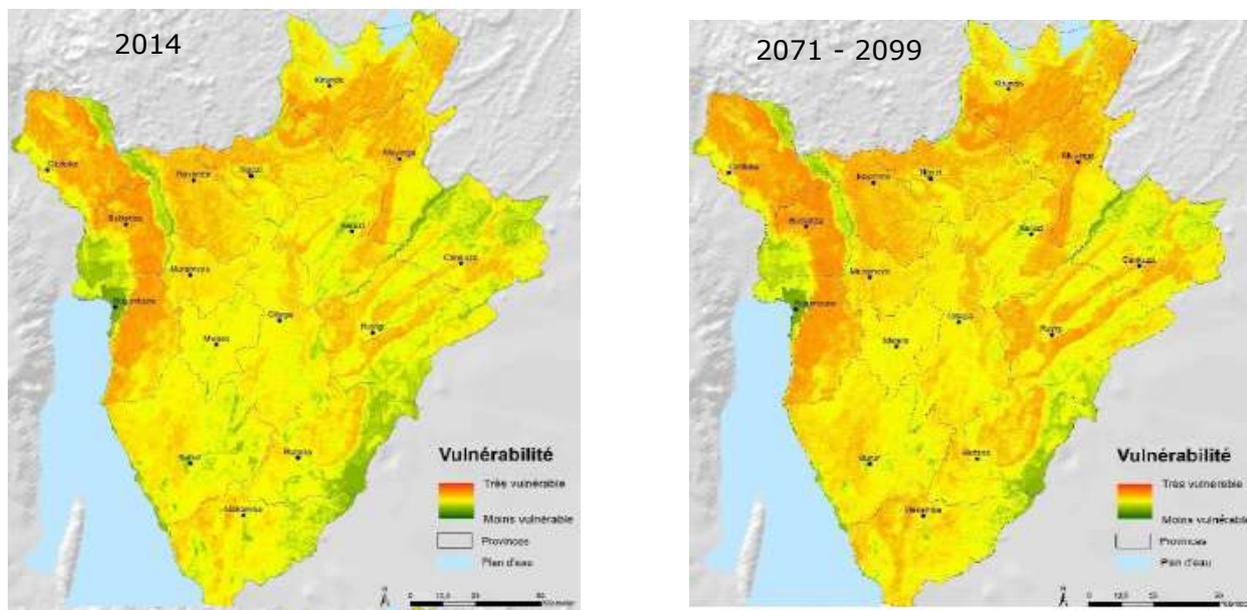
64 World Bank Climate Change Portal: Burundi. <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/burundi>

65 Adapté du Dutch Ministry of Foreign Affairs (2018). Climate Change Profile: Burundi [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi\\_1.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi_1.pdf) cité de <http://sdwebx.worldbank.org/climateportal/countryprofile/home>

66 Adapté du Dutch Ministry of Foreign Affairs (2018). Climate Change Profile: Burundi [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi\\_1.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi_1.pdf) cité de Bollin et al. (2014)

67 Bank Mondiale (2017): Burundi Analyse Environnementale Pays: Comprendre l'environnement dans la dynamique d'un monde complexe : des liens avec la fragilité, les conflits et le changement climatique

menacera davantage la sécurité alimentaire et la disponibilité de l'eau. Les risques sont les plus élevés dans le nord et le nord-est du pays qui sont déjà vulnérables aux déficits pluviométriques et dans certaines zones à l'érosion des sols (Fig 5), et dans les plaines occidentales de l'Imbo qui connaissent à la fois des déficits pluviométriques et des inondations. Les risques pour la sécurité alimentaire sont les plus élevés pendant la « longue saison sèche », qui s'est de plus en plus prolongée au cours des dernières décennies (mai-septembre) et deviendra plus sèche et plus chaude en raison du changement climatique. On estime que les inondations et les sécheresses extrêmes entraînent une perte de rendement.<sup>68</sup>



#### Effets des changements climatiques sur l'agrobiodiversité

64. Les projections faites sur les rendements des cultures vivrières (sauf le riz), avec les futurs changements climatiques pour les deux saisons agricoles, montrent une tendance en baisse très accentuée. Les rendements en saison 1 étant toujours inférieurs à ceux de la saison 2 à cause du départ précoce des précipitations en saison 2. Suite aux variabilités climatiques observées ces 20 dernières années, le Burundi enregistre l'érosion génétique des espèces et des variétés traditionnelles de sorgho, de haricot et de pomme de terre observée dans plusieurs sites semenciers par la disparition de certains cultivars.
65. Les cultures industrielles ne seront pas épargnées par les changements climatiques car tout accroissement des précipitations au-delà du seuil de la situation de référence provoquera une diminution de rendement que ce soit dans la période de floraison ou de maturation des fruits du palmier à huile et du caféier. L'excès de précipitations favorisera également la prolifération des maladies et des ravageurs qui vont diminuer le rendement.
66. Dans le secteur de l'élevage, les pertes du cheptel bovin, caprin, ovin et volaille seront plus importantes suite à des sécheresses plus prolongées et plus fréquentes avec des probabilités d'occurrence entre 40% et 60%. Les rendements de production de viande, de lait seront encore plus affectés et plus réduits de même que la production de poissons en cas de sécheresse. En cas de forte pluviométrie, des coups de foudre

<sup>68</sup> Adapté du Dutch Ministry of Foreign Affairs (2018). Climate Change Profile: Burundi [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi\\_1.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi_1.pdf) cité de Bollin et al. (2014)

<sup>69</sup> Adapté du Dutch Ministry of Foreign Affairs (2018). Climate Change Profile: Burundi [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi\\_1.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi_1.pdf) cité de Bollin et al. (2014)

apparaissant pendant des tornades seront plus importants et provoqueront des morts supplémentaires de bétail dans les zones de montagne.<sup>70</sup>

## Partie 2 -Institutions et cadre réglementaire

### 2.1. Institutions

67. Les principales institutions (gouvernement, secteur privé, recherche, partenaires techniques et financiers, organisations de producteurs, etc.) qui constituent des partenaires stratégiques potentiels pour contribuer à la mise en œuvre des priorités transversales du FIDA (genre, jeunes, nutrition et climat) sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Secteur	Institutions
Gouvernement	<p>Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (MINEAGRIE) ; y compris l'Institut Géographique du Burundi (IGEBU) et l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE)</p> <p>Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique</p> <p>Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique</p> <p>Ministère de la fonction publique, du travail et de l'emploi y compris l'Agence Burundaise pour l'Emploi des Jeunes (ABEJ) créée en 2010 par décret n°100/92 du 31 mai 2010 ainsi que l'Office Burundais de l'Emploi et de la Main d'œuvre (OBEM), qui démontrent la volonté pour la promotion de l'emploi décent au Burundi.</p> <p>Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique</p> <p>Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture</p> <p>Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre</p> <p>Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA</p> <p>Agence Nationale de Promotion et de Régulation des Sociétés Coopératives au Burundi (ANACOOOP) qui est une autorité chargée du contrôle, du suivi et de la régulation des activités des sociétés coopératives</p>
Secteur privé	<p>Chambre de Commerce d'Industrie, d'Agriculture et d'Artisanat</p> <p>Entreprises</p> <p>Réseau des Institutions de Microfinance (RIM)</p> <p>Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE)</p>
Recherche	<p>Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) à travers la recherche notamment sur les améliorations variétales et qui dispose d'un Plan Directeur de la Recherche Agricole (Vision stratégique 2021-2030)</p> <p>Institut International pour l'Agriculture Tropicale (IITA)</p>

<sup>70</sup> Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la République du Burundi (2013) - Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité. Bujumbura <https://www.cbd.int/doc/world/bi/bi-nbsap-v2-p1-fr.pdf>

Formation	<p>Le Burundi compte 218 Centre d'Enseignement des Métiers (CEM) dont 120 construits en 2016 grâce au FONIC et sont destinés uniquement à la filière agriculture et élevage. 77 CEM, soit 35% des centres, relèvent du secteur privé. Pour l'ensemble des centres, la filière agriculture et élevage est majoritaire (133 CEM). Les CFP (Centre de Formation Professionnel) quant à eux sont au nombre de 10, répartis dans 7 provinces. Les 120 Centres d'Enseignement des Métiers pour l'agriculture et l'élevage, avaient été créés afin de réduire le chômage des jeunes n'ayant pas pu continuer les études post fondamentales, et tous ceux qui désirent enrichir leurs connaissances dans ces domaines.</p> <p>a) <b>Formation formelle</b></p> <p>i. <u>Formation universitaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Université du Burundi FABI</li> <li>• Université de Ngozi FA</li> </ul> <p>ii. <u>Ecoles de formations des techniciens et ingénieurs à plusieurs niveaux (A0, A1, A2 et A3):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La faculté des Sciences Agronomique du Burundi (FACAGRO) : A0</li> <li>• L'Université de NGOZI : A0</li> <li>• L'Institut Supérieur d'Agriculture (ISA) : A1</li> <li>• Les instituts des techniques de formation agricole (ITAB_Karuzi, Gihanga, Gisozi, Mahwa, Kigamba, Nyanzalac, Kigozi (kirundo), Ijenda , Kabamba (Mpanda) ) : A2.</li> <li>• Les CEM et CEP: A2 et A3</li> </ul> <p>b) <b>La formation informelle</b></p> <p>La formation informelle s'adresse d'abord aux paysans formés sur le tas et appelés à former leurs voisins les agri-éleveurs. Elle se fait aussi à travers les différentes séances de formation organisées par les acteurs de vulgarisation sur les différentes techniques de production et dans le cadre du travail normal des agents d'encadrement (vulgarisation).</p>
Partenaires techniques et financiers	<p>Banque Africaine de Développement (BAD)  Banque Mondiale  Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)  Programme Alimentaire Mondial (PAM)  Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)  Union Européenne  Coopération Technique Belge</p>
ONG et société civile	<p>Unissons-Nous pour la Promotion des Batwa (UNIPROBA)  Institut Africain pour le Développement Economique et Social – Centre Africain de Formation (INADES-Formation) ;  Africain Agribusiness Incubator Network-Burundi (AAIN Burundi) pour le renforcement des capacités des incubateurs, le partage des connaissances, technologies et innovations  Burundi Business Incubator Network (BBIN) pour les services d'incubation des entreprises des jeunes, le réseau d'entreprises référentes.  Youth agribusiness incubator Network (YAIN) pour les formations pratiques en agribusiness,  Centre de l'Entrepreneuriat et d'Innovation pour la Création de l'Emploi au Burundi (CEICEBU) pour le ciblage, la collecte des</p>

	<p>données sur les besoins des jeunes et les opportunités d'emplois à la base</p> <p>Association des Formateurs Germe (AFORGER) pour la formation en gestion GERME</p> <p>Action de Développement Communautaire Axée sur l'Aquaculture (ADECA)</p> <p>BDS Consulting</p>
Organisations de producteurs	<p>Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement (CAPAD) constituée de 107 570 ménages exploitants agricoles familiaux (dont 62% dirigées par des femmes) cultivant les cultures vivrières, fruits et maraichères et pratiquant aussi l'élevage (petit et gros bétail) ;</p> <p>Forum des Organisations des Producteurs Agricoles du Burundi (FOPABU) qui est une plateforme composée de 15 faitières des Organisations de Producteurs.</p>
Autres	

## 2.2. Cadre politique et réglementaire

68. Cette section présente une analyse des principales politiques, stratégies et cadres réglementaires nationaux pertinents pour les priorités transversales du FIDA (genre, jeunes, nutrition et climat). Le document de référence pour toute planification du développement économique au Burundi est le Plan National de Développement (PND 2028-2027) qui s'inscrit dans la Vision 2025 du Burundi. Dans cette optique, la vision du PND est celle d'"Une nation solidaire, démocratique et prospère, à travers une transformation structurelle de l'économie nationale pour la mettre sur une nouvelle trajectoire de forte croissance, en réduisant profondément les inégalités sociales et la pauvreté rurale et urbaine". L'objectif général du PND est "Transformer structurellement l'économie burundaise, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social". Les trois enjeux du PND sont les suivants : (1) Une croissance soutenue et inclusive pour une résilience économique et un développement durable ; (2) Une gouvernance axée sur les principes démocratiques et la sauvegarde de la souveraineté nationale et (3) Des mécanismes efficaces de mobilisation des ressources, capitalisation de la coopération et recherche du financement innovant.
69. A partir de ces trois enjeux, le PND BURUNDI 2018-2027 décrit cinq orientations: (i) Dynamiser les secteurs porteurs de croissance; (ii) Développer le capital humain; (iii) Protéger l'environnement, s'adapter aux changements climatiques et améliorer l'aménagement du territoire et (iv) Renforcer la démocratie, la gouvernance, l'Etat de droit et la sauvegarde de la souveraineté nationale; (v) Renforcer les mécanismes de mobilisation des ressources et développer la coopération et le partenariat. Chaque orientation stratégique est composée d'axes d'intervention qui, à leur tour sont composés d'objectifs stratégiques. Au total, le PND BURUNDI 2018-2027 du Burundi comprend 16 axes d'intervention composés de 51 objectifs stratégiques

Politiques	Genre	Jeunes	Nutrition	Climat
Plan National de Développement (PND 2018-2027)	Enjeu 2: une gouvernance axée sur la souveraineté nationale	Enjeu (1) Une croissance soutenue et inclusive pour une résilience économique et un	Enjeu (1) Une croissance soutenue et inclusive pour une résilience économique et un	Enjeu (1) Une croissance soutenue et inclusive pour une résilience économique et un développement durable

	<p>Orientations stratégique 4 : Renforcer la gouvernance, la sécurité et la sauvegarde de la souveraineté nationale.</p> <p>Objectif stratégique 2. Consolider l'état de droit et les droits humains</p> <p>Programme 4. L'éradication des inégalités sous toutes leurs formes</p> <p>Projets</p> <p>1. Amélioration du statut social et culturel de la femme dans la société</p> <p>2. Accès équitable des femmes, des hommes et des adolescent(e)s aux services sociaux de base</p> <p>3. Renforcement des capacités des acteurs clés de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre</p> <p>4. Facilitation à l'accès équitable aux opportunités économiques entre les hommes et les femmes</p>	<p>développement durable</p> <p>Orientation stratégique 2 : Développer le capital humain</p> <p><i>Axe 7. Emploi décent et jeunesse</i></p> <p>OS 1 : Placer l'emploi au cœur des politiques macroéconomiques et sectorielles pour influencer sur la demande de l'emploi.</p>	<p>développement durable</p> <p>Orientation stratégique 2 : Développer le capital humain</p> <p><i>Axe 4. Amélioration des performances et de la collaboration dans le domaine de la santé</i></p> <p>OS 1 : Améliorer l'accès aux soins et le niveau de santé de la population à travers un système de santé performant, fort et résilient</p> <p>Programme 1. Contribution à la réduction de l'ampleur et de la gravité des maladies et des problèmes de santé prioritaires</p> <p>Projet 4. Lutte contre la malnutrition.</p>	<p>Orientation stratégique 3. Protéger l'environnement, s'adapter aux changements climatiques et améliorer l'aménagement du territoire</p> <p><i>Axe 9. Gestion durable de l'environnement</i></p> <p>OS 1: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification</p> <p><i>Axe 10. Ressource en eau et l'assainissement global</i></p> <p>OS 1 : Disposer de l'eau en quantité et en qualité suffisantes pour une utilisation efficace et équitable et sans compromettre l'environnement</p> <p>OS2 : Promouvoir la lutte contre la pollution et l'assainissement du milieu</p> <p><i>Axe 11. Changements et gestion des risques climatiques</i></p> <p>OS 1 : Promouvoir un développement résilient aux effets néfastes du changement climatique</p>
--	---	---	--	--

70. Dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2018-2027, le MINEAGRIE s'est doté d'une politique dont la vision est de : « Construire un Burundi respectueux de l'environnement où chaque individu ait suffisamment à manger en mettant l'agriculture et l'élevage dans la main de la classe moyenne capable de cultiver d'une manière performante sur des terres bien dégagées, protégées contre l'érosion et bien amendées ». L'objectif global est de contribuer à la protection de l'environnement, à la gestion rationnelle des terres domaniales, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable pour tous, l'augmentation des revenus des ménages et des devises pour l'Etat, la fourniture de la matière pour le secteur industriel et la création d'emplois dans le secteur de la transformation et des services connexes à l'agriculture. Les objectifs spécifiques sont déclinés en : 1. Accroissement durable de la production agricole, animale et halieutique ; 2. Extension des terres agricoles par la récupération des terres domaniales ; 3. Valorisation de la production et facilitation de l'accès au marché ; 4. Renforcement institutionnel des acteurs du secteur et 5. Protection de l'environnement.
71. Le DOPEAE est axe sur quatre programmes :
- Accroissement durable de la production agricole, animale et halieutique ;
  - Valorisation de la production et facilitation de l'accès au marché ;
  - Renforcement institutionnel des acteurs du secteur ;
  - Protection de l'environnement.
72. Le Burundi dispose d'une Politique Nationale Genre actualisée 2012-2025 qui se pose comme un moyen de promotion de l'équité et de l'égalité entre les femmes et les hommes, et par-delà cet acquis, comme un gage de succès à la réalisation d'un développement durable au Burundi. Elle sert, à cet effet, de cadre d'orientation pour tous les acteurs de développement.
73. Afin de réduire efficacement le chômage, le Burundi a adopté, en novembre 2014, une Politique Nationale de l'Emploi dont la stratégie de mise en œuvre a été approuvée en 2018 et est valide jusqu'en 2022. La cinquième priorité stratégique de la PNE vise à promouvoir l'emploi des jeunes, des femmes et des personnes handicapées. Le diagnostic du marché du travail opéré en prélude de l'élaboration du Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) comporte les principaux problèmes du chômage des jeunes. Le PANEJ est élaboré pour un cycle de quatre années allant de 2021 à 2024.
74. Le Burundi s'est engagé de façon active dans le processus des CDN et, dès 2015, il a transmis une première CDN avec des objectifs d'atténuation pour 2030. Pourtant, en 2020, bien que le pays pouvait se contenter de resoumettre sa CDN 2015 (puisque'elle allait jusqu'à 2030), le Burundi s'est lancé dans un projet d'actualisation ambitieux. L'augmentation de l'ambition pour la CDN 2020 consiste principalement, d'une part à prendre en compte plus de secteurs dans la définition des objectifs et des mesures complémentaires en termes d'atténuation et d'autre part à inclure la Communication sur l'Adaptation dans la CDN. La prise en compte des actions concernant les secteurs Transport, PIUP et Déchets dans la CDN 2020 augmente l'ambition en termes d'atténuation des émissions de GES.
75. En outre, la CDN 2020 prend en compte la dimension genre et renforce, par conséquent, son caractère d'équité. Comme le périmètre de mise en œuvre de la CDN 2020 est national, la mise en œuvre de celle-ci sera équitable et juste selon les milieux diversifiés et les modes de vies des communautés locales. Selon la Troisième Communication Nationale, les secteurs qui émettent plus sont celui de l'agriculture, de l'énergie et des Déchets avec respectivement des émissions de 4186,21 Eq CO<sub>2</sub> en Gg, 1072,4 Eq CO<sub>2</sub> en Gg et 230,73 Eq CO<sub>2</sub>. Pour les autres secteurs, les émissions de GES sont insignifiantes.
76. La CDN 2020 concourt à l'alinéa a) de l'article 2 de l'AP car elle prévoit de mettre en œuvre, de 2021 à 2030, des projets/programmes de réduction des émissions de Gaz à effet de Serre. Elle contribuera également à la mise en œuvre du paragraphe 1 de l'article 4 de l'AP. C'est ainsi qu'elle prévoit des mesures politiques, stratégiques et des plans/programmes d'atténuation et des plans d'adaptations avec des retombées

bénéfiques pour l'atténuation. Le but recherché est d'atteindre le plafonnement mondial de GES souhaité conformément aux meilleures données scientifiques disponibles. Dès lors, il sera possible de parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle, sur la base de l'équité, et dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. La CDN 2020 sera exécutée du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et prendra fin le 31 décembre 2030.

77. Il existe également un certain nombre de documents et politiques spécifiquement pertinents pour les différentes priorités transversales du FIDA.

<b>Priorités transversales</b>	<b>Cadre politique et réglementaire</b>
Genre	Politique Nationale Genre actualisée 2012-2025 Plan d'Action National 2017-2021 pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies pour les Femmes, la Paix et la Sécurité (Juillet 2017).
Jeunes	Politique Nationale de l'Emploi (2014) Stratégie de mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi (2018) Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) 2021-2024
Nutrition	Plan Stratégique de Nutrition (2019-2023)
Environnement et climat	Loi 1/09 du 25 mai 2021 portant modification du Code de l'Environnement de la République du Burundi Loi 1/06 du 19 mars 2021 portant Code de Gestion des Produits Chimiques Plan National d'Adaptation Préliminaire (2020) Troisième Communication Nationale de la République du Burundi sur les Changements Climatiques (2019) Contribution Déterminée au Niveau National 2020 (Juillet 2021) La Stratégie forestière nationale, 2021 Stratégie Nationale pour la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des Forêts et du rôle de la Conservation des écosystèmes forestiers, de la Gestion durable des Forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+) 2019 Loi 1/21 du 4 Octobre 2018 portant stabulation permanente et l'interdiction de la divagation des animaux domestiques et de la basse-cour au Burundi.
Personnes vivant avec un handicap	Loi N°1/03 du 10 janvier 2018 portant promotion et protection des droits des personnes handicapées au Burundi.

### **Cadre juridique et institutionnel afférent au genre et aux VBG**

Au Burundi, le cadre légal de protection contre les VBG est régi par une législation et des politiques nationales. Cet arsenal est complété par les instruments internationaux ratifiés par le pays. En effet, l'égalité entre l'homme et la femme est en principe consacrée par la Constitution du 07 juin 2018 à travers les articles 13 et 22 ci-haut cités.

En outre, le Gouvernement du Burundi a également promulgué la Loi n° 1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre. Cette loi a permis la mise en place des organes ci-après:

- Une unité spécialisée ou un point focal dédié aux VBG dans chaque poste de la Police Nationale du Burundi;
- Des structures sociales, juridiques, sanitaires et éducatives, pour détecter précocement les cas de VBG et prendre en charge les survivant(e)s de VBG;
- Une chambre spécialisée sur les VBG au sein de chaque Tribunal de Grande Instance (TGI).

Il faut également signaler que le Plan d'action national (PAN) pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU adopté en 2011 par le Burundi, promeut une approche sensible au genre dans différents domaines. Ledit plan traite expressément de la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) en prônant des mesures qui renforcent la sécurité, ainsi que des mesures de réparation, prévention, protection et soutien aux victimes. De même, en ses articles 382, 383 et 385, le code pénal du Burundi réprime les violences basées sur le genre commis par des individus ou groupes d'individus.

Enfin, la Politique Nationale Genre définit six axes stratégiques parmi lesquels, l'amélioration du statut social et culturel de la femme dans la famille et dans la société et le renforcement de l'accès équitable des femmes, des hommes et des adolescent(e)s aux services sociaux de base. Les objectifs spécifiques retenus à cet effet consistent en une série de résolutions parmi lesquelles, la réduction des violences basées sur le genre (VBG).

Le cadre légal ci-haut décrit est sous tendu par une série d'instruments internationaux protégeant les droits de la femme et ratifiés par le Burundi. Parmi ces textes, certains sont relatifs aux droits des femmes en général, tandis que d'autres, permettent de prévenir ou de réprimer les VBG. Il en est ainsi donc pour les conventions ci-après:

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme à laquelle le Burundi a adhéré depuis son indépendance en 1962;
- Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié en 1990;
- Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée en 1991;
- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ratifiée en 1999;
- Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1990.

Ces textes ratifiés font partie intégrante de la constitution du Burundi de par son article 19 qui précise que «les droits et devoirs proclamés et garantis, entre autres, par la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant font partie intégrante de la Constitution de la République du Burundi».

### **Dispositions réglementaires, institutionnelles et contexte en matière d'environnement et climat**

78. La gestion de l'Environnement au Burundi est régie par la Loi 1/09 du 25 mai 2021 portant modification du Code de l'Environnement de la République du Burundi. Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (MINEAGRIE), avec l'Institut Géographique du Burundi (IGEBU) et l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE), élaborent et mettent en œuvre les questions liées au changement climatique. Le Ministère bénéficie de l'appui de la Commission Nationale de l'Environnement, du Groupe Sectoriel Eau, Assainissement et Environnement, du Partenariat National de l'Eau et de la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes. Le Burundi a ratifié l'Accord de Paris le 17 janvier 2018. Conformément au Décret 100/087 du 26 juillet 2018 portant organisation du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, le MINEAGRIE a, entre autres, comme principales missions de: (i) concevoir, planifier, coordonner et exécuter la politique nationale en matière d'environnement, d'eau, des terres, d'agriculture et d'élevage; (ii) concevoir et exécuter la politique nationale en matière de l'environnement, en veillant à la protection et à la conservation des ressources naturelles; (iii) concevoir et exécuter la politique nationale en matière d'assainissement et de lutte contre la pollution industrielle en collaboration avec les autres services concernés; (iv) concevoir et élaborer des normes environnementales devant servir de code de conduite en matière de gestion environnementale; (v) élaborer et faire appliquer la réglementation en matière de protection et de gestion de l'environnement; (vi) décider de la vocation des terres domaniales urbaines et semi-urbaines et de leur affectation en suivant les orientations des schémas directeurs d'aménagement.

79. Le MINEAGRIE comprend, en plus de la Coordination du Cabinet et du Secrétariat Permanent: Six Directions Générales dont (i) La Direction Générale de la Planification Environnementale, Agricole et de l'Élevage ayant entre autres missions de concevoir des politiques et stratégies à court, moyen et longs termes en matière d'environnement, de l'agriculture et de l'élevage ; de produire et diffuser les statistiques environnementales, agricoles et d'élevage ; (ii) La Direction Générale de l'Environnement, des Ressources en Eau et de l'Assainissement qui a, entre autres, pour missions de promouvoir les politiques de gestion de risques liées aux changements climatiques, élaborer et faire appliquer les réglementations en matière de protection et gestion de l'environnement, participer à l'évaluation des études d'impact environnemental et au suivi des plans de gestion environnementale des projets en rapport avec les ressources environnementales, etc. ; (iii) La Direction Générale des Ressources en charge des questions de ressources humaines, financières, des approvisionnements et du patrimoine foncier. Au niveau décentralisé, il y a des Bureaux Provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (BPEAE)
80. Des Organismes et Administrations personnalisés : (i) l'OBPE (Office Burundais pour la Protection de l'Environnement) ayant comme principales missions de faire l'analyse des Etudes d'Impact Environnementales (EIES), faire le suivi de la protection des espaces verts et des zones de sauvegarde, suivre au quotidien la mise en œuvre de la politique, de la stratégie nationale et du Plan d'Action sur le changement climatique par les différents intervenants ; (ii) l'IGEBU (Institut Géographique du Burundi) qui a entre autres missions de promouvoir les activités hydrométéorologiques et Agro météorologiques au Burundi.
81. Concernant les actions d'atténuation, le Burundi a l'objectif inconditionnel (national) de 3% de réduction à atteindre par : (i) reboisement de 8 000 ha /an, pendant 15 ans à partir de 2016, (ii) remplacement de 100%, à l'échéance 2030, tous les fours de carbonisation et toutes cuisinières domestiques traditionnels et remplacement progressif de 100% des engrais minéraux par de la fumure organique à l'échéance 2030.
82. Les conventions Internationales auxquelles le Burundi a souscrit et qui sont pertinentes par rapport au COSOP sont les suivantes:
- La Convention sur la diversité biologique: Le Burundi est partie à la Convention sur la diversité biologique qui a été signée par 150 chefs de gouvernement lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992.
  - La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification: Le Burundi est partie à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CUNLCD).
  - Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques: Le Burundi est partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La Convention est le traité parent de l'Accord de Paris de 2015.

### Programmes et partenariats

83. Les programmes et projets présentant des opportunités de collaboration et de partenariat sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<b>Priorités transversales</b>	<b>Programmes</b>
Genre	Projet d'Appui à l'égalité de genre et à la lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le Genre (PNUD)
Jeunes	Projet Entrepreneuriat Jeunes (BAD – Formulation en 2022)
Nutrition	Projet de renforcement de la résilience des communautés rurales pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FAO-Financement Unions Européenne)

	Soutien à la production alimentaire durable et au renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience climatique dans les hauts plateaux du Burundi (FAO-Financement FEM)
Environnement et climat	Projet d'Appui à la réduction des risques des catastrophes naturelles et à la résilience communautaire au Burundi (PNUD) Projet de restauration des paysages au Burundi (Banque Mondiale) Appui à l'amélioration des moyens d'existence et de résilience climatique par l'irrigation collinaire (FAO-Kirundo)

### Partie 3 – Recommandations stratégiques

#### Justification et objectif du FIDA en matière d'élaboration du Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA)

84. Le Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones (CPPA) répond aux exigences des orientations du FIDA sur les populations autochtones pour assurer la prise en compte des populations marginalisées dans la formulation et dans la mise en œuvre des projets. Face à la persistance des inégalités fondées sur les revenus, le sexe, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, la race, la classe, l'origine ethnique, la religion et les inégalités de chance à travers le monde, les Nations Unies ont consacré un des objectifs de développement durable (l'ODD 10) de l'agenda 2030 à la réduction des inégalités dans le monde. Pour les Nations Unies, les inégalités constituent une menace pour le développement économique et social.
85. Selon le FIDA, il est important de tenir compte des objectifs de développement durable (ODD) et des autres accords internationaux pertinents. Cette démarche vise à garantir que les politiques, les stratégies et les investissements du FIDA sont conçus pour "ne laisser personne de côté", dans la mesure où le développement durable doit devenir une réalité pour tous – notamment les populations les plus pauvres et les plus vulnérables face au changement climatique.
86. Pour l'institution, les peuples autochtones figurent parmi les populations les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques en raison de leur étroite interaction avec les systèmes climatique et naturel et de leur dépendance à leur égard. Le taux de pauvreté parmi les 370 millions de personnes que représentent, selon les estimations, les peuples autochtones est beaucoup plus élevé que parmi la population générale en raison d'actes de discrimination, d'injustices historiques et de l'incapacité (ou, dans certains cas, de l'absence de la volonté politique) à protéger leurs droits sur leurs terres et territoires tels que reconnus dans des instruments internationaux.
87. Pour ce faire, l'institution recommande de considérer les peuples autochtones comme un acteur stratégique et un partenaire privilégié pouvant jouer un rôle de premier plan dans la promotion du développement durable, et en particulier dans la protection et la restauration des écosystèmes (ODD 15). Pour le FIDA, les territoires des peuples autochtones abritent 80% de la biodiversité mondiale. De plus, les systèmes alimentaires de ces peuples sont fondés sur des moyens d'existence durables et sur le principe de garantie de la souveraineté alimentaire et du bien-être des communautés.
88. Selon le FIDA, la participation des peuples autochtones est cruciale pour pouvoir concrétiser les ambitions énoncées dans les objectifs de développement durable (ODD). D'un côté, ces peuples sont porteurs d'un ensemble précieux de savoirs et de traditions qui fournissent des solutions à des problèmes majeurs, notamment ceux liés à la gestion durable des ressources naturelles, à la résilience face aux changements climatiques et à la promotion de systèmes alimentaires assurant à tous une nutrition saine. De l'autre, l'exclusion et la marginalisation dont ces peuples sont victimes remettent en cause le principe central du Programme 2030, à savoir ne laisser personne de côté. Les orientations stratégiques du FIDA tout comme pour les autres agences des Nations Unies visent à réduire la pauvreté et à promouvoir un développement durable, qui respecte pleinement la dignité, les droits humains, les systèmes économiques et les cultures des populations autochtones, de façon à ce qu'elles bénéficient des avantages sociaux et économiques

compatibles avec leur cadre culturel, et qu'elles ne souffrent pas d'effets néfastes au cours du processus de développement.

89. Approche Méthodologique d'élaboration du cadre de planification en faveur des peuples autochtones

90. L'approche méthodologique qui sera suivie dans le cadre de l'élaboration des CPPA procédera par la collecte et l'analyse des documents disponibles sur la population Batwa au Burundi et dans la zone d'intervention du projet ; des échanges avec des personnes ressources parties prenantes du développement rural dans le pays. La revue documentaire se focalisera entre autres sur (i) le cadre d'orientation et autres documents produits par le FIDA sur les peuples autochtones et leur inclusion, (ii) les principaux documents de politiques et de stratégies de prise en compte des populations vulnérables, les documents produits par des différents partenaires impliqués dans la problématique des Batwa afin de favoriser une compréhension de cette problématique.

**Processus CLIPEE: processus de sensibilisation et de consultation pour parvenir à un accord sur l'acquisition des terres et l'indemnisation**

Le processus de sensibilisation et de consultation pour parvenir à un accord sur l'acquisition des terres et la compensation (le processus CLIPEE) se fera pour les populations des zones où des infrastructures seront développées.

Le processus CLIPEE pour le COSOP comprendra les éléments clés suivants :

- *Libre*: Aucune coercition, intimidation ou manipulation, confirmée par les consultations avec les communautés, les Bashingantahe et les représentants du gouvernement et d'autres acteurs clés. Tous ces acteurs devront confirmer qu'ils comprennent les modalités de compensation, mais aussi les bénéfices des activités du projet.
- *Préalable*: les ménages qui seront potentiellement affectés par toute activité de développement des infrastructures seront consultés pour déclencher la réinstallation et demander l'autorisation de commencer les travaux, ce qui donnera aux ménages suffisamment de temps pour éviter une perturbation soudaine des activités de subsistance.
- *Informé*: Les communautés seront impliquées et les consultations permettront de s'assurer qu'elles comprennent ce qui est en jeu pour elles, et l'étendue des perturbations qu'elles sont susceptibles de subir, mais aussi les avantages socio-économiques des activités. Ils seront également informés de la loi, de l'évaluation et de l'indemnisation ainsi que des processus de réclamation dans une terminologie simple pour faciliter leur compréhension, y compris la possibilité de recevoir une indemnisation dans des conditions appropriées. Les questions seront fortement encouragées pour clarifier les préoccupations de la communauté, mais aussi pour renforcer la confiance et l'appropriation du projet au niveau communautaire.
- *Consentement*: L'UFCP des projets, par l'intermédiaire de l'entité d'exécution, demandera l'autorisation de démarrage des travaux, et celle-ci sera formalisée avec un accord écrit des communautés.

Conformément aux étapes ci-dessus, les activités suivantes devront être entreprises pour assurer une mise en œuvre complète d'un plan CLIPEE:

**Tableau 1 Activités liées au CLIPEE**

Que faire	Comment faire
Bilan socioculturel et foncier : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener une étude sur la situation des Batwas de manière à s'assurer</li> </ul>	L'agence d'exécution chargée de conduire l'évaluation engage des experts sur les communautés locales et le régime foncier:

<p>que la définition des critères pour la sélection des bénéficiaires individuels ne soit pas discriminante pour eux;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les acteurs communautaires et les propriétaires et utilisateurs des terres dans la zone du projet ;</li> <li>• Identifier les types de propriété foncière ;</li> <li>• Évaluer les conséquences possibles pour les communautés résultant du changement de statut des terres, des territoires et des ressources émergeant du projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener des consultations avec la participation pleine et effective des communautés Batwa; entretiens et questionnaires de groupes cibles (hommes, femmes, jeunes) portant sur les relations entre les groupes de la société (individus, familles, villages voisins) ;</li> <li>• Consulter les collectivités et institutions locales (OBC et ONG par exemple, Unisons-nous pour la Promotion des Batwa (UNIPROBA)) ;</li> <li>• Partager avec les parties prenantes les résultats du processus.</li> </ul>
<p>Identification des institutions de prise de décision et des représentants pour assurer une participation pleine, effective et égale des parties prenantes menant au CLIPEE.</p>	<p>MINEAGRIE comme agence d'exécution:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultera les communautés et expliquera clairement la nature du projet ;</li> <li>• Expliquer et convenir du plan du processus de consultation menant au CLIPEE ;</li> <li>• Se mettra d'accord avec les représentants de la communauté sur le processus de consultation menant au CLIPEE (nécessité d'une participation inclusive des hommes, des femmes, des jeunes) ;</li> <li>• Clarifiera la responsabilité des représentants ;</li> <li>• Laissera le temps aux communautés de discuter et de décider de leurs demandes ;</li> <li>• Formalisera les représentations (la représentation formelle peut être documentée par des documents écrits, ou fondée sur des pratiques coutumières documentées par des vidéos) et les moyens de communication ;</li> <li>• Se mettra d'accord sur la manière dont le consentement sera obtenu et fourni (conditions pour les décisions : votes, signature de document, cérémonies, vidéos)</li> <li>• Identifiera les parties signataires du consentement.</li> </ul>
<p>Mener une consultation menant au CLIPEE sur PRODER, comme projet proposé</p>	<p>MINEAGRIE comme agence d'exécution:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partagera l'objectif et la portée du projet avec les communautés (cela est simultanément aux consultations sur l'identification des institutions de prise de décision décrites ci-dessus);</li> <li>• Informer clairement sur les acteurs qui financent et mettent en œuvre le projet et leurs responsabilités respectives;</li> <li>• Fournir des informations claires et transparentes sur les avantages et les risques des investissements;</li> <li>• Autoriser des facilitateurs/conseillers indépendants dans le processus de consultation.</li> </ul>

Le processus sera mené à travers des réunions régulières, et la langue Kirundi sera utilisée pour garantir que les communautés participent pleinement à l'exercice, y compris en remplissant leurs dossiers si nécessaire. Tout cela sera fait pour:

- Accorder une place prépondérante à la participation des groupes-cibles dans les processus d'identification, de communication et de sensibilisation et œuvrer de manière à garantir l'inclusion socioéconomique des vulnérables principalement les Batwa;
- Veiller à ce que les Batwa soient intégrés et fournissent la main-d'œuvre locale qui sera nécessaire dans les activités du projet - assurant une représentation équitable, même dans les postes de prise de décision stratégique au niveau communautaire ; et
- Veiller à ce que les Batwa obtiennent un soutien total pour l'intégration dans la planification, la prise de décision et la mise en œuvre des activités entrepreneuriales, de la chaîne alimentaire agricole et de réhabilitation environnementale des projets, y compris des moyens de subsistance alternatifs viables - Les Batwa ne sont que des utilisateurs de ressources, mais ils sont également des gestionnaires des ressources naturelles dont ils dépendent pour un large éventail d'avantages.

La bonne compréhension de l'ensemble de ces dynamiques (statut social des femmes, relations de pouvoir, participation aux décisions communautaires, représentation au sein des organes dirigeants des OP et association diverses, relation hommes/femmes, répartition des tâches, gestion du temps, décisions sur les moyens d'existence du ménage, situation des femmes chefs de ménages, chef d'exploitation au sein de leur ménage, situation des peuples autochtones Batwa, etc.) permettrait d'affiner de manière efficace la stratégie, genre et inclusion sociale.

La réinstallation involontaire donne inévitablement lieu à des griefs parmi la population affectée sur des questions allant des taux d'indemnisation et des critères d'éligibilité à l'emplacement des sites de réinstallation et à la qualité des services sur ces sites. Plutôt que de créer de nouvelles structures qui pourraient être inconnues et trop compliquées à mettre en œuvre, le projet cherchera à renforcer les institutions locales et formelles existantes dans les zones cibles du projet. De plus, l'équipe de mise en œuvre du projet expliquera le mécanisme de réclamation au cours du processus du CLIPEE lors de réunions publiques, afin de s'assurer que les gens le comprennent parfaitement. Il aidera également toute personne concernée à préparer et à introduire un recours conformément à la loi, en particulier dans le cas où sa capacité à entreprendre un tel recours est limitée (alphabétisation limitée, manque d'expérience dans la négociation avec les autorités, etc.).

## **Évaluation et compensation des pertes pour la restauration et l'amélioration des moyens de subsistance**

Pour déterminer le montant de l'indemnité à accorder pour le bien à acquérir, le gouvernement tient compte de la valeur marchande d'un bien semblable. Comme cela a déjà été noté, le projet développera une formule de compensation spécifiquement pour les dommages économiques<sup>71</sup> résultant de la dépossession des terres qui soit équitable envers toutes les victimes, et réalisable en termes de financement.

La diminution des revenus et la dislocation des moyens de subsistance pendant et après la réinstallation est importante. En conséquence, en plus de fournir des compensations et des prestations de réinstallation, des mesures de soutien appropriées seront incluses pour la restauration des revenus et des moyens de subsistance des ménages partiellement et entièrement affectés.

Les ménages bénéficieront de préférences pour la formation et l'emploi liés au projet – dans la mesure du possible, mais il peut être envisagé que l'emploi dans la construction du projet soit

---

<sup>71</sup> Le taux d'indemnisation pour les biens perdus doit être calculé à plein coût de remplacement, c'est-à-dire la valeur marchande des actifs plus les coûts de transaction.

une source de revenus supplémentaire dans les processus de restauration des revenus des ménages affectés.

Le projet entreprendra une enquête d'évaluation des besoins et des compétences disponibles, pour la mise en œuvre dans la période post-relocalisation. Les efforts de restauration des revenus et des moyens de subsistance seront étendus aux ménages touchés sous la forme d'un soutien à court terme et d'un programme à long terme pour assurer des moyens de subsistance durables aux ménages touchés.

## **Informations et considérations supplémentaires**

Aucun travail ne commencera, autre que les travaux d'urgence, avant au moins un mois après que l'indemnisation ait été distribuée aux ménages affectés, pour leur donner un certain temps pour agir et engager une procédure de réclamation si nécessaire. De plus, les conditions suivantes devront être remplies pour commencer tout travail dans les zones affectées par l'acquisition de terres:

- Preuve du paiement de l'indemnité ;
- Soumission au FIDA d'un rapport documentant le processus CLIPPEE;
- Soumission au FIDA d'une déclaration signée du représentant des membres des ménages affectés, indiquant qu'ils ont été informés de leur indemnisation, de leurs droits et des mécanismes de règlement des griefs ;
- Conception des travaux finalisée en concertation avec les ménages concernés ;
- Demande de non-objection du FIDA

## **Mécanisme de gestion des plaintes**

La mise en œuvre des activités des projets du COSOP pourra engendrer des plaintes. Les activités qui pourraient être à l'origine de ces plaintes sont celles relatives au développement des infrastructures. Les plaintes qui pourraient survenir seraient en rapport avec des frustrations dues au non recrutement de la main d'œuvre locale pendant les travaux de construction/développement des infrastructures (y compris réhabilitation des pistes), de raccordement en électricité et de l'adduction en eau dudit centre, des frustrations du personnel soignant et travailleurs de santé pour des questions de volume horaire de travail, de manque de motivation des équipes d'intervention rapide mises en place dans le cadre de la gestion de la pandémie, des cas d'EAS/HS et du manque de transparence pendant l'assistance des groupes vulnérables.

Toutes ces plaintes devront être résolues dans le cadre d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) afin d'éviter des conflits pouvant affecter la cohésion sociale au niveau communautaire. Ledit Mécanisme de Gestion des Plaintes sensible à l'EAS/HS (MGP-EAS/HS) devra être proportionné aux risques et aux effets néfastes potentiels des projets, et sera accessible et ouvert à tous.

En outre, le traitement des plaintes se fera d'une manière discrète, objective, sensible et réceptive aux besoins et préoccupations des parties touchées par le projet. Ce mécanisme admettra également le dépôt et l'examen de plaintes anonymes. Il devra donc être axé sur plusieurs méthodes efficaces de résolution des différents griefs potentiels. Parmi ces

différentes approches, nous pouvons citer notamment la prévention, la résolution à l'amiable, le recours à l'administration et le recours à la justice en dernier recours.

### Principes directeurs du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du COSOP

Le MGP pour le COSOP est conçu sur les principes universels suivants:

- Accessibilité et inclusion sociale;
- Simplicité;
- Transparence;
- Inclusivité;
- Procédure régulière et impartialité;
- Une action rapide;
- Qualifications (par exemple compétences en communication) ;
- Points d'acceptation des griefs;
- Analyse et rétroaction.

### La prévention des conflits

La prévention des réclamations/plaintes est la meilleure stratégie permettant d'éviter ou de limiter les conflits. Dans ce cadre, les actions préventives à mener seront axées sur l'organisation permanente des consultations à chaque étape de mise en œuvre du COSOP. En effet, une bonne communication et un dialogue préventif entre tous les acteurs s'avèrent indispensables à ce stade. Ces activités sont de nature à faciliter la circulation de l'information à tous les niveaux et au même moment au sein de toutes les parties prenantes.

### Règlement à l'amiable

En cas de conflits/litige qui surgiraient malgré les actions préventives antérieurement menées, il est suggéré qu'ils soient traités à travers le règlement à l'amiable qui est une pratique courante au niveau des différentes collines du pays. Ce système se base sur la collaboration entre les institutions Bashingantahe/notables, les élus collinaires, les autorités religieuses et les autres sages reconnus par les communautés à la base. Ces structures se réunissent chaque fois que de besoin (quand elles sont saisies) pour assurer la médiation ou pour procéder à l'arbitrage des parties en conflit. Les Bashingantahe (notables) sont des hommes adultes, sages et respectés par tous au niveau communautaire. Il s'agit des structures de proximité qui interviennent très rapidement dans la résolution des conflits communautaires et constituent par conséquent, les garants de la cohésion sociale au niveau communautaire. Pour le rendre plus efficace, il pourra être complété par l'utilisation de différents modes de communication avec plusieurs points de réception (courrier, message téléphonique, face à face, boîte aux plaintes). Cette étape de règlement à l'amiable ne devra prendre le moins de temps possible. En ce qui concerne les plaintes liées à l'EAS/HS, tout arrangement à l'amiable est interdit, et sera d'application le signalement obligatoire des incidents de VBG en conformité avec la loi burundaise.

### Recours à l'arbitrage administratif

Lorsque le règlement à l'amiable n'aura pas abouti, on fera recours à l'arbitrage administratif. A ce niveau, il interviendra par l'entremise d'une commission mise en place et composée à la fois des responsables de l'administration locale, des responsables du projet et de l'administration de la structure sanitaire où survient le litige. A ce stade, la plainte devrait être écrite et être adressée à l'administrateur communal du ressort de la structure sanitaire en charge du projet avec copie à l'Unité de Gestion du Projet. Cette dernière mettra en place par la suite une commission qui trancherait le litige et un procès-verbal devra être dressé à cet effet.

Dans un premier lieu, on procédera à la disponibilisation d'un registre de plaintes auprès des autorités locales concernées en vue d'informer la population sur le mécanisme de gestion de

plaintes/réclamations. En deuxième lieu, les populations seront informées sur la procédure à suivre pour s'enregistrer.

Au niveau de chaque collectivité territoriale concernée par les activités d'un projet/programme, il sera donc mis à la disposition du public en permanence un registre de plaintes, doléances ou réclamations au niveau des communes, provinces et chez le chef de ladite localité. Ces entités recevront toutes les plaintes et réclamations liées à la mise en œuvre de l'activité, analyseront les faits et statueront en même temps. En matière de timing, cette étape ne devra pas également dépasser sept jours. Une information du public sur la permanence des recueils sur ce cahier sera faite notamment par le projet, en collaboration avec les collectivités territoriales concernées, avec l'appui au besoin d'ONG et/ou associations locales.

### Recours à la justice

En fin, il est proposé que pour des conflits/réclamations n'ayant pas pu trouver des solutions au sein de ces précédentes phases, il sera procédé au recours à la justice qui devra se saisir de ces cas pour jugement. Dans ces conditions, la partie lésée devra préparer une plainte à déposer au niveau des tribunaux en prenant soin d'informer l'autre partie à travers la transmission d'une copie de la plainte. Toutefois, il est recommandé de fournir tous les efforts nécessaires afin de pouvoir minimiser de tels cas étant donné qu'ils exigent des longues procédures et entraînent beaucoup des dépenses liées aux frais judiciaires.

En ce qui concerne les incidents liés à l'EAS/HS, il sera d'application la loi burundais portant la prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre qui montre le signalement obligatoire des incidents de VBG, y compris l'EAS/HS. Le (la) survivant (e) devra être dûment informé (e) de ce fait avant de porter plainte auprès le MGP-EAS/HS du projet signalement obligatoire des incidents de VBG, y compris l'EAS/HS. Le (la) survivant (e) devra être dûment informé (e) de ce fait avant de porter plainte auprès du MGP-EAS/HS du projet.

### Procédure de réclamation du FIDA

En plus du mécanisme de règlement des griefs du COSOP, les communautés et les individus qui pensent être lésés par les activités des projets peuvent soumettre des plaintes au Service de règlement des plaintes (GRS) du FIDA. Le GRS veille à ce que les plaintes reçues soient examinées rapidement afin de répondre aux préoccupations liées au projet. Les communautés et les individus affectés par le projet peuvent soumettre leurs plaintes à l'organe indépendant du FIDA.

Panel d'inspection, qui détermine si un dommage s'est produit, ou pourrait se produire, en raison de la non-conformité du FIDA avec ses politiques et procédures. Les plaintes peuvent être soumises à tout moment après des préoccupations ont été portés directement à l'attention du FIDA, et la direction du FIDA a reçu une possibilité de répondre. Les réclamations peuvent également être déposées à l'aide de l'e-mail suivant: [SECAPcomplaints@ifad.org](mailto:SECAPcomplaints@ifad.org).

Au cours des mécanismes décrits ci-dessus, le FIDA assurera un processus rapide de traitement des réclamations. En résumé, le processus se résumera aux étapes suivantes:

- Enregistrement de la plainte;
- Vérification pour déterminer l'éligibilité par le responsable des griefs;
- Comité de règlement des plaintes (CRP);
- Traitement, y compris les audiences et les résolutions;
- Mise en œuvre et clôture du dossier.

91. L'expérience acquise par le FIDA dans les thématiques transversales (égalité des sexes, autonomisation des femmes et inclusion sociale ; environnement et changement climatique ; appui aux jeunes ; sécurité alimentaire et nutrition) est importante. Elle a généré des savoirs, permet de tirer des leçons et de faire des recommandations.

### **Leçons apprises**

92. Genre et inclusion sociale. Les femmes parviennent à assurer des revenus autonomes en dehors de la production du ménage notamment à travers les Association d'Épargne et de Crédit, les GCS ou les micros et petites entreprises rurales. Les GCS ont permis d'accompagner l'éclosion de capacités entrepreneuriales des femmes et les jeunes ruraux et sont devenus un produit d'autonomisation financière adopté par l'ensemble des projets/programmes appuyés par le FIDA et par divers PTF et certaines IMF. Les femmes ont été fortement sollicitées dans le cash for work pour la protection des BV. L'alphabétisation était un point d'entrée principal pour accéder à d'autres opportunités offertes aux femmes par les projets/programmes, dont notamment la participation dans les GCS pour financer des AGR, leur participation dans les CCDC, les coopératives, les champs écoles paysans, aux FARN, etc.
93. Combattre la malnutrition. L'approche de la lutte contre la malnutrition, fondée sur le lien entre l'éducation nutritionnelle et les centres de réadaptation nutritionnelle (FARN<sup>72</sup>) et l'accès aux micro-projets pour les adultes qui ont participé au FARN, a été couronnée de succès, permettre aux ménages souffrant de problèmes de malnutrition d'accéder aux ressources et d'échapper de manière durable au cercle vicieux de la vulnérabilité. L'approche FARN est considérée comme un instrument efficace de mobilisation communautaire qui favorise le changement de comportement pour la lutte contre la malnutrition. Il vise à maximiser les ressources, les compétences et les stratégies existantes pour surmonter un problème, et utilise largement des méthodologies participatives avec une forte participation des femmes<sup>73</sup>.
94. Jeunes. L'approche de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois pour les jeunes avec l'outil de formation « Gérer Mieux Votre Entreprise » (GERME) de l'OIT et les mécanismes endogènes d'autofinancement et d'accompagnement des jeunes micro-entrepreneurs en milieu rural est efficace. PRODEFI a facilité la formation de 8 190 jeunes avec cet outil. Parmi ces jeunes, 84,7 % ont lancé des activités économiques et créé au moins deux (2) emplois supplémentaires par unité. A la faveur de la mise en œuvre du PRODEFI, il a été noté que le développement de chaînes de valeur à haute valeur ajoutée (champignons, cultures maraîchères) est très efficace pour motiver les jeunes femmes et les jeunes hommes à s'impliquer dans l'agriculture. En outre, le PRODEFI a confirmé que la promotion d'institutions spécialisées dans la formation et le soutien au développement des entreprises des jeunes favorise la durabilité du développement de l'entrepreneuriat agropastoral, qui peut être poursuivi après l'achèvement du projet.
95. Environnement et changement climatique. Les efforts ont été consenties par le FIDA pour restaurer les ressources naturelles, surtout par éviter l'érosion sur les Bassins Versants. Néanmoins, leur envergure demeure trop faible pour freiner de manière durable la dégradation. Même si l'intégration des procédures du SECAP s'est améliorée pendant la période évaluée, le suivi des mesures de mitigation n'est pas reporté de manière adéquate et les projets ne disposent pas des appuis nécessaires pour le faire. L'approche choisie de faire passer une meilleure gestion d'écosystèmes par les champs écoles paysans et l'utilisation des outils tels que SHARP, Ex-Act, Lada-Wocat, Datar et Collect Earth pour démontrer les résultats sur le terrain et les avantages environnementaux mondiaux.

### **Orientations stratégiques**

96. Le COSOP est aligné sur le PND 2018-2027 du Burundi dont l'objectif global est de « Transformer structurellement l'économie burundaise, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social ». Cet objectif vise l'exploitation du potentiel de croissance de l'économie Burundaise en termes de productivité et création d'emplois pour un développement (économique et social) inclusif et durable. Au sens du PND, la transformation structurelle de l'économie s'appuiera sur le développement des projets et programmes des secteurs

<sup>72</sup> FARN - Foyer d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle

<sup>73</sup> République du Burundi Évaluation de la stratégie et du programme de pays

porteurs de croissance pour stimuler les exportations, la création d'emplois, l'inclusion sociale et l'attraction des Investissements Directs Etrangers (IDE).

97. Dans ce cadre, le premier pilier est la modernisation de l'agriculture : composante essentielle de la transformation de la structure de l'économie. Pour ce faire, elle devra se traduire par la régionalisation des cultures, la promotion de l'agriculture familiale intégrée, la mécanisation de l'agriculture, la préservation des terres agricoles, la transformation de la production agricole, la stabulation permanente de l'élevage, la diversification des produits exportables, la gestion de l'eau de pluie, l'irrigation des marais, etc. Le COSOP contribuera également au quatrième pilier qui porte sur le développement du secteur des ressources naturelles.
98. La stratégie FIDA au Burundi est alignée sur documents et politiques nationales qui ont été élaborés ou actualisés dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, et ceux spécifiquement pertinents pour les différentes priorités transversales du FIDA : genre et inclusion sociale, sécurité alimentaire et nutrition, jeunesse ainsi qu'environnement et changement climatique.
99. Le FIDA apportera une contribution importante à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030, en particulier à la réalisation des ODD 1 (pas de pauvreté) et 2 (faim zéro), ainsi que des ODD 5 (égalité entre les sexes), 8 (travail décent et croissance économique), 9 (industrie, innovation et infrastructures), 10 (Inégalités réduites), 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 15 (vie terrestre) et 17 (partenariats).
100. Le COSOP est aligné sur le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement du Burundi UNDAF 2019-2023. Il contribuera aux effets 3 et 5. Effet 3: D'ici 2023 davantage de femmes, de jeunes et de groupes vulnérables sont intégrés aux niveaux socioéconomique, politique et utilisent des services de protection sociale ; Effet 5: D'ici 2023, les hommes et les femmes en particulier les plus vulnérables utilisent équitablement les moyens de production pour accroître les rendements et les revenus générés par une production agro-sylvo-zootéchnique innovante et respectueuse de l'environnement contribuant à leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.
101. Le COSOP contribuera à la CDN 2020 qui prend en compte la dimension genre et renforce, par conséquent, son caractère d'équité. Les projets du portefeuille intégreront de manière impérative les dimensions sociale, environnementale et de changement climatique. Chaque projet sera doté : (i) d'un cadre de gestion environnementale et sociale intégrant un plan de gestion environnementale et sociale ; (ii) d'un cadre de planification en faveur des peuples autochtones ainsi que (iii) d'un cadre de réinstallation conforme aux principes de « consentement libre, préalable et éclairé » (CLIFE). Le CLIFE ne doit pas seulement être recherché lorsqu'il y a un risque de déplacement, mais dans tous les cas, les activités du projet ciblent les peuples y compris autochtones ou les régions rurales qui les abritent.

### **Actions stratégiques et ciblage**

102. Le COSOP ciblera (5) catégories de ménages: C1: sans terre et sans animaux, catégorie la plus vulnérable; C2a: accès limité à la terre (<0.5 ha) et n'ayant pas d'animaux d'élevage; C2b: accès limité à la terre (0.5-1ha); C3: accès à la terre (1-2 ha) et quelques animaux à cycle court et de petits ruminants mais en nombre insuffisant pour subvenir à leurs besoins primaires (<5 caprines ou <3 porcins); C4: accès à la terre (>1 ha) et aux pâturages, pratiquant un élevage extensif avec des races locales; C5: accès à la terre et des animaux en stabulation permanente. Une attention particulière sera accordée aux femmes, peuples autochtones, déplacés et rapatriés ainsi qu'aux jeunes de

18 à 35 ans (suivant une catégorisation complémentaire<sup>74</sup>). Le COSOP ciblera également les petites et moyennes entreprises agricoles.

103. Le COSOP inscrira sa démarche de ciblage dans une perspective globale (i) d'optimisation de l'impact des interventions, (ii) de complémentarité et de mise à l'échelle des acquis positifs des interventions passées ou en cours dans la zone, (iii) de synergie et complémentarité avec les initiatives financées par le FIDA et en cours ou prévus par le gouvernement et/ou avec l'appui d'autres PTF en matière de mise en valeur d'aménagements/infrastructures, de développement de l'entrepreneuriat rurale, de formation, de professionnalisation et d'autonomisation des femmes et des jeunes ruraux ainsi que de leurs organisations. Les dispositifs de ciblage suivants sont proposés pour s'assurer de l'atteinte effective des groupes cibles: (i) ciblage géographique; (ii) ciblage direct; (iii) mesures d'auto-ciblage; (iv) mesures de facilitation et d'autonomisation.
104. Ciblage géographique. Le programme-pays couvrira tout le territoire national. Cette couverture sera progressive et fonction de la mobilisation des fonds. Le ciblage géographique aura deux dimensions: ciblage des communes d'intervention (unité administrative de planification) et ciblage des collines (unité de planification des activités en direction des bénéficiaires du projet). Pour : (i) maximiser son impact sur les ruraux pauvres, (ii) accroître les possibilités pour le ciblage des jeunes, (iii) faciliter l'apprentissage et l'adoption des innovations à promouvoir ainsi que les possibilités de mutualisation des avantages qu'offrent les collines pour le développement des centres de rayonnement ou agropoles d'entreprises, l'approche de ciblage sera une approche « zone de concentration ». Le ciblage des zones de concentration à l'intérieur des communes sera fondé sur le croisement de l'approche bassin de production/territoire et l'approche filière/chaîne de valeur. La démarche de ciblage sera différenciée en fonction des localités et des catégories de groupes-cibles visées, des priorités de l'État pour le développement des filières et des territoires concernés.
105. Ciblage direct vise les groupes spécifiques prioritaires. Ce sont en priorité les jeunes et femmes chef de ménages/chef d'exploitation pauvres et en insécurité alimentaire et nutritionnelle, les adolescentes mères, la communauté Batwa, etc.). Ce mécanisme sera adossé à des critères d'éligibilité établis de manière participative et transparente. Le projet accordera également une attention particulière aux personnes en situation d'handicap en vue de leur insertion économique et sociale.
106. Le mécanisme d'auto-ciblage : le processus de ciblage des bénéficiaires sera préparé à travers des campagnes de sensibilisation, d'information et communication autour des opportunités, des cibles et mode opératoire, à l'endroit de tous les potentiels bénéficiaires pour faciliter leur auto-ciblage. De même, des séances de plaidoyers et de mobilisation sensibilisation en direction des autorités locales et de toutes les parties prenantes pertinentes pour le développement de la zone concernées seront conduites. Dans les bassins de production ciblés, le mécanisme d'auto-ciblage, au plan technique, s'appuiera sur le choix d'un dispositif d'appui-technique rapproché qui répondra aux besoins de tous les maillons pour le renforcement de leur capacité, la facilitation de leur accès aux biens et services de qualité et aux marchés rémunérateurs ainsi que l'inclusion social notamment des petits exploitants dans des modèles d'affaires viables et durables à promouvoir.
107. Les Mesures de facilitation et d'autonomisation. Les parties prenantes resteront mobilisées et sensibilisées pour une vision commune et partagée sur les approches de réduction de la pauvreté rurale. Il s'agira des gouvernements et Institutions publiques, des partenaires au développement, des organisations de producteurs ruraux, des organisations communautaires et le secteur privé. Les aspects de ciblage, en terme de cible et de promotion, seront inclus dans l'ensemble des conventions avec les partenaires

<sup>74</sup> • Catégorie 1: jeunes vivant en milieu rural, n'ayant pas bénéficié de formation formelle dans les domaines agropastoraux, pratiquant ou non des activités de production agricole, avec un accès limité aux technologies agricoles modernes, aux marchés et aux services financiers ;

• Catégorie 2: jeunes diplômés de l'enseignement technique agricole ou non – y compris des jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur - et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agropastorales ;

• Catégorie 3: jeunes entrepreneurs, pleinement engagés dans des activités agropastorales et métiers connexes, dont les entreprises disposent de réels potentiels de croissance mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement.

de mise en œuvre. De manière spécifique, pour garantir une bonne appropriation et participation des jeunes et des femmes, limiter leur décrochage (en l'occurrence le décrochage des jeunes filles) des parcours entrepreneuriaux prévus, le projet mettra en place des mesures particulières pour les accompagner dans leurs parcours choisis. De plus, le programme s'efforcera à travers chaque mécanisme à faire émerger des initiatives économiques endogènes, collectives ou individuelles, qu'il accompagnera en veillant à ce qu'elles s'inscrivent dans des partenariats productifs et/ou commerciaux dynamiques inclusifs concourant à la levée des contraintes de chaque maillon des filières cibles et induisant un développement global des bassins de concentration ciblés. En outre, en tenant compte des interventions antérieures du FIDA, le COSOP impliquera les institutions traditionnelles de manière non exclusive, tout en faisant attention aux détournement des bénéficiaires par les élites («elite capture»).

### Opportunités d'accès aux financements pour l'environnement et le climat.

108. Le Burundi tirera partie de la mobilisation de la communauté internationale en faveur de l'environnement à travers les possibilités et avantages offerts par les accords, protocoles et conventions (accès aux financements et transferts de technologies, éligibilité aux organes subsidiaires de la convention, Fonds pour l'environnement mondial, Fonds vert pour climat, Fonds pour l'adaptation etc.). Dans le cadre de ce COSOP, le Burundi a déjà mobilisé une allocation de 10 millions de dollars (US\$) du Fonds Vert Climat et pourrait mobiliser une allocation de 10 millions USD du Fonds d'adaptation (AF) ainsi qu'une allocation de 5 millions de dollars US\$ du Programme ASAP du FIDA. Des financements additionnels seront recherchés auprès de ces sources. De plus, les opportunités avec d'autres sources telles le FEM seront explorées et valorisées.

### Monitoring

109. La stratégie relative à la transparence et à la participation citoyenne sera appliquée selon les orientations du FIDA à cet effet. Il sera installé des cadres d'échanges et de concertations avec les parties prenantes de même que des ateliers bilans et de recherche-action pour la restitution des résultats, assurer le retour d'information à tous les niveaux, interagir avec les populations, prendre en compte leurs requêtes, renforcer leur participation et anticiper sur les causes d'exclusion. Par ailleurs, toutes les consultations avec les communautés des zones cibles se reposeront sur le principe d'inclusion. Il sera inclus dans tous les contrats conclus avec le personnel des projets, les partenaires de mise en œuvre et les prestataires de service, des dispositions spécifiques relatives au traitement des plaintes. Le PRODER s'alignera également sur les procédures nationales ou celles du FIDA de protection de lanceurs d'alerte. Un mécanisme de gestion des plaintes est nécessaire pour l'atteinte des objectifs du COSOP. Les réclamations peuvent également être déposées à l'aide de l'e-mail suivant: [SECAPcomplaints@ifad.org](mailto:SECAPcomplaints@ifad.org). Toute plainte relative au Harcèlement Sexuel ainsi qu'aux Exploitations et Abus Sexuels devra être transmise au Bureau de l'Éthique du FIDA à travers le téléphone au +39 06 5459 2525 ou l'adresse email confidentielle [ethicsoffice@ifad.org](mailto:ethicsoffice@ifad.org)
110. Le tableau ci-dessous propose des indicateurs de performance pour les thématiques transversales du FIDA (genre, jeunes, nutrition, environnement et climat).

Priorités transversales	Indicateurs clés de performance
Ciblage et Genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de femmes recevant des services promus ou soutenus par le projet*</li> <li>• Nombre correspondant de ménages avec une femme cheffe de ménage touchés*</li> <li>• Nombre de femmes déclarant une amélioration de l'accès à la terre, aux forêts, à l'eau ou aux ententes d'eau à des fins de production*</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de femmes déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production*</li> <li>• Nombre de femmes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales*</li> <li>• Nombre de femmes déclarant utiliser les services financiers ruraux*</li> <li>• Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues avec des femmes aux postes de décisions*</li> <li>• Nombre de femmes déclarant une diminution significative du temps consacré à la collecte d'eau et de combustible*</li> <li>• Nombre de femmes formées aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise*</li> <li>• Nombre de femmes formées à l'approche GALS</li> </ul>
Inclusion des Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jeunes (désagrégé par sexe) recevant des services promus ou soutenus par le projet*</li> <li>• Nombre correspondant de ménages avec un jeune chef de ménage touchés*</li> <li>• Nombre de jeunes déclarant utiliser les services financiers ruraux*</li> <li>• Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues avec des jeunes aux postes de décisions*</li> <li>• Nombre d'emplois nouveaux créés pour les jeunes*</li> <li>• Nombre de jeunes formés aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise*</li> </ul>
Peuples autochtones	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de peuple autochtone recevant des services promus ou soutenus par le projet</li> <li>• Nombre de peuple autochtone formé aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise</li> </ul>
Autres personnes marginalisées (dont Personnes vivant avec un handicap)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes vivant avec un handicap recevant des services promus ou soutenus par le projet</li> <li>• Nombre de personnes vivant avec un handicap formées aux activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise.</li> </ul>
Nutrition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de femmes déclarant une amélioration qualitative de leur régime alimentaire*</li> </ul>
Environnement et Climat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de groupes aidés à gérer durablement les ressources naturelles et les risques liés au climat*</li> <li>• Nombre de personnes accédant à des technologies qui séquestrent le carbone ou réduisent les émissions de gaz à effet de serre*</li> <li>• Nombre de personnes bénéficiant de services d'informations climatologiques*</li> <li>• Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat*</li> </ul>

\* : Indicateur standard du FIDA.

## References

1. BURUNDI PROTECTION MONITORING REINTEGRATION TRENDS UPDATE #3 JULY - DECEMBER 2020; available at Protection Monitoring UNHCR BDI reintegration trends EN 2020 (1).pdf
2. PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES 2010-2050 ; ISTEEBU-UNFPA ; Avril 2017
3. Rapport de l'enquête modulaire sur les conditions de vie des ménages 2013/2014 ; ISTEEBU-BAD ;

4.

# Fragility assessment note

## Note d'analyse de la fragilité du Burundi

### I. Contexte

1. Le Burundi figure sur la liste harmonisée des pays en situations de fragilité pour 2022<sup>75</sup>. Le FIDA considère la liste harmonisée des situations de fragilité établie par la Banque mondiale pour classer les pays affectés par la fragilité. Sur cette base, le Burundi est éligible pour bénéficier du Programme spécial du FIDA pour les pays comportant des situations de fragilité.
2. Pour le FIDA, *"La fragilité est une situation de grande vulnérabilité face aux chocs, naturels ou provoqués par l'homme, qui s'accompagne souvent d'un risque élevé de violence et de conflit. La faiblesse des structures de gouvernance et le manque de capacités des institutions constituent un commun dénominateur et une conséquence des situations de fragilité. En règle générale, les situations de fragilité créent un environnement peu favorable à une transformation inclusive et durable du monde rural; elles se caractérisent par des crises prolongées et/ou périodiques ayant des répercussions fréquentes sur l'agriculture paysanne et la sécurité alimentaire."*<sup>76</sup>

L'indice de fragilité du Burundi a connu une évolution positive passant de 98.2 en 2019 à 97.9 en 2020.<sup>77</sup>

### II. Facteurs de fragilité

3. **Crises socio-politiques:** Depuis son indépendance en 1962, le Burundi a connu des crises socio-politiques successives. La plus récente date de 2015 du fait des contestations liées à l'élection présidentielle. Il en a résulté le départ de près de 210 000 réfugiés burundais<sup>78</sup> vers des pays voisins. En juin 2018, une nouvelle constitution a été promulguée. Le cinquième et dernier round du dialogue inter-Burundais<sup>79</sup> réunissant des partis politiques a été conclu à Arusha en octobre 2018.
4. Suite aux dernières élections présidentielles en mai 2020, la situation sécuritaire s'est améliorée. Malgré quelques incidents sécuritaires la situation sécuritaire reste calme.
5. **Faiblesses de la gouvernance et des institutions.** Suivant le rapport 2020 de l'Indice Mo-Ibrahim sur la Gouvernance en Afrique<sup>80</sup>, le score du Burundi en 2019 était de 36.9 sur 100<sup>81</sup>, ce qui représente un déclin de 3,6 de 2010-2019, classant le pays à la 44<sup>ème</sup> place sur 54 pays Africains. Spécifiquement, l'indice fait ressortir que les points d'appréciation dont les scores ont majoritairement baissé de 2010 à 2019, sont relatifs à: (i) sécurité et sureté; (ii) Etat de droit et justice; (iii) mesures anti-corruption; (iv) administration publique ainsi que (v) inclusion et égalité.
6. Un des principaux facteurs de fragilité du pays est la faiblesse des institutions tel qu'il ressort de l'évaluation annuelle des politiques et des institutions nationales où le

<sup>75</sup> <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/bb52765f38156924d682486726f422d4-0090082021/original/FCSList-FY22.pdf>

<sup>76</sup> Document relatif à la Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité, publié sous la cote EB 2016/119/R.4.

<sup>77</sup> <https://fragilestatesindex.org/country-data/>

<sup>78</sup> Burundi Regional Refugee Response Plan available at <https://www.unhcr.org/57ab34fef3.pdf>

<sup>79</sup> East African Community Initiative to resolve political tensions, resulting from the 2015 general elections.

<sup>80</sup> 2020 Ibrahim Index of African Governance (IIAG) Report (page 91), available at <https://mo.ibrahim.foundation/iiag/downloads>.

<sup>81</sup> Ibrahim Index of African Governance (IIAG) is a composite index, which provides a statistical measure of governance performance in 54 African countries. The 2020 IIAG dataset spans a ten-year period (2010-2019).

Burundi a une note de 2.9 qui se situe en dessous de la moyenne pour les pays fragiles et non-fragiles d'Afrique Sub-saharienne<sup>82</sup> suivant l'Association internationale de développement (IDA), la branche du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des crédits aux pays les plus pauvres. Le score le plus faible est relatif à la gestion et institutions du secteur public (2.3).

7. **Economie.** La crise politique de 2015 a stoppé la croissance positive observée au Burundi depuis 2004. Après une récession en 2015 (avec une croissance du PIB de -3,9 %), l'économie s'est redressée lentement, la croissance du PIB réel atteignant 4,1 % en 2019. Toutefois, en raison de l'incidence de la COVID-19, le PIB réel s'est contracté de 3,3 % en 2020. Si la pandémie de COVID-19 est atténuée au deuxième semestre de 2021, une reprise économique pourrait se produire avec un taux de croissance prévu de 3,5 % en 2021<sup>83</sup>.
8. La dette intérieure a atteint 39.6 pour cent du PIB en 2019 (de 16.6 pour cent en 2014), pendant que la dette extérieure a été réduite à 17.8 pour cent du PIB (de 19.6 per cent of GDP).<sup>84</sup> Cependant, les efforts restent insuffisants pour booster l'activité économique. Le développement des infrastructures en énergie est inadéquat, avec un faible accès à l'énergie (1,2 % en milieu rural et 58,5 % en milieu urbain en 2016)<sup>85</sup>.
9. **Contexte social.** Le Burundi se classe parmi les pays les plus pauvres d'Afrique subsaharienne ; 64,6 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté national de 1774 BIF/jour (environ 0,9 USD/jour) en 2014. On estime que 38,7 pour cent des Burundais vivent dans l'extrême pauvreté, avec une nette concentration dans les zones rurales où les taux sont les plus élevés chez les jeunes, les femmes, les peuples autochtones (Batwa) et les personnes déplacées internes. Soixante-trois (63) pour cent de la population était âgée de moins de 25 ans en 2015 et les jeunes en âge de travailler (15 à 34 ans) représentaient 35 pour cent de la population burundaise en 2020<sup>86</sup>. L'âge moyen de la population est de 17.7 ans<sup>87</sup>. Les taux de chômage et de dépendance des jeunes sont très élevés: 65 pour cent and 86.4 pour cent respectivement, ce qui fragilise le contexte social.
10. Les résultats préliminaires de SMART, 2020 montrent une dégradation de la malnutrition aiguë globale (MAG) de 6,1% en 2020 contre 4,5% en 2018 et 5,1% en 2019. En plus des facteurs précités, la situation est exacerbée par l'impact socio-économique de la COVID-19 qui a provoqué un choc chez les enfants vivant déjà dans une situation très fragile. L'insuffisance pondérale est restée stable à 30%.
11. **Dégradation de l'environnement et changement climatique.** La forte densité de population contribue à des préoccupations environnementales majeures, notamment la déforestation, la dégradation des terres, la perte de biodiversité et le déclin des ressources en eau. Compte tenu de l'importance de l'agriculture dans sa contribution au PIB, l'augmentation des fluctuations de la production végétale, liée à la détérioration de l'environnement, est une préoccupation majeure pour la résilience économique du pays. Cette situation est exacerbée par les tendances climatiques extrêmes du Burundi, notamment les sécheresses.

### III. Appréciation du stade de fragilité

<sup>82</sup> CPIA 2019, Banque Mondiale

<sup>83</sup> <https://www.afdb.org/fr/countries/east-africa/burundi/burundi-economic-outlook>

<sup>84</sup> <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2020/07/24/Burundi-Request-for-Debt-Relief-Under-the-Catastrophe-Containment-and-Relief-Trust-Press-49607>

<sup>85</sup> <https://www.afdb.org/en/countries/east-africa/burundi/burundi-economic-outlook>

<sup>86</sup> ISTEERU; Projections démographiques 2010-2050 niveau national et provincial ; Avril 2017.

<sup>87</sup> <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/burundi/>

12. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du FIDA relative aux fragilités, le Programme spécial distingue quatre stades de fragilité en fonction desquels l'approche du FIDA sera différenciée. Sur le spectre de fragilité adopté par le Groupe des États fragiles touchés par un conflit (Groupe G7+)<sup>15</sup>, le Programme spécial distingue quatre stades de fragilité, allant de la fragilité à la résilience (même s'il ne s'agit pas toujours d'une trajectoire linéaire), qui sont pertinents pour le FIDA et qui appellent des réponses opérationnelles différentes:

i) grande vulnérabilité face aux chocs: le pays est extrêmement vulnérable face aux chocs de nature politique, économique, environnementale ou autre qui peuvent entraîner des perturbations sociales et institutionnelles ou des conflits;

ii) crise: le pays est en crise, en raison d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle;

iii) après-crise et redressement: le pays sort à peine d'une crise, qu'il s'agisse d'un conflit ou d'une catastrophe;

iv) transition vers la résilience: le pays en est aux premiers stades de la transition vers la résilience, ou dans une phase de transition prolongée.

Le Plan national de développement du Burundi (PND) 2018-2027 vise la transformation structurelle de l'économie burundaise pour une croissance forte, durable, résiliente et inclusive, créant des emplois décents pour tous et améliorant le bien-être social. La modernisation de l'agriculture est le premier pilier, considéré comme contribuant à la transformation structurelle de l'économie burundaise. Cela confirme la transition du pays de la « transition vers la résilience ».

En conclusion, la fragilité du Burundi est caractérisée par les deux stades « grande vulnérabilité face aux chocs » et « transition vers la résilience », respectivement.

#### **IV. Transition vers la résilience rurale durable**

13. La transition dans le secteur rural du Burundi implique un passage progressif d'une approche de gestion de court terme à une approche à plus long terme. De nombreuses activités axées sur les approches classiques des chaînes de valeur ont fourni des solutions de premier niveau au développement des collectivités rurales. Le développement des chaînes de valeur (principalement le riz, les produits laitiers, le maïs, la banane et d'autres produits de grande valeur dans l'horticulture) a renforcé les relations entre les parties prenantes à travers le Burundi. Dans la phase de transition actuelle, il est important d'établir un environnement où le développement durable des entreprises se fera.

14. Compte tenu des défis les plus importants liés à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, étant donné que le Burundi dispose d'une population jeune et rurale, il est recommandé de s'appuyer sur les interventions antérieures sur des facilités d'emplois temporaires pour créer des entreprises rurales durables afin de trouver une solution plus cohérente et durable au chômage et au sous-emploi des jeunes.

15. Comme mentionné dans la Politique nationale de la jeunesse 2016-2025, le Burundi a adopté la définition de la Charte africaine de la jeunesse, qui considère le jeune comme toute personne âgée de 15 à 35 ans. La politique mentionne que la majorité des jeunes (90 %) vivent dans des zones rurales et constituent une force potentielle pour le développement agricole. La politique mentionne également que le très faible accès à l'emploi pour les jeunes est une arme potentielle pour le Burundi : le chômage des personnes instruites et le manque de terres agricoles pour les sans-éducation. Autrement dit, la situation de pauvreté désespérée chez les jeunes peut exacerber la situation et les jeunes peuvent se considérer comme des victimes du piège de la pauvreté et devenir violents.

16. La prévalence de la malnutrition chronique au Burundi est la plus élevée au monde, avec un impact économique estimé à 102 millions de dollars par an. Le retard de croissance touche 54 % des enfants de moins de 5 ans, ce qui est supérieur à la moyenne de la région Afrique (29,1 %) et parmi les plus élevés du monde<sup>88</sup>.
17. Parmi les facteurs sous-jacents de la sous-alimentation figurent la pauvreté, le faible accès à l'eau potable et autres services de base tels que la santé et l'éducation. La prévalence élevée des maladies infectieuses, le manque de diversité des régimes alimentaires et une mauvaise hygiène aggravent la situation<sup>89</sup> avec 67% des ménages burundais qui n'ont pas accès à une alimentation équilibrée.<sup>90</sup>
18. La forte densité de population entraîne des difficultés d'accès à la terre, en particulier pour les jeunes, les femmes et les minorités « Batwa ». La récente Evaluation de la Stratégie et du Programme-Pays a confirmé que le niveau élevé de chômage (38,6% de la population inactive est représentée par des jeunes âgés de 15 à 35 ans) des jeunes liés à leur manque d'accès à la terre constitue un défi politique et social majeur, étant donné qu'elle peut jouer un rôle négatif dans la cohésion sociale des communautés et contribuer à une augmentation de la violence sociale. `

## **V. Appuis antérieurs, présents et futurs du FIDA**

19. Le Gouvernement du Burundi reconnaît le FIDA comme une Institution qui est restée aux cotés du pays même dans des situations de crises. Pour mémoire, "Des décennies de conflits ethniques et politiques récurrents au Burundi, pays déjà touché par l'extrême pauvreté, ont déstabilisé l'agriculture et ont conduit de nombreux acteurs du développement à retirer leur soutien. En 2004, au lendemain de la guerre civile burundaise, le FIDA est intervenu dans le cadre du Programme transitoire de reconstruction après-conflit (2004-2012) pour soutenir le relèvement de l'agriculture et des infrastructures rurales et le développement local en faveur de la réconciliation, et de la transition et du développement participatifs. En poursuivant ses activités en dépit de l'insécurité, alors qu'un embargo international frappait le Burundi, le FIDA a aidé les communautés à maintenir un sentiment de normalité."<sup>91</sup>
20. Comme mentionné dans la stratégie du FIDA pour l'engagement dans les pays en situation de fragilité, depuis 2016, le FIDA se concentre sur « la façon de gérer les ressources, le personnel et les risques dans un pays qui connaît des crises sécuritaires et politiques. Le FIDA a adapté ses efforts de gestion du programme-pays pour atténuer les impacts négatifs de la crise et assurer une exécution efficace du programme. Des financements additionnels pour les projets en cours ou des deuxièmes phases ont été fournis afin de permettre aux équipes de projet familiarisées avec les procédures du FIDA de poursuivre leurs activités et d'éviter toute ingérence politique.
21. Le Fond a également augmenté le recours aux paiements directs aux fournisseurs, évité la contribution au panier de fonds et surveillé les comptes de projet chaque semaine. Les projets du FIDA affichent des résultats impressionnants. Plus de 60 pour cent des ménages ont augmenté leurs revenus d'au moins 30 pour cent. Les ménages en situation d'insécurité alimentaire sont passés de 86 pour cent à 72 pour cent. Le nombre d'enfants de moins de cinq ans ayant un poids insuffisant est passé de 34 pour

<sup>88</sup> <https://globalnutritionreport.org/resources/nutrition-profiles/africa/eastern-africa/burundi/>

<sup>89</sup> <https://www.wfp.org/countries/burundi>

<sup>90</sup> WFP's Fill the Nutrient Gap analysis in 2019, [https://cdn.wfp.org/2020/plate-of-food/?\\_ga=2.142686709.11177399898.1617857614-782466272.1592795335](https://cdn.wfp.org/2020/plate-of-food/?_ga=2.142686709.11177399898.1617857614-782466272.1592795335)

<sup>91</sup> Programme spécial pour les pays comportant des situations de fragilité: mise en œuvre de la stratégie du FIDA relative aux fragilités ; Annexe II

cent à 15 pour cent, la malnutrition chronique est passée de 54 pour cent à 41 pour cent et la malnutrition aiguë, de 7 pour cent à 5 pour cent. Près de 9.780 emplois permanents, dont plus du tiers sont occupés par des femmes, et 108.000 emplois temporaires ont été créés. »

22. Prenant en compte le stade pluriel de fragilité du Burundi, le Programme spécial pour les pays comportant des situations de fragilité précise "En règle générale, le modèle opérationnel classique du FIDA est adapté à la prise en charge des premier et quatrième stades, "grande vulnérabilité face aux chocs" et "transition vers la résilience". Le FIDA met en œuvre des interventions de développement à moyen et long terme visant à réduire la vulnérabilité face aux chocs et à renforcer la résilience, et il applique au cycle de projet une perspective axée sur la fragilité. Ces activités mettront l'accent sur: le renforcement des capacités des institutions locales, des communautés et des organisations rurales afin de prévenir les crises, d'y faire face et de s'en remettre; la promotion de l'autonomisation économique des ruraux pauvres, en particulier les femmes et les jeunes; la réduction des risques de catastrophe et l'amélioration de la préparation face à ces catastrophes; le soutien aux pratiques efficaces de gestion des ressources naturelles.<sup>92</sup>
23. Le tableau ci-après présente les facteurs de fragilité affectant le développement rural et des mesures de mitigation pour lesquelles le FIDA apporte son soutien

---

<sup>92</sup> Ibid

Facteurs principaux de fragilité	Facteurs secondaires de fragilité	Mesures de mitigation recommandées
<b>Politiques et culturels</b>	Favoritisme politique et faible participation des populations rurales aux processus décisionnels	Promouvoir l'établissement d'un mécanisme de règlement des griefs pour les collectivités rurales pauvres système de gestion des plaintes et de documentation des décisions et des mesures prises.
	Marginalisation des femmes et des peuples autochtones	Les Centres de développement familial et communautaire (CFDC) seront renforcés afin de leur permettre de mettre en œuvre des initiatives de promotion des femmes et d'établir des réseaux communautaires dynamiques d'animateurs pour renforcer la prestation de services agricoles transformateurs.  Des activités spécifiques de génération de revenus (AGP) seront mises en œuvre pour les peuples autochtones (c.-à-d. le Batwas).
	Taux élevé de dépendance des jeunes	Investissement dans des entreprises durables pour l'autosuffisance des jeunes par l'intermédiaire de leurs entreprises  Investissement dans l'approche d'accélération pour aider les jeunes à développer des entreprises agro-pastorales viables
	Luttes de pouvoir et problèmes ethniques	Assurer la participation effective de toutes les composantes des communautés aux activités du programme.
<b>Economiques</b>	Taux élevé de chômage des jeunes	Investissement dans des entreprises durables pour l'emploi à long terme des jeunes dans leurs entreprises.  Prestation de services techniques, de gestion et financiers aux jeunes entrepreneurs ruraux et aux organisations d'agriculteurs dont la majorité des membres sont des jeunes femmes et des jeunes hommes
	Manque d'investissements	Investissements conjointement avec les organisations de producteurs (OP) organisées dans le stockage de l'infrastructure logistique, l'infrastructure numérique et de marketing et l'équipement pour soutenir et faciliter l'accès aux marchés pour les petits producteurs détenteurs

<b>Institutionnels</b>	Faiblesses de la gouvernance <sup>93</sup>	Soutien politique et institutionnel à MINEAGRIE, y compris la mise à jour des politiques et des stratégies d'investissement dans le secteur rural.
	Faible capacités institutionnelles <sup>94</sup>	Investissements pour renforcer les capacités de MINEAGRIE aux niveaux national et décentralisé (centres agro-pastoraux communautaires (CAPCs)).
<b>Structurels</b>	Enclavement du pays et faiblesses infrastructurelles	Investissements dans l'infrastructure productive pour améliorer la compétitivité des chaînes de valeur (principalement le riz, les produits laitiers, le maïs, la banane et d'autres produits de grande valeur dans l'horticulture)
	Forte densité de population exacerbant les tensions autour de l'accès à la terre	Investissements dans les centres de rayonnement ruraux Amélioration de l'accès et/ou de la mise en commun des terres à des fins de production; assistance juridique.
	Persistance de foyers de tension socio-politiques et communautaires	Promotion du dialogue et de la résolution pacifique des conflits Investissements dans les filières d'intérêt pour les jeunes et créatrices d'emploi.
	Taux élevé de malnutrition chronique	Promouvoir la diversification de la production alimentaire, améliorant ainsi la disponibilité d'aliments nutritifs, investir dans les chaînes de valeur contribuant à la nutrition et fournir une éducation nutritionnelle aux hommes et aux femmes dans les CAPC et les centres de rayonnement.
	Faible productivité agricole	Participation des groupes de producteurs de semences et des producteurs de semences du secteur privé à la diffusion de technologies résilientes au climat et à faibles émissions. Intensification durable de la production agricole et animale, y compris l'aménagement des marais protégés par des bassins versants et l'irrigation dans le cadre de la production agricole, ainsi que la formation à de bonnes techniques de production.
	Dégradation de l'environnement (terres exposées à l'érosion land) et changement climatique	Partenariats avec des institutions de recherche ainsi que des négociants du secteur privé pour soutenir l'accès et la diffusion des intrants de l'agriculture intelligente face au climat.

<sup>93</sup> "Underpinning Burundi's political fragility are weak governance and institutions", World Bank; Report No. 122549-BI; page x; June 2018.

<sup>94</sup> "Decades of civil war have considerably limited the extent to which civilian institutions could be developed. The evolution of the public sector has been driven to a significant extent by patronage and the need for co-optation of former, and potential, supporters rather than by meritocratic criteria", World Bank; Report No. 122549-BI; page x; June 2018.

## Accord conclusif à la suite de l'Évaluation de la Stratégie et du Programme Pays (2020-2021)

### Introduction

1. En 2020, le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a conduit la première Évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) en République du Burundi. L'ESPP couvre la période 2009-2020 et ses principaux objectifs sont: i) d'évaluer les résultats et la performance de la stratégie et du programme financés par le FIDA; et ii) de produire des conclusions et des recommandations pour le futur partenariat stratégique entre le Gouvernement du Burundi et le FIDA.
2. L'ESPP comprend quatre domaines d'analyse, sur deux niveaux. Le *premier niveau* représente la dimension opérationnelle du programme de pays, comprenant la performance du portefeuille des prêts, la performance des activités hors prêts et la performance des partenaires (FIDA et Gouvernement). Ces trois domaines ont été analysés séparément, mais avec une attention particulière aux synergies existantes entre eux et à leur capacité à s'aligner mutuellement sur la stratégie du pays. Au *deuxième niveau*, qui représente la dimension stratégique, l'évaluation fournit une synthèse de la pertinence et de l'efficacité de la stratégie de pays, reliant les trois domaines opérationnels aux objectifs stratégiques de pays du FIDA pour la période.
3. L'Accord conclusif est convenu par le Gouvernement et la Direction du FIDA. Il indique le niveau d'acceptation des recommandations de l'ESPP et les modalités de mise en œuvre sur lesquelles le Gouvernement et le FIDA se sont entendus. L'Accord fait preuve de l'engagement du Gouvernement et du FIDA à mettre en œuvre les recommandations de l'ESPP dans des délais convenus. La mise en œuvre des recommandations fera l'objet d'un suivi au niveau du FIDA à travers le "Rapport du Président sur l'état de mise en œuvre des recommandations d'évaluation et les actions de la Direction" (PRISMA), qui est présenté annuellement au Conseil d'administration du FIDA par la Direction du FIDA.
4. L'Accord conclusif est signé par le Gouvernement de la République du Burundi représenté par S.E. le Ministre des finances, du budget et de la planification économique et Son Excellence le Ministre de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage; et par la Direction du FIDA (représentée par le Vice-président associé, Département de gestion des programmes). IOE a facilité le processus de préparation de cet Accord.

### Recommandations formulées par l'évaluation

Le but des recommandations suivantes est d'informer la formulation de la nouvelle stratégie de collaboration entre le gouvernement du Burundi et le FIDA (COSOP) et sa mise en œuvre. Le prochain COSOP permettra de mettre en œuvre les recommandations du Bureau Indépendant de l'Évaluation acceptées par le FIDA et le Gouvernement du Burundi afin de renforcer l'efficacité du FIDA à soutenir la transformation rurale au Burundi. Dans ce cadre, les projets du portefeuille continueront d'appliquer des approches participatives et inclusives pour cibler et améliorer les questions transversales concernant le genre, la jeunesse, la nutrition et le changement climatique.

**Recommandation 1. Achever la transition vers l'approche-programme et consolider l'avantage comparatif du FIDA au Burundi.** Poursuivre la réflexion pour affiner le ciblage géographique pour assurer une plus grande inclusion des groupes les plus vulnérables et harmoniser les approches pour les différents types d'appuis offerts. L'élaboration d'une théorie du changement du programme aiderait

à prioriser les acquis et les innovations à consolider et à mettre à l'échelle, ainsi qu'à renforcer la complémentarité du portefeuille avec les activités hors-prêt et les dons. En considérant les situations de fragilité du Burundi et la grande taille du portefeuille, le programme devrait être soutenu par des fréquentes missions techniques et recruter l'expertise manquant au niveau des Unités Régionales du programme.

**"Recommandation acceptée". Suite et modalités de mise en œuvre proposées par le Gouvernement et le FIDA**

Dans le cadre de cette recommandation, de manière globale, des arrangements institutionnels seront mis en place de commun accord entre le FIDA et le Gouvernement pour l'effectivité de l'approche-programme. Cette approche se concrétisera notamment (i) par la mutualisation des moyens d'intervention des projets qui devraient être au nombre de trois (03) en 2022 ; (ii) la mobilisation de financements additionnels au plan national (Gouvernement, Secteur Privé ; bénéficiaires, etc.) et international (Fonds Vert Climat, Fonds d'Adaptation, etc.) Programme pour un meilleur impact auprès des bénéficiaires ; (iii) l'élaboration de programmes/projets dans une perspective intégrant des effets positifs sur l'environnement/changement climatique, la nutrition et la création d'emplois pour plus de durabilité ainsi que (iv) la mobilisation de l'expertise requise. Sur le plan opérationnel, le ciblage devra prioriser l'approche collinaire car la colline constitue le point d'entrée du développement. De plus, une mise à l'échelle de l'approche d'augmentation de la production à travers les centres de rayonnement et centres naisseurs constituera une priorité.

*Responsable et délai de mise en œuvre:*

<b>Actions</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Délais</b>
Finalisation des arrangements institutionnels prévus dans le cadre de l'approche programme	FIDA / Gouvernement	Mai 2022
Recrutement de l'expertise manquant au niveau du Bureau Pays du FIDA (Staff et Consultants)	FIDA	Continu
Réduction du nombre de programmes/projets à 3	FIDA / Gouvernement	Juin 2022
Harmonisation des approches en tenant en compte des centres de rayonnement agricoles et des centres naisseurs pour l'élevage	FIDA / Gouvernement	Mai 2022
Mobilisation de financements additionnels aux plans national et international	FIDA / Gouvernement	Continu
Recrutement de l'expertise manquant au niveau des Unités Régionales du programme	Gouvernement	Juin 2022 et continu

**Recommandation 2. Consolider l'approche holistique des chaînes de valeur pro-pauvres.** Les maillons à l'amont et à l'aval doivent être intégrés davantage, en tenant compte des conditions de commercialisation, des services financiers, du conseil agricole, ainsi que des fonctions économiques autour des différents produits agricoles. Le recensement agricole qui sera financé par le FIDA et la FAO et d'autres études devraient identifier les goulots d'étranglement des petits producteurs afin de proposer des actions pour réduire les coûts de transactions et améliorer leur pouvoir de négociation. Ceci inclue la consolidation des interprofessions, des contrats-programmes pour les chaînes de valeur, l'appui et la création de plateformes interprofessionnelles de filières et la diversification des opérateurs privés. Les contraintes liées à l'accès à l'énergie devraient être progressivement levées à travers la promotion des énergies renouvelables dans les centres de valorisation. De même, la caractérisation de la qualité des produits doit être renforcée afin d'augmenter la valeur ajoutée pour les producteurs ruraux.

**"Recommandation acceptée". Suite et modalités de mise en œuvre proposées par le Gouvernement et le FIDA**

Cette recommandation sera mise en œuvre à travers de nouveaux types d'Operations qui mettent à échelle des activités/approches dont les succès dans la mises en œuvre

sont avérés (implication des coopératives, des jeunes, valorisation des filières riz et lait, chaînes de solidarité communautaires, etc.) ainsi que le recours aux innovations (digitalisation, finance inclusive, atténuation des effets et adaptation au changement climatique : innovations dans les domaines de l'énergie et de l'agriculture ; partenariats stratégiques avec des partenaires nationaux et d'autres acteurs au développement y compris le Secteur Privé. Le partenariat stratégique entre Agences basées à Rome sera également renforcé : avec la FAO dans le cadre du recensement agricole ainsi qu'avec le PAM dans la filière lait en soutiens aux programmes de cantines scolaires.

Sur le plan opérationnel, le Projet d'intensification de la production agricole et de réduction de la vulnérabilité au Burundi (PIPARV-B) et le Programme de Développement de l'Entreprenariat Rural (PRODER) vont poursuivre des appuis dans le domaine des chaînes de valeur pro-pauvres. Le PRODER va davantage intégrer la dimension entrepreneuriale dans les chaînes de valeur en capitalisant les acquis des expériences pilotes du PRODEFI<sup>95</sup> ainsi que celles du MINEAGRIE pour intensifier la production, la transformation des produits et l'accès au marché avec une plus grande participation des jeunes et des femmes.

*Responsable et délai de mise en œuvre:*

Actions	Responsabilité	Délais
Poursuite des appuis techniques et managériaux dans le domaine des chaînes de valeur pro-pauvres	FIDA / Gouvernement : PIPARV-B ; PRODER	Immédiat et continu
Poursuite des appuis dans le domaine des services financiers aux producteurs dans le cadre du développement des chaînes de valeur pro-pauvres	FIDA / Gouvernement : PAIFAR-B ; PRODER	Immédiat et continu
Renforcer les partenariats stratégiques impliquant le FIDA, la FAO et le PAM pour améliorer durablement la sécurité alimentaire des populations rurales	FIDA / Gouvernement	Immédiat et continu
Appui au recensement agricole et aux actions subséquentes en faveur des petits producteurs	FIDA / Gouvernement	Novembre 2022

**Recommandation 3. Prioriser les stratégies et actions pour réduire la pression foncière et faciliter l'accès aux actifs des plus vulnérables.** Le programme doit promouvoir l'intégration et le financement d'actions de gestion intégrée de la fertilité des sols, des cultures à haute valeur ajoutée (y compris, celles hors-sol), l'intensification et la transformation de la production et l'irrigation collinaire dans les plans d'aménagement des terroirs de collines. En outre, il faut consolider la soutenabilité financière des Services Fonciers Communautaires pour l'acquisition de certificats fonciers, et documenter les bonnes pratiques de gestion du foncier dans les marais et collines. Des actions de plaidoyer pour promouvoir l'accès à la terre des femmes, jeunes et groupes minoritaires (Batwa) sont nécessaires, ainsi que la mise à l'échelle de l'expérience de la composante EJR.

**"Recommandation acceptée". Suite et modalités de mise en œuvre proposées par le Gouvernement et le FIDA**

Le PIPARV-B facilite déjà l'accès à la terre pour les ménages ruraux pauvres vulnérables. Le PRODER facilitera également l'accès aux terres grâce à un dialogue plus institutionnel et intégrera les terres domaniales. La mise en place de systèmes fonciers au niveau local, couplée aux investissements dans l'aménagement du territoire, a permis d'accélérer la transformation rurale. Tout le monde n'a pas besoin de posséder des terres, mais des systèmes doivent être mis en place pour développer une tenure foncière qui profite aux petits producteurs ainsi qu'aux entrepreneurs disposant de ressources. Il sera essentiel de soutenir les autorités locales dans la planification de l'utilisation des terres afin de réserver les

<sup>95</sup> Le PRODEFI a appuyé 13707 jeunes femmes (4898) et hommes (8809) dans des activités génératrices de revenus dans les filières agricoles ainsi que 2100 femmes (693) et hommes (1407) dans des micro-entreprises non-agricoles.

investissements dans l'agriculture intelligente face au climat pour obtenir les meilleurs rendements.

Sur le plan opérationnel, le PIPARV-B, le Projet d'appui à l'inclusion financière agricole et rurale du Burundi (PAIFAR-B) et le PRODER vont poursuivre des stratégies et actions pour réduire la pression foncière et faciliter l'accès aux actifs des plus vulnérables.

*Responsable et délai de mise en œuvre:*

Actions	Responsabilité	Délais
Poursuite des stratégies et actions pour réduire la pression foncière (accès aux terres y compris les terres domaniales ; financement de l'accès aux intrants ; regroupement des terres, etc.)	FIDA / Gouvernement : PIPARV-B ; PAIFAR-B et PRODER	Immédiat et continu
Poursuite des stratégies et actions pour faciliter l'accès aux actifs des plus vulnérables (actifs physiques, financiers, etc.)	FIDA / Gouvernement : PIPARV-B ; PAIFAR-B et PRODER	Immédiat et continu

**Recommandation 4. Poursuivre et renforcer les dispositions réglementaires et financières pour assurer la durabilité des acquis.** Le Gouvernement du Burundi et le FIDA, en concertation avec les autres PTF et d'autres acteurs clés, devraient s'impliquer davantage dans la mise en œuvre de la stratégie de désengagement des projets/programmes financés par le FIDA pour tous les types d'appuis fournis. L'approbation et l'application des cadres réglementaires et financiers doivent être accompagnées du développement de mécanismes juridiques et institutionnels pour assurer le transfert des avoirs à des opérateurs capables d'assurer leur fonctionnalité et pérennité. Le développement de la réglementation et les politiques pour la gestion des infrastructures rurales, y compris le recouvrement des coûts, est une priorité.

**"Recommandation acceptée". Suite et modalités de mise en œuvre proposées par le Gouvernement et le FIDA**

Conformément à la quatrième recommandation visant à assurer la durabilité des réalisations des programmes, le Bureau Pays du Burundi a conçu une stratégie de désengagement et de transfert des réalisations des programmes/projets du portefeuille. De nouveaux projets s'appuieront sur les réalisations de PRODEFI I & II en approfondissant les marchés financiers au Burundi, en facilitant la pénétration de leurs services et l'accès des petits exploitants agricoles aux financements essentiels. Le PRODER soutiendra la recherche et la vulgarisation agricoles en veillant à ce que les technologies visant à stimuler la productivité soient mises à la disposition des petits agriculteurs, mais aussi à ce que les femmes et les jeunes aient accès à des packages de solutions intégrées sur mesure pour leur permettre de lancer des activités et entreprises agricoles viables.

*Responsable et délai de mise en œuvre:*

Actions	Responsabilité	Délais
Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de désengagement et de transfert des réalisations des programmes/projets	FIDA / Gouvernement	Immédiat et continu
Définir le mode de financement de l'entretien des infrastructures mises en place par les projets et programmes	FIDA / Gouvernement	Immédiat et continu
Faciliter l'accès et le positionnement durable de petits producteurs dans le marché des biens et services y compris financiers	FIDA / Gouvernement : PIPARV-B ; PAIFAR-B et PRODER	Immédiat et continu

**Recommandation 5. Renforcer les actions pour développer la résilience des populations et des infrastructures face au changement climatique.** Pour ce faire, il serait nécessaire d'/de: (i) élaborer des « Évaluations environnementales et sociales régionales » afin d'identifier les impacts environnementaux et sociaux

cumulatifs des projets et les sites à protéger. Cette approche, intégrée dans des schémas d'aménagement du territoire/paysage, nécessiterait des contrats de cogestion entre le Département des Forêts, les communes et la population, y compris des options de paiement pour services écosystémiques; (ii) élever le niveau de catégorisation du risque des projets/programmes au CC et mobiliser des fonds additionnels pour intégrer les normes d'ingénierie dans la conception des ouvrages prenant en considération les projections climatiques; (iii) explorer l'utilisation de produits de micro-assurance pour les petits producteurs face aux aléas climatiques et autres catastrophes, comme les maladies des plantes et des animaux domestiques.

**“Recommandation acceptée”. Suite et modalités de mise en œuvre proposées par le Gouvernement et le FIDA**

La cinquième recommandation consiste à renforcer les mesures visant la résilience des populations et des infrastructures au changement climatique. Cela sera intégré au prochain COSOP, mais le PIPARV-B en tient déjà compte et des fonds supplémentaires déjà mobilisés par le Fonds vert pour le climat (FVC). Le PRODER intégrera également ces actions au financement du FIDA, tout en travaillant à mobiliser des fonds du ASAP+ et du Fonds d'Adaptation. Des subventions à coût partagé ont été utilisées ainsi que d'autres subventions ciblées pour promouvoir des infrastructures résilientes au climat dans le cadre du PNSNDRM/PRODEFI/PROPAO. Les capacités continueront d'être développées au niveau local pour s'assurer que les systèmes institutionnels et opérationnels/d'entretien sont développés parallèlement aux travaux d'infrastructure.

*Responsable et délai de mise en œuvre:*

Actions	Responsabilité	Délais
Accélérer la signature des Accords et la mise en œuvre des activités du PIPARV-B sur financement du Fonds Vert Climat (FVC)	FIDA / Gouvernement	Immédiat et continu
Mobiliser des fonds du ASAP+ et du Fonds d'Adaptation dans le cadre du PRODER	FIDA / Gouvernement	Immédiat et continu
Promouvoir la culture en serre, de nouvelles cultures d'exportation ainsi que l'écotourisme	FIDA / Gouvernement	Immédiat et continu
Intégrer la résilience au changement climatique au PRODER y compris dans l'approbation des projets d'entreprise des jeunes et femmes à subventionner	FIDA / Gouvernement	Novembre 2022

**Recommandation 6. Poursuivre et mettre à l'échelle les interventions pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des bénéficiaires.** Le programme doit investir dans les infrastructures d'eau/assainissement et santé et formuler clairement des paquets d'interventions selon les besoins de plusieurs types de bénéficiaires (alphabétisation fonctionnelle, autonomisation des femmes, financement d'AGR/microprojets, éducation nutritionnelle, accès aux services de base, réhabilitation d'enfants malnutris, etc.). Des partenariats et synergies avec autres acteurs actifs dans ces sous-secteurs doivent être renforcés, ainsi que la gestion des savoirs afin de capturer les leçons émergentes.

**“Recommandation acceptée”. Suite et modalités de mise en œuvre proposées par le Gouvernement et le FIDA**

En ce qui concerne la sixième recommandation visant à poursuivre et à intensifier les interventions visant à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des bénéficiaires, le PIPARV-B et le PRODER intègrent des actions planifiées pour réduire toutes les formes de malnutrition. La nutrition est essentielle pour le développement du capital humain – le coût d'une alimentation saine reste hors de portée de beaucoup de personnes dans les zones rurales du Burundi, de sorte que le système alimentaire doit y répondre non seulement en produisant plus d'aliments, mais aussi

le bon mélange d'aliments nutritifs, ainsi que l'utilisation de bio-fortification et de fortification. L'intégration de politiques visant à encourager la promotion d'aliments riches en nutriments, de technologies visant à réduire la pénibilité du travail des femmes qui sont l'épine dorsale des systèmes de production, d'accès aux marchés et de compétences agricoles pour les jeunes serait important.

*Responsable et délai de mise en œuvre:*

<b>Actions</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Délais</b>
Intensifier les systèmes et interventions visant à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des bénéficiaires.	FIDA / Gouvernement PIPARV-B ; PRODER.	Immédiat et continu

## Signatures

Son Excellence Dr Domitien Ndiwokubwayo

Ministre des finances, du budget et de la planification du développement économique de la République du Burundi

Date: 26/11/2021



Son Excellence Dr Ir (PhD) Déo Guide Rurema

Ministre de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage de la République du Burundi

Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage



Donal Brown

Vice-Président adjoint, Département gestion des programmes, FIDA, Rome

Date: 16/12/21



## Processus de préparation du COSOP

### **Introduction**

1. Le processus d'élaboration du Programme d'options stratégiques pays (COSOP) du FIDA au Burundi, pour la période 2022-2027, a été démarré en octobre 2021. Il a été réalisé d'une manière participative et inclusive sous la supervision du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'élevage du Gouvernement du Burundi et du FIDA. Le processus s'est déroulé en trois étapes:
  - i. La revue documentaire et les consultations des parties prenantes pour l'identification des priorités d'intervention et la préparation du document provisoire de COSOP;
  - ii. Revue d'achèvement du COSOP 2016-2021 et élaboration du premier draft du COSOP 2022-2027
  - iii. Atelier de consultation des parties prenantes suivi par l'examen et commentaire du document provisoire par le gouvernement Burundi et le FIDA.
  - iv. La présentation et validation du document de COSOP avec les parties concernées.

### **2. Etape de préparation du document provisoire du COSOP**

3. La mission de préparation du COSOP s'est déroulée du 18 octobre au 5 novembre 2021. Elle avait pour objectif de passer en revue les documents et consulter les différentes parties prenantes du secteur agricole pour évaluer les interventions antérieures et en cours du FIDA dans le pays, identifier et analyser les stratégies nationales (le Plan National de Développement –PND- et le Document d'Orientation de la Politique Environnementale, Agricole et d'Elevage -DOPEAE 2020-2027-), celles des intervenants majeurs dans le secteur rural et agricole ; et dégager les axes et les volets prioritaires d'intervention pour l'élaboration du COSOP 2022-2027 du FIDA au Burundi
4. La première période de la mission a été consacrée à des rencontres et des entretiens avec les acteurs majeurs dans le monde agricole et rural: (i) le Directeur Général de la Planification Environnementale, Agricole et de l'élevage ; le Secrétaire permanent du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (ii) des Partenaires techniques et financiers: Banque mondiale, FAO, la Coordination des NU, UNICEF, Banque Africaine de Développement (iii) des projets existants du FIDA ainsi que de leurs partenaires sur terrain (IMFs et organisations du secteur privé et de la société civile)
5. Au cours de la deuxième semaine, la mission a été rejointe par Mme Aissata Bangoura, Chargée des Finances Régionale (FMD) du FIDA et a eu des entretiens à haut niveau avec Mme Christine Niragira, Secrétaire Permanent du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique et le Dr Ig Déo-Guide RUREMA, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
6. Un atelier de consultation des parties prenantes pour la préparation du COSOP a été tenu le 12 novembre 2021 à Bujumbura sous la présidence du Dr Ir Déo-Guide RUREMA, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage. Il a rassemblé 50 cadres représentant les Ministères en charge du secteur agricole, des finances, du genre et de la jeunesse, des organisations professionnelles agricoles et de producteurs, du secteur privé, les équipes de projets/programme FIDA, des ONGs, de la société civile ainsi que des partenaires d'exécution des projets/programmes du FIDA.

7. Après une présentation du cadre stratégique agricole national et des orientations du FIDA en matière d'élaboration des COSOP et des thèmes transversaux (lutte contre la pauvreté, genre, jeunes changement climatique), les participants de l'atelier ont mené des travaux en groupe sur deux thématiques: (i) Performance du portefeuille et axes stratégiques du nouveau cadre; (ii) Partenariats pour l'exécution du nouveau COSOP 2022-2027. Le COSOP 2022-2027 aura pour objectif global la réduction de la pauvreté et des effets de la fragilité affectant les petits producteurs ruraux par l'augmentation durable de leurs revenus, leur sécurité alimentaire et la résilience socio-économique de leurs écosystèmes/leur résilience socio-écologique. Ceci sera caractérisé par i) l'augmentation durable de la productivité, de la production et de la résilience environnementale et climatique des petits producteurs ruraux dans des filières végétales, animales et halieutiques ; ii) l'accroissement des avantages que les populations rurales pauvres tirent d'une meilleure gestion post-récolte, de l'entrepreneuriat, les services financiers et aux marchés ; iii) l'appui institutionnel (renforcement des institutions) pour une transformation rurale, inclusive et durable.
  8. A l'issue de cet atelier la mission a préparé une version provisoire du cadre stratégique du COSOP qui sera discutée et validée lors d'une séance de restitution tenue au Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'élevage.
  9. La version provisoire du COSOP a été préparée sur la base des informations recueillies lors des différents entretiens menés, de l'analyse des différents documents et études sur le secteur et des résultats de l'atelier de consultation des parties prenantes.
- 10. Examen et commentaire du document provisoire par le gouvernement du Burundi et le FIDA**
- 11. Validation du document final du COSOP au Burundi**

Rapport de l'atelier de consultations des parties prenantes – 12 Novembre 2021

<b>Date :</b>	Vendredi, le 12 Novembre 2021
<b>Lieu :</b>	Bujumbura, KIRIRI GARDEN HOTEL
<b>Modérateurs :</b>	DGMAVAE, Ministre et Directeur Pays
<b>Présentateurs:</b>	Directeur Pays du FIDA, Responsable de Suivi-Evaluation au PNSADRM, DGPEAE
<b>Rapporteurs :</b>	NINEZA Douce Angélique et NIJIMBERE Alphonsine
<b>Participants :</b>	Voir liste en annexe
<b>Agenda :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Introduction partenariat Burundi-FIDA ; COSOP</li> <li>➤ Aperçu sur les réalisations et leçons apprises du COSOP 2016-2021</li> <li>➤ Aperçu sur le PND et le DOPEAE, orientation et besoins de financement</li> <li>➤ Débat en plénière</li> </ul>
<b>Introduction</b>	
Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage en collaboration avec le FIDA organise un atelier avec les parties prenantes sur l'élaboration du document d'options stratégiques du FIDA pour le Burundi (COSOP 2022-2027).	

Les activités de lancement officiel de l'élaboration du COSOP 2022-2027 ont été rehaussées par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage. Au cours de son allocution, il a remercié d'abord les participants d'avoir répondu présent à l'invitation et a indiqué que l'élaboration de ce document vient à point nommé au moment où le Gouvernement « Mvyeyi et Nkozi » est préoccupé par l'augmentation de la production agricole pour que chaque bouche ait à manger et chaque poche ait de l'argent.

Il a invité tous les participants à suivre attentivement les présentations sur l'aperçu en rapport avec les réalisations du COSOP 2016-2021, le PND Burundi 2018-2027 et le DOPEAE 2020-2027 et l'orientation du COSOP 2022-2027, lesquelles vont aider à mieux orienter le draft par les recommandations qui seront formulées.

### **Résultats attendus**

- Un rapport d'évaluation du COSOP 2016-2021 est produit
- Un document consensuel du nouveau COSOP 2022-2027 est disponible et adapté aux réalités et aux besoins du Burundi ;
- Les objectifs à atteindre en chiffres et en images atteints.

### **1<sup>ère</sup> Présentation : Introduction Partenariat Burundi-FIDA ; COSOP**

Le présentateur a passé en revue trois principaux points :

1°) La présentation du FIDA en général : Le FIDA a été créé en 1977 avec un double statut : (1) Institution financière internationale et (2) Agence spécialisée des Nations Unies.

Le FIDA comprend 177 Etats membres dont le Burundi depuis l'année 1978 avec un partenariat de 43 ans de coopération. Il a le mandat de financer les interventions des Gouvernements en développement rural en appuyant les pauvres actifs pour accroître leur production, revenus et résilience.

Le COSOP découle des documents de politiques et stratégies nationaux. Il positionne le FIDA dans le pays et donne un cadre pour le développement conjoint.

Avec le COSOP 2016-2021, 7 projets ont été exécutés dont 4 en cours. Les interventions de ces projets ont atteint 315 061 ménages dont 40% de femmes et 108 coopératives ont été créées.

2°) Les points à améliorer avec l'élaboration du nouveau COSOP 2022-2027 :

- Processus de passation de marché ;
- Dépassement des délais de mise en œuvre ;
- Appuis institutionnels ;
- Suivi-évaluation des effets.

3°) Les opérations futures : Allocations pays + financement climat par l'adoption d'une approche programmatique

Focaliser les interventions des projets financés par le FIDA dans toutes les provinces en tenant compte des potentialités pour un développement agricole durable créateur de richesse d'emploi

Innovation : renforcer le partenariat stratégique avec le PAM, la FAO et le secteur privé ainsi que l'identification de co-financement possible.

### **2<sup>ème</sup> présentation : Aperçu sur les réalisations et leçons apprises du COSOP 2016-2021**

Le COSOP 2016-2021 est aligné aux politiques et stratégies nationales comme le CSLPII, PND, SAN, DOPEAE et PNIA. Au cours de sa mise en œuvre, sept projets dont PAIVAB, PRODEFI I, PROPA-O, PNSADR-IM, PRODEFI II, PAIFAR-B et PIPARV-B ont été mis en œuvre. Avec le Covid-19, le COSOP a donné une première allocation pour faire face à cette pandémie.

Les réalisations de ces projets sont articulées autour de 3 objectifs du COSOP :

Objectif 1 : des réalisations en rapport avec les aménagements des marais, pistes rurales, reboisements, aménagement des bassins versants et la production des plants ont été effectuées avec des taux satisfaisant.

Objectif 2 : Les filières riz et lait ont été développées ce qui a poussé à l'augmentation de rendement du riz et de la production de lait. D'autres filières comme le maïs, haricot, banane et fruitiers ont été développés avec une amélioration du rendement. Le développement de ces filières est allé de pair avec le renforcement des capacités des coopératives, la mise en place des infrastructures de valorisation de la production comme les hangars de stockage, décortiqueuses, les rizeries, les mini laiteries, etc

Objectif 3 : A ce niveau, les groupes vulnérables ont été appuyés notamment les femmes, les jeunes, les Groupes de Caution Solidaires (GCS) et les analphabètes.

Les leçons apprises du COSOP 2016-2021 sont : l'approche programme, le ciblage participatif des bénéficiaires, le modèle d'aménagement des marais et bassin versant, le modèle de structuration des producteurs, l'itinéraire chaînes de solidarité communautaire, le renforcement des capacités, la technique FARN et la culture du champignon pour la nutrition.

Les grandes contraintes qui ont affecté la mise en œuvre de ces projets sont la pandémie de Covid-19, les changements climatiques, le manque d'énergie et les épizooties.

### **3<sup>ème</sup> présentation : Aperçu sur le PND et le DOPEAE, orientation et besoins de financement**

**Le PND est un instrument de cadrage référentiel** à toutes les Institutions de la République ainsi que, à tous les Partenaires et autres acteurs de la vie nationale. Le secteur agricole est porteur de croissance et occupe la première place au niveau du PND. Les orientations stratégiques du MINEAGRIE se trouvent dans les axes 1, 9, 10,11 et 12 du PND.

Le Document d'Orientation de la Politique Environnementale, Agricole et d'Elevage (DOPEAE 2020-2027) est aligné au PND. Ce document est caractérisé par une innovation de la nouvelle stratégie d'augmentation de la production et création d'emploi dans le domaine agricole via (1) le changement de mentalité, (2) motiver les coopératives, (3) encourager les producteurs, la classe moyenne et les grands entrepreneurs du secteur privé et (4) assurer l'agriculture moderne (assurance agricole et bonification des prêts : FIGA).

Ces innovations vont passer par la mise en place des centres de rayonnement et des centres naisseurs qui vont évoluer vers l'agropole.

#### **Points résumés du COSOP**

Les objectifs du COSOP ont été présentés en vue de s'assurer qu'ils sont alignés aux documents stratégiques nationaux.

**Objectif global** : Réduction de la pauvreté et des effets de la fragilité affectant les petits producteurs ruraux par l'augmentation durable de leurs revenus, leur sécurité alimentaire et la résilience socio-économique de leurs écosystèmes/leur résilience socio-écologique.

#### **Objectifs spécifiques :**

1. Augmentation durable de la productivité, de la production et de la résilience environnementale et climatique des petits producteurs ruraux dans des filières végétales, animales et halieutiques ;
2. Accroissement des avantages que les populations rurales pauvres tirent d'une meilleure gestion post-récolte, de l'entrepreneuriat, les services financiers et aux marchés ;
3. Appui institutionnel (renforcement des institutions)....pour une transformation rurale, inclusive et durable.

**Débat en plénière**

Les observations émises sont d'ordre général ou spécifique aux présentations et sont orientées dans le sens de donner des idées d'enrichir le nouveau COSOP 2022-2027 en élaboration.

Ces commentaires sont relatifs :

- Repeuplement du cheptel fait par les différents projets et programmes doit aller de pair avec la disponibilisation des vaccins des animaux d'élevage ;
- Développement d'une agriculture orientée vers le marché ;
- Renforcement de la coopération avec les institutions au niveau local en vue d'une meilleure durabilité des acquis mis en place par les différents partenaires technique et financier ;
- Au niveau de l'environnement, il faut que les eaux des rivières deviennent limpides par la protection intégrale du patrimoine foncier et reboisement national par la plantation des arbres agroforestiers ;
- Présentation de l'image réelle du Burundi en reconnaissant les efforts du Gouvernement dans le développement des différents secteurs et le chemin qui reste à parcourir lors de l'élaboration du COSOP 2022-2027 ;
- Projection du changement que nous voulons avoir avec le nouveau COSOP ;
- Tenir compte de la pérennisation des acquis des différents microprojets et projets mise en place par le COSOP précédent ;
- Harmonisation des terminologies du COSOP avec celles des documents stratégiques du pays ;
- Elaboration du COSOP qui est dynamique et non rigide ;
- Evolution de l'approche importation du cheptel vers l'appui aux centres naisseurs ;
- Reformulation de l'objectif global en insérant la transformation du système alimentaire du Burundi ;
- Mettre en exergue l'innovation et la digitalisation au niveau du troisième objectif spécifique ;
- Renforcement du partenariat avec les autres partenaires et la Diaspora Burundaise ;
- Renforcement du développement communautaire intégral et harmonieux par l'impulsion de l'inclusion financière ;
- Inscription du COSOP dans les objectifs globaux de la nation en mettant un accent particulier sur l'accès au marché.

Après les échanges, le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a procédé à la clôture de l'atelier.

**Conclusion**

Tous les commentaires généraux et spécifiques émis par les participants ont été passés en revue et seront t intégrés dans le document COSOP.

Le Directeur Pays va transmettre le premier draft du document COSOP 2022-2027 à une équipe mixte et permanente qui sera proposée par le Coordonnateur du PNSADRIM, le DGPEAE et le DG FONIC. Cette équipe travaillera sur le document en collaboration avec toutes les parties prenantes jusqu'à la finalisation.

Un atelier national de validation du document se fera en janvier ou février.

***Liste des participants – Atelier d'élaboration du COSOP 2022-2027***

## Partenariats stratégiques

<i>Fonctions de partenariat</i>	<i>Partenaires/Réseaux/Plateformes</i>	<i>Résultats et effets du/des partenariat(s)</i>	<i>Justification du/des partenariat(s)</i>	<i>Suivi et communication d'informations (à compléter en vue de l'examen des résultats et de l'examen à l'achèvement)</i>
<b>Contribuer à l'action publique et influencer sur les programmes de développement</b>	<b>FAO</b> : Appui à la production alimentaire durable et l'amélioration de la sécurité alimentaire et la résilience climatique dans les hautes terres du Burundi.	Communautés paysannes formées à l'adoption des approches et technologies innovantes en matière des systèmes d'alerte précoce ; et prêtes à répondre aux crises en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.	S'unir pour mener des interventions considérables au Burundi en vue de la gestion rationnelle des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques.	
	<b>FAO</b> : Projet de renforcement de la résilience des communautés rurales pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Augmentation de la production agricole, la mise en application des bonnes pratiques nutritionnelles dans les ménages burundais et l'accès à des crédits aux femmes et aux jeunes.	Synergie pour une réponse efficace pour l'appui des ménages vulnérables dans l'augmentation de la production agricole et la prise en compte de la dimension genre et nutrition dans la résolution des problèmes de sécurité alimentaire.	
	<b>FAO</b> : Projet pour la Restauration et la Résilience des Paysages du Burundi : Mise en œuvre de la Composante Champs Ecoles des Producteurs – CEP-	Augmentation de la production par la protection contre l'érosion et la dégradation des sols dans les plaines actuellement cultivables.	Appuyer ensemble la diffusion et l'adoption, par les petits producteurs, des pratiques agricoles et technologies liées à la restauration et la résilience des bassins versants dégradés.	
	<b>PAM</b> : Soutien aux agriculteurs locaux.	-Augmentation de l'économie burundaise par l'achat des aliments chez les producteurs locaux. -Aider les petits exploitants agricoles à accroître leur productivité, accéder aux marchés et réduire les pertes post-récolte.	Synergie pour aider les petits exploitants à lutter contre la pauvreté en augmentant ses revenus.	
	<b>PAM</b> : Renforcement de la résilience des communautés vulnérables.	Aménagement et réhabilitation des infrastructures hydroagricoles et de désenclavement.	S'unir pour appuyer les communautés vulnérables affectées par l'insécurité alimentaire.	
	<b>Banque Mondiale</b> . Projet d'appui aux filets sociaux, merankabandi, au Burundi	Soutien aux ménages comportant au moins un enfant de moins de 12 ans, habitant dans les zones sélectionnées, faisant partie des ménages les plus vulnérables de leur zone d'habitation.	S'unir pour appuyer les communautés rurales vulnérables	
	<b>ENABEL</b> : Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel au Secteur Agricole du Burundi (PAIOSA)	-Augmentation et meilleure valorisation des productions agricoles et d'élevage.	Contribuer ensemble de manière durable à la réduction de la pauvreté et soutenir la croissance économique du Burundi.	

		-Création d'un environnement institutionnel favorable au développement d'activités agricoles.		
	<b>BAD</b> : Projet en formulation pour le développement de l'entrepreneuriat des jeunes.	- Coordination and alignement des projets visant l'entrepreneuriat.	-S'unir pour supporter les jeunes PME and entrepreneurs burundais et le développement inclusive et durable. .	
<b>Recours à l'effet de levier</b> <b>Cofinancement du GEC</b>				
<b>Favoriser les processus coordonnés impulsés par le pays</b>	Groupe sectoriel agriculture et développement rural (GSADR)	Meilleure coordination des activités des partenaires impliqués dans le développement rural	Plateforme clé de coordination des activités des donateurs, laquelle bénéficie de l'appui et de l'engagement des pouvoirs publics.	
	Programmation conjointe annuelle du MINEAGRIE	Meilleure intégration et suivi-évaluation des activités du MINEAGRIE et des partenaires du développement rural	Plateforme clé de planification et monitoring des activités du MINEAGRIE et des partenaires au développement rural.	
<b>Développer et favoriser les savoirs et l'innovation (y compris la CSST)</b>				
<b>Renforcer la participation du secteur privé</b>				
<b>Renforcer la visibilité</b>	<b>Banque Mondiale.</b> Projet régional de développement agricole intégré dans la région des Grands Lacs « PRDAIGL » (2017–2022, 75 millions de dollars)	S'unir pour soutenir les producteurs ruraux et bénéficier des expériences d'autres pays.	Synergie pour aider les petits exploitants à lutter contre la pauvreté en augmentant ses revenus.	

## South-South and Triangular Cooperation strategy

### I. Introduction

1. South-South and Triangular Cooperation (SSTC) refers to a broad framework of collaboration among countries of the South. SSTC is recognized as a key area of work in IFAD's Strategic Framework 2016-2025 and its mandate of eradicating poverty and hunger by investing in poor rural people in remote rural areas in developing countries. SSTC is of growing interest to countries of the Global South as an instrument to share knowledge, technology and resources, to inform policy and to strengthen international cooperation. It is particularly relevant for agricultural and rural development, as many developing countries are located in geographic zones, which feature comparable climatic and environmental conditions, and which apply similar rural production patterns and technologies. Within this framework, IFAD has identified opportunities for partnerships and collaborations to enhance the exchange of innovation, knowledge and development results in support of the Country Strategic Opportunities Programme (COSOP) for Burundi.

### II. SSTC engagement rationale

2. A small landlocked country in East Africa, Burundi is among the poorest countries in the world with 73% of its population living below the poverty line. The country's economy is largely dependent on agriculture, which employs 84% of a growing population, is practised on increasingly scarce arable land and remains vulnerable to internal and external shocks. In 2015, a socio-economic crisis linked to political developments forced the displacement of over 400,000 people; and in more recent years, the country was faced by the double challenge of climate change and the COVID-19 pandemic. From 2019 to 2021, heavy rainfalls leading to flooding in Bujumbura and other areas around Lake Tanganyika – with additional constraints from the global pandemic – interrupted a still fragile economic recovery and limiting the delivery of development projects. Food insecurity is becoming chronic, affecting 53 per cent of the Burundian population – with 52 per cent of children under 5 stunted and even higher levels of malnutrition among rural communities<sup>96</sup>.
3. On June 29, 2018, the Government of Burundi adopted a new National Development Plan (NDP) through 2027 with five strategic objectives: (1) promote the sources of growth to spur structural transformation of the economy; (2) build human capital; (3) ensure sustainable environmental management, mitigate the impacts of climate change, and improve landscape management; (4) improve governance, food security, and national sovereignty; and (5) mobilize resources, improve public financial management, and promote regional and international cooperation. The government also plans to reinforce its cooperation framework to capitalize on bilateral and multilateral partnerships directly beneficial to key development sectors such as energy generation.

---

<sup>96</sup> <https://www.wfp.org/countries/burundi>

4. Since 1980, IFAD has been providing assistance to Burundi, supporting social development and cohesion in rural communities through 14 projects and a total financing of US\$ 325.61 million. The IFAD programme in the country from 2016 to 2021 provided support to projects and programmes with the use of expertise from the South in the areas of marshland and watershed management, nutrition and microfinance. Exchange visits to countries of the South offering accessible techniques were organized to cover thematic areas including hydro-agricultural development and the dairy value chain.
5. IFAD SSTC approach to the new COSOP for Burundi will build on the results from the previous country programme and address their needs for sustainability. It will also support the new national development strategy with interventions in thematic areas such as energy production, new partnership approaches and export of agricultural products. The areas detailed in the following section do not constitute an exhaustive list, as new SSTC activities may be identified during the COSOP implementation period.

### **III. Opportunities for rural development investment promotion and technical exchanges**

6. The review of the 2016-2021 COSOP as well as national consultations with programme coordinators and project partners revealed opportunities to consolidate the achievements of the recently concluded country programme. These opportunities are potential entry points for SSTC interventions in the form of technical cooperation for capacity building.
7. IFAD has developed extensive understanding of capacity building for the implementation of rural development projects. A recurring need, the Fund has integrated this component in various initiatives to support local ownerships and project sustainability.
8. **Infrastructure maintenance:** One of the remarkable achievements of the past programme has been the development and rehabilitation of 11.086 ha of marshlands and plains, complemented by the restoration of 698.2 km of rural roads. To support their maintenance, over 90 users associations were created and trained but a small proportion has been ineffective in their role to manage these infrastructures – particularly those in charge of maintaining the roads due to inadequate technical capacities. Through SSTC, knowledge exchange could support the capacities reinforcement of these associations, to ensure the long-term viability of the infrastructures rehabilitated and developed.
9. Between 2001 and 2019 about [30 per cent](#) of all approved IFAD funding went towards the construction of new or rehabilitation of existing infrastructure. The Fund has invested into institutional development and capacity building to ensure that smallholders are able to manage and maintain the infrastructures built during projects and programmes implementation. As such, experiences from successful projects can be shared with Burundi. For example, from Uganda [the Community Agricultural Infrastructure Improvement Programme Project -1 \(CAIP-1\)](#) implemented in partnership with AfDB integrated a strong capacity-building component, whereby community work crews were formed and given basic equipment to rehabilitate rural roads. Implementation modalities of the capacity-building

component could be shared in the form of [knowledge product](#) or in the context of a dialogue between beneficiaries of the IFAD projects.

10. **Capacity building:** SSTC could also contribute to capacity building for two other outputs from the previous COSOP.
- **Milk cooperatives:** As part of the country programme, 50 milk cooperatives have been created to improve the productivity of dairy-value chains and increase rural income. However, the evaluation of the Agricultural Intensification and Value-enhancing Support Project (PAIVA-B) – one of the projects implementing this initiative – demonstrated that a number of the cooperatives did not have the sufficient capacity to maintain and renew their equipment. Kenya will be a valuable partner for knowledge exchange in this area. The country's dairy sector is one of the largest and most developed in sub-Saharan Africa and an IFAD led programme – the [Smallholder Dairy Commercialisation Programme](#) - supported over 1 000 dairy groups from the informal sector to dairy business enterprises. The programme had provisioned for technical skills development in dairy animal husbandry practices, equipment sanitation and maintenance, milk preservation and loss reduction, milk safety and quality assessment. [The Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries \(MoALF\)](#), a key contributor to the programme, developed and operationalized an effective approach to support small-scale dairy farmers, processors and traders to engage into dairy farming as a more profitable commercial enterprise. Given the role played by the Ministry and the Burundian government ambition to strengthen its regional integration, an exchange of experts to support the dairy cooperatives could be agreed upon.
  - **Household management:** The introduction of the Gender Action Learning System (GALS) methodology has proven effective for equitable workloads, reduced inequalities and stronger household planning. Women in trained households benefited from more inclusion and had more autonomy for entrepreneurship. The methodology can be scaled-up to reach a wider group and address more structural limitations to rural women empowerment such as access to resources and land. IFAD is one of the leading development agencies innovating with Household Methodologies. Since 2009, the Fund has piloted the [Gender Action Learning System \(GALS\)](#) through capacity-building events, learning routes and partnerships across sub-Saharan Africa. The methodology has led to gender transformative changes in communities through projects in Sierra Leone ([RCPRP](#)), Nigeria ([RUFIN](#)) and Uganda ([DLSP](#)). A lesson learned from implementation of the GALS methodology in IFAD projects is that first-hand experience, such as exposure visits and learning routes, is essential in order to witness the empowerment of individuals and the concrete impact of the methodology. Project and programme coordinator implementing the methodology in their gender activities will benefit from these exchange visits in the context of SSTC. IFAD's main partners for research and piloting for the methodology have been the NGO Oxfam Novib and Linda Mayoux, their additional support can play an important role in the dissemination of best practices in Burundi.

11. **Energy production:** The National Development Plan also offers future opportunities for SSTC interventions on various thematic areas. The government expressly identified South-South Cooperation as the most appropriate avenue to reach sustainable energy production. It aims to address the challenges of the energy sector - deficit in generation and transmission capacity because of underinvestment, network deterioration, and damaged equipment - within the framework of a regional collaboration. Under SSTC, this collaboration can take multiple forms: technical cooperation, technology transfer, innovation scale-up, etc.
12. Access to electricity is essential to economic growth but also human capital development, however despite abundant hydroelectric potential the energy sector in Burundi is essentially dominated by traditional energy sources – wood, coal and biomass. Burundi is already engaged in two [South-South Cooperation initiatives](#): the Burundi-Rwanda power grid interconnection project and The Regional Rusumo Falls Hydroelectric Project between with Rwanda and Tanzania. Both projects are supported by the African Development Bank and the World Bank, which have been key actors for energy production in the region. Additional SSTC interventions could play a complementary role to these two major projects and specifically target rural communities and renewable energy.
13. In 2015, South-South collaboration with Kenyan private enterprise, [Biogas International](#), led to the implementation of 450 portable biogas digesters in Rwanda. It resulted in a reduction in pressure on woodlands, increased yield with high quality organic fertilizer, and induced a shift from firewood as cooking fuel in rural household. The technology was subsequently integrated into the Rwanda National Domestic Biogas Programme (NDBP) and piloted in another programme by the Ministry of Agriculture and Animal Resources. This would be a unique opportunity to leverage SSTC for both technology transfer from Kenya and technical collaboration on best practices from the government of Rwanda.
14. **Public-Private-Producer Partnerships (4Ps):** To tackle the severe nationwide malnutrition problem and enhance income opportunities by transforming agribusiness value chains, the country is aiming to develop the industrial fabric and increase agricultural mechanization by prioritizing partnerships more inclusive of the private sector. COSOP consultations have further reaffirmed the benefit of private partners' participation in development initiatives, particularly when conducted with a Public-Private-Producer Partnerships (4Ps) approach. SSTC can support knowledge sharing on this specific type of partnerships for rural developments – with IFAD's strong engagement for closer collaborations between farmers' organisations, local authorities and the private sector.
15. Private partnerships generate opportunities to scale up development results with external investments and are particularly favourable to accelerate rural transformation with the implication of local institutions, banks, equity investors and other value chain suppliers. Through the [4Ps model](#), IFAD puts a particular emphasis on the inclusion of producers to ensure the tenure rights of smallholders and local communities – guaranteeing that not only risks and investments but also benefits are shared among all parties involved.

16. To support the government's approach to PPPs and ensure its management systems is well equipped to respond to private sector's needs and address smallholders constraints, lessons learned from IFAD implemented project with a 4Ps model can be disseminated. In Rwanda, the [Smallholder Cash and Export Crops Development Project](#) promoted a joint-venture model to manage leaf processing factories. The private investors owned the majority of the shares in the tea factories, while the Government purchased the remaining portion on behalf of tea-producer cooperatives. The aim was to encourage farmers' ownership within the 4P and give them an opportunity to benefit from the dividends. From Benin, [the Agricultural Development and Market Access Project \(PADAAM\)](#) is another good example of how to implement the 4Ps model for SME development in value chains such as rice, cassava and maize.
17. **Revitalisation of coffee export:** Another priority of the 10-year development plan to which SSTC can contribute is the revival of the agricultural export sector to mitigate the decline of locally produce coffee on international markets. This will require reforms including the introduction of new crop varieties as well as the dissemination of good practices and inputs.
18. IFAD has financed projects with components on coffee value-chain development in Africa, Asia, Latin America and the Caribbean. In Rwanda, the organisation funded [the Project for Rural Income through Exports \(PRICE\)](#) to secure better returns on Coffee exports through higher marketed volumes and higher prices as a result of increased production and improved quality of fully washed coffee. In Sao Tome and Principe, the fund signed a PPP agreement to support the provision of technical assistance to a coffee producers' cooperative on matters such as coffee bean dimension, plantation management, pest control) and harvest and post-harvest activities. Linkages with beneficiaries from these initiatives through SSTC could provide valuable lessons and open technical assistance opportunities for Burundi's new vision for coffee export revitalisation.

## IV. Conclusion

19. South-South and Triangular Cooperation is envisaged in this COSOP as a complementary development modalities to the overall country programme. Built on needs identified from the previous strategy and the new orientation of the governments, it aims to reinforce the countries partnerships in the ESA region and beyond to develop technical capacities and introduce new technologies. Effective follow-up on the SSTC opportunities identified could have an additional effect of expanding collaborations to address other more specific development challenges that may arise during the implementation of the COSOP. To this end, the mid-term review of the present strategy will provide an assessment of the achievement of results under this section and offer new perspectives for SSTC intervention in the country.

## Country at a glance

### Brève présentation du pays<sup>97</sup>

Indicator Name		Indicator Name	
Land area (km <sup>2</sup> thousand)	27.83	GNI per capita, Atlas method (USD billion) 2020	3.181
Total population (million) 2020	12.309	GDP growth (annual %) 2020	0.298
Population density (people per km <sup>2</sup> ) 2020	442	Inflation, GDP deflator (annual %) 2020	11.898
Local currency	BIF		
<b>Social Indicators</b>			
Population (average annual growth rate) 2010 -2020	3.11	<b>Economic Indicators</b>	
Infant mortality rate (per thousand live births) 2020	40	GDP current (USD million) 2020	3,258.19
Life expectancy at birth female (years) 2019	63	GDP growth (annual %) 2020	-2.7
Life expectancy at birth male (years) 2019	60	Value added (% to GDP) 2020	
Population below national poverty line 2013 (%)	65	Services, value added (% of GDP)	45.2
Rural population (% of total population) 2020	86	Industry (including construction), value added (% of GDP)	10.7
Total labour force (thousand) 2020	5,134,416	Manufacturing, value added (% of GDP)	9
Female labour participation rate (15+) as % of total, 2014	80	Agriculture, forestry, and fishing, value added (% of GDP)	28.5
<b>Education</b>			
School enrolment, primary (% gross) 2019	119	<b>Consumption</b>	
Adult literacy rate (% age 15 and above) 2017	68	General government final consumption expenditure (annual % growth) 2020	18.3
School enrolment, secondary (% gross)	45	Gross domestic savings (as % of GDP) 2020	-5.6
<b>Nutrition</b>			
Prevalence of undernourishment (% of population) 2020	NA	<b>Balance of Payments (USD million)</b>	
Prevalence of underweight, weight for age (% of children under 5), 2019	27.0	Merchandise exports (Current Md USD million) 2020	205
		Merchandise imports (Current USD million), 2020	914
		Merchandise trade (% of GDP), 2020	34.3
		Foreign direct investment, (USD million) , 2019	1.04
<b>Health</b>			
Current health expenditure (% of GDP) 2018	7.74	<b>Agriculture and Food</b>	
Domestic general government health expenditure (% of current health expenditure), 2018	24.57	Food imports (% of merchandise imports) 2019	16
Private health expenditure ( % of GDP), 2018	44.48	Fertilizer consumption (kg / ha of arable land) 2018	23.8
Physicians (per 1000 people) , 2017	0.1	Food production index (2014-2016 = 100), 2018	120.6
		Cereal yield (kg per ha), 2018	1,248

<sup>97</sup> Source : <https://donnees.banquemondiale.org/pays/burundi>

<b>Indicator Name</b>		<b>Indicator Name</b>	
People using at least basic drinking water services (% of population), 2020	62		
Rural	58		
Urban	91		
People using safely managed sanitation services (% of population), 2019	NA		
Rural	NA		
Urban	NA		
Prevalence of HIV, total (% of population ages 15-49), 2020	1.0		
Prevalence of HIV, female (% ages 15-24), 2020	0.6		
Immunization, measles (% of children ages 12-23 months), 2019	92		
<b>Land Use</b>			
Arable land as % of land area, 2018	47		

## FINANCIAL MANAGEMENT ISSUES SUMMARY



COUNTRY	Burundi	COSOP	2022 - 2027
<b>A. COUNTRY PORTFOLIO PERFORMANCE</b>			
<b>Country – FM KPIs:</b>			
FM Inherent Risk:	<b>High</b>	<p><b>Transparency International (TI):</b> The TI 2020 Corruption Perception Index for Burundi was 19, placing the country below the average score of 32 points for Sub-Saharan Africa. On a global scale, Burundi was ranked 165th out of 179 countries, as for 2019.</p> <p><b>Country and Policy Institutional Assessment (CPIA) (2020):</b> The overall CPIA score for Burundi in 2020 was 2.92, a deterioration from 3.09 in 2018, placing the country below the regional average of 3.1. The lowest performance indicator is in its public sector management and institutions.</p> <p><b>PEFA:</b> The latest Public Expenditure and Financial Accountability for Burundi dates from PEFA 2012: it indicated that significant progress had been made since the previous PEFA in the area of completeness and transparency. In terms of governance, a worrying situation persists, according to other diagnostics<sup>98</sup>, despite progress in public finance management. Challenges remain significant, although real progress has been achieved in reducing the stock of payment arrears on expenditures, reducing extra-budgetary funding, consolidating accounts into a single State account, predicting cash flow and improving the oversight capacity of the General State Inspectorate.</p> <p><b>Debt sustainability:</b> the latest IMF/WB Debt Sustainability analysis, published in November 2021, classified Burundi as at high risk of external debt distress. The COVID-19 pandemic and associated border closures resulted in a slowdown of Burundi's economy, which threatens to deteriorate living standards. To address Burundi's urgent balance of payments and fiscal needs, the IMF approved emergency financial assistance equivalent to about US\$76.2 million under the Rapid Credit Facility. The financial assistance will support the implementation of Burundi's COVID-19 response plan aimed at limiting the disease spread and cushioning its macroeconomic and social impacts.</p> <p>Budget preparation is one of the areas where Burundi's public finances had made the most progress, even if tangible results were not yet fully visible and measurable.</p>	
1Country Disbursement Ratio (rolling-year)	23.10%		
Outstanding Ineligible Expenditure	193,908 USD 357,985 EUR		
Outstanding Advances (Projects in Expired Status)			
Applicable PBAS cycle:	IFAD11		
PBAS Available allocation:	USD 44.4M (tent.)		
BRAM IFAD 12:	Not eligible		

**Debt Sustainability.** Based on the latest IMF/WB Debt Sustainability Analysis (November 2021), Burundi is classified at High Risk of external debt distress (IMF). The COVID-19 pandemic and associated border closures resulted in a slowdown of Burundi's economy, which threatens to deteriorate living standards. To address Burundi's urgent balance of payments and fiscal needs, the IMF approved emergency financial assistance equivalent to about US\$76.2 million under the Rapid Credit Facility.

<sup>1</sup>Corporate Disbursement Ratio Methodology considers ASAP, AFD, IFAD, KFW and SPA financing sources only.

**CURRENT LENDING TERMS**

DSF Grant (100%)

**B. PORTFOLIO, FM RISK & PERFORMANCE**

**Existing Portfolio:**

Project	Financing instrument	FLX Status (2)	Lending Terms	Currency
PAIVA-B	200000125700	EXPD	DSF HC GRANTS	XDR
PAIVA-B	G-I-DSF-8031-	EXPD	DSF HC GRANTS	XDR
PRODEFI	200000219500	EXPD	DSF HC GRANTS	XDR
PRODEFI	G-C-EC-29-	EXPD	SUPPLEMENTARY FUNDS GRANTS	EUR
PRODEFI	G-I-DSF-8059-	EXPD	DSF HC GRANTS	XDR
PRODEFI	G-I-DSF-8059-A	EXPD	DSF HC GRANTS	XDR

<sup>98</sup> AfDB (CSP 2019-2023)

PNSADR-IM	1604P	DSBL	OFID	USD
PNSADR-IM	200000083300	DSBL	DSF HC GRANTS	USD
PNSADR-IM	200000083400	DSBL	SUPPLEMENTARY FUNDS GRANTS	USD
PRODEFI Phase II	12037P	DSBL	LOAN ADMINISTRATION ONLY	USD
PRODEFI Phase II	200000125500	DSBL	ASAP GRANTS	XDR
PRODEFI Phase II	200000125600	DSBL	DSF HC GRANTS	XDR
PRODEFI Phase II	200000353100	DSBL	SUPPLEMENTARY FUNDS GRANTS	USD
PRODEFI Phase II	200000396300	APPR	SUPPLEMENTARY FUNDS GRANTS	USD
PAIFAR-B	200000194000	DSBL	DSF HC GRANTS	XDR
PIPARV-B	13606P	APPR	OFID	USD
PIPARV-B	200000260600	DSBL	DSF HC GRANTS	XDR
PIPARV-B	200000376200	ENTF	DSF HC GRANTS	USD
PIPARV-B	200000376300	ENTF	HIGHLY CONCESSIONAL	USD
<b>Project</b>	<b>Project FM</b>			

	<b>risk rating</b>	<b>Performance Score: Quality of Financial Management</b>	<b>Performance Score: Quality &amp; Timeliness of Audit</b>
PAIVA-B	Substantial	Satisfactory	Unsatisfactory
PRODEFI	Moderate	Satisfactory	Satisfactory
PNSADR-IM	High	Unsatisfactory	Satisfactory
PRODEFI Phase II	Low	Satisfactory	Satisfactory
PAIFAR-B	High	Satisfactory	Mod. satisfactory
PIPARV-B	Substantial	Moderately Satisfactory	Mod. satisfactory

The country disbursement ratio is **23.10%** due in part to the disbursement cap and the slow transfer of funds from the Central Bank to the Designated Accounts. Further to extensive discussions with the Ministry of Finance, there has been a slight improvement. However, the persistent shortage of foreign exchange with falling international reserves impels the Central Bank to retain foreign currencies longer. This shortage of foreign currency leads to an extension of the execution times of contracts relating to the acquisition of goods or equipment abroad.

Ineligible expenditure is on record for PAIFAR-B, PIPARV-B and PROPA-O, mainly due to cross-financing (PAIFAR-B, PIPARV-B) and category overdrafts in AWPB execution (PROPA-O). Discussions are underway to resolve the outstanding obligations through a refund, which is expected in March 2022.

#### **USE OF THE PROJECTS ASSETS (Vehicle and associated costs)**

Adherence to rules on the usage of project vehicles and associated costs has been a long-standing issue on the Burundi portfolio. Progress has been noted with the recent issuance of a Government decree governing donor-funded project vehicles, however further improvements in internal controls in this area are being introduced at IFAD's request.

#### **COMMENTS ON COSOP:**

As evidenced by the PEFA findings, PFM systems and transparency have improved in Burundi. However, some IFAD funded projects have fiduciary weaknesses, notably weak internal controls, capacity and government mechanisms. The implementation of programmatic approaches with the newly design project, PRODER, supported by intensive technical assistance, is expected to facilitate building up capacities and strengthening controls.



Division		ESA					
Pays		Burundi					
Projet		COSOP 2022 - 2027					
Date		02-Mar-22				NET RISK RATING	
INHERENT RISK RATING			Rating			Rating	
#	Description of Risk Feature	Rating	Assessment Basis	Remarks	Recommendation /Mitigation	Rating	
<b>A COUNTRY RISK ASSESSMENT</b>			<b>2.00</b>			<b>2.00</b>	
<b>1 Legal and Regulatory Framework</b>			<b>2.00</b>			<b>2.00</b>	
a	Country procurement law, regulations and manual exist	2	3 they all exist, 2 only two exist, 1 only one exist or none	There is a procurement code promulgated in January 2018 and implemented with the support of the World Bank. Implementing regulations (orders from the Minister of Finance and circular notes from the public procurement regulatory authority) are issued regularly. There is no government procurement manual, projects apply the project management manual and the IFAD Handbook.	Use of the IFAD Handbook in lieu of a national procurement manual/handbook.	2	
b	Existence of Standard Bidding Documents for Goods, Works and Services	1	3 all exist, 2 only for NCB & ICB, none for Shopping, 1 none exists	There is a lack of standard procurement documents (bidding documents / Request for Proposal, standard evaluation reports, ...). This multiplies the risk of errors, verification becomes time consuming and the documents are inconsistent because they change so often.	- Projects use standard documents from other donors such as the World Bank, the EU, the AfDB, etc. But this remains a problem for the harmonisation and standardisation of documents - Project will apply the standard bidding documents of IFAD when the french version will be released.	2	
c	Procurement Monitoring	2	Use PEFA Framework, see worksheet for details	Burundi has not been subject to PEFA evaluation in recent years. However, the texts in place ensure transparency, open and competitive procedures, monitoring of contracts awarded and access to means of recourse and remedies. However, the implementation is not strong because control and regulation authorities are sometimes incapable, sometimes complicit to enforce the texts.	There is a need for political dialogue and political will to fully apply the laws and regulations that are drafted properly to ensure good management of procurement and to make the best use of the funds available.	2	
d	Procurement Methods	2	Use PEFA Framework, see worksheet for details	Burundi has not undergone a PEFA evaluation in recent years. Apart from the defense secret contracts, most of the contracts awarded are generally awarded through competitive methods during the last closed fiscal year.	In Burundi's Public Procurement Act, the procurement methods are not complete for the selection of individual consultants. For ICS project apply IFAD's new handbook.	2	
e	Public access to procurement information	3	Use PEFA Framework, see worksheet for details	the legal and regulatory framework governing procurement; (ii) the procurement plans published on the ARMP's (Procurement Regulatory Authority's) website (sometimes with delays); (iii) bids opportunities; (iv) information on contracts awarded (subject, supplier, and contract amount); and (v) award reports for bidders who request for them. ARMP also releases: (i) information on the settlements of procurement-related complaints; (ii) annual procurement statistics. <a href="http://www.arp.bi">http://www.arp.bi</a>	Need to inform the public of their rights to information in public procurement.	2	
<b>2 Accountability and Transparency</b>			<b>2.00</b>			<b>2.00</b>	
a	Procurement Complaints Management	2	Use PEFA Framework, see worksheet for details	The Burundian Public Procurement Code provides for two types of progressive recourse: the informal recourse where the aggrieved supplier addresses his complaint to the PRMP (person in charge of procurement, who is the Coordinator in the case of projects) and then to the ARMP (public procurement regulatory authority), if he is not satisfied by the PRMP's response.	IFAD's NOs prevent some decisions by ARMP inconsistent with IFAD's guidelines (e.g., circular note for the non-application of the unconditional discussion). IFAD is currently reviewing these procedures with projects.	2	
b	Country Corruption Perception Index score	1	The score is published on Transparency.org. 0 to 29 = 1, 30 to 60 = 2, 61 to 100 = 3	- Burundi scored 19 out of 100 points on the Corruption Perceptions Index 2020 published by Transparency International. It is ranked 105/180	- Need to strengthen the political dialogue and the political will to crack down on corruption. - At the project level, risk is mitigated by IFAD reviews and relative independence of project staff from central administration	2	
c	2-tiered system to handle complaints	3	3 as stated, 2 only a single level system, 1 no system	In addition to the provisions of (a), the supplier may file a complaint in the relevant courts		3	
d	Existence of a debarment system	3	3 full existence, 2 existence of complaints body that is the authority, 1 does not exist	The debarment system exists and actions are regularly taken against fraudsters and various falsers. Firms or individuals who have been debarred are posted on the ARMP website. Even debarments lists from IFAD are taken into account.	- Projects in Burundi, including PRODEF-II, should create a database from the ARMP and IFAD lists to avoid contracting firms/individuals under sanctions. - Projects should also consult the World Bank website on "black lists". - IFAD will also have to feed this site with all cases and make these public (currently they are not)	2	
e	Existence of an independent and competent local authority responsible for investigating corruption allegations	1	3 existence of independent Anti-Corruption agency, 2 existence of an office within a government ministry/agency that carries out some/all of these functions, 1 does not exist	- Recently the Government suspended the Anti-Corruption Special Court and Special Brigade. Rather, anti-corruption sections will be created within the prosecutor's offices, and anti-corruption chambers would be established in the tribunals of first instance and courts of appeal. The powers and duties of the Special Brigade would be assigned to the judicial police. - Since the 2015 crisis, civil society and the media that played the role of whistleblowers have closed. - Admittedly, the results of these institutions left much to be desired, but it would be premature to comment on these changes and their impact on the fight against corruption	- Political dialogue to ensure the existence of effective and independent Anti-Corruption agency	1	
<b>B INSTITUTIONAL RISK ASSESSMENT</b>			<b>2.64</b>			<b>2.79</b>	
<b>1 Capability in Public Procurement</b>			<b>2.80</b>			<b>2.80</b>	
a	Existence of a Procurement Unit with at least 2 staff members (Design stage, reference is to govt agency) Existence of a Procurement Officer (Implementation)	3	3 as stated, 2 one staff member, 1 does not exist (at Design stage)	PNSADR-IM, which will manage the GCF project, has a procurement unit. This unit is composed of one (1) manager and one (1) assistant. The technical teams provide the technical specifications and participate in the Bids/Proposal Evaluation Committees. The project is also supported by national and international experts for complex or sophisticated procurement.	- Use of external consultants to compensate for the unavailability of project staff during certain periods.	3	
b	Staff member(s) have at least 7 years experience in donor-funded public procurement	3	3 as stated, 2 for less than 7 years and/or experience in public procurement but not donor-funded, 1 for less than 3 years experience	The Procurement Officer has more than 20 years of experience and the assistant has more than 12 years of experience in the domain.		3	
c	What is the general quality of documents produced by the procurement office?	2	3 for very good bidding documents, evaluation reports and contracts, 2 for mediocre documents, 1 for documents with bad quality	With PNSADR-IM, evaluation reports are generally of good quality in terms of content. However, the formats change all the time. There is ongoing work to standardize procurement documents for all IFAD projects in Burundi. Currently each project uses its own template from either the AfDB, WB or EU with adaptations that may contain errors or mistakes. With the forthcoming release of IFAD's templates, projects will adopt them.	IFAD should speed up the availability of procurement templates in French.	2	
d	Do procurement staff have immediate access to the legal and regulatory framework documents?	3	3 for all, 2 for some, 1 for none	Staff have immediate access to all documents of the legal and regulatory framework and have been trained to recognize all applicable documents.		3	
e	Are the procurement and financial management functions separated?	3	3 for total separation, 2 for some separation, 1 for procurement being done by FM staff	Procurement and finance management functions are separate. The Finance Controller, participates in the Evaluation Report Approval Committee.		3	

<b>2</b>	<b>Public Procurement Processes</b>	<b>2.49</b>				<b>2.78</b>
<b>i</b>	<b>Procurement Methods</b>	<b>2.50</b>				<b>2.50</b>
<b>a</b>	Procurement methods for Goods consistent with IFAD Guidelines	3	3 as stated, 2 for national or international, 1 for none	Procurement methods for goods are in line with IFAD guidelines.		3
<b>b</b>	Procurement methods for Works consistent with IFAD Guidelines	3	3 as stated, 2 for national or international, 1 for none			3
<b>c</b>	Procurement methods for Services consistent with IFAD Guidelines	2	3 for large-value method for firms, small value method for firms and method for individual consultants; 2 for two of the above; 1 for only one or less	Procurement methods for services are in line with IFAD guidelines, apart from the selection and management of individual consultants (missing).	- The new IFAD procurement handbook deals with individuals consultants hiring (french version not yet released) - Use of WB guidelines for hiring and management of individual consultant contracts is being used in the interim	2
<b>d</b>	Easy access to bidding documents by foreign firms	2	3 bidding documents are free and could be issued/sent electronically; 2 foreign bidders have to wire funds to Project to buy bidding docs; 1 bidding docs not practically available to foreign bidders	Tender documents are sold just to recover the costs of multiplying tender documents. There have never been any complaints from foreign firms about having to buy tender/proposal documents. The release is made on the project website and on the ARMP (regulatory authority) website. The release is not made in the international media or on the UN DG Market website.	Explore the terms of use of UNDB	2
<b>ii</b>	<b>Procurement Planning</b>	<b>2.53</b>				<b>3.00</b>
<b>a</b>	Are procurement plans prepared ahead of time and consistent with annual work plans/budgets?	3	3 prepared ahead and consistent, 2 one of either, 1 none	Procurement plans are prepared in advance and are consistent with annual work plans and budgets.		3
<b>b</b>	Do procurement people participate in the annual work planning processes?	2	3 if required by regulation and practised, 2 if required by regulation, 1 if none of above	Procurement officers participate in the elaboration of the AWPB because it is in his terms of reference but there is no regulatory provision requiring them to do so.	include in the project implementation manuals the involvement of the procurement officers in the elaboration of the AWPB	3
<b>c</b>	Are Procurement Plans done using an effective format with planned and actual rows across 3 different categories	2	3 for all, 2 for some, 1 for none	IFAD has designed a new PP template. PMSADR-IM has already adopted IFAD's new template. GCF project will apply the same template.		3
<b>iii</b>	<b>Procurement Processes</b>	<b>3</b>				<b>3</b>
<b>a</b>	Minimum number of quotations established by law	3	3 for three or more; 2 for two, 1 if it does not state or less than two	The minimum number of quotations established by the procurement act is five (5)		3
<b>b</b>	Minimum number of days for advertised procurement under competitive bidding processes	3	3 for minimum of 30 days; 2 for minimum of 20 days; 1 for less than 20 days or not stated	The code provides for 20 days to 40 days, depending on whether they are national or international tenders. These timeframes are respected		3
<b>c</b>	Is there enough time provided for bidders to ask questions and receive answers in the bidding process?	3	3 if bidders have a minimum of 3 days for the RFQ method and 7 days for competitive methods to ask questions, 2 if less than 3 days for RFQ and less than 7 but more than 4 days for competitive methods, 1 if not mentioned in RFQ and less than 4 days for competitive procurements	Article 128 of the CMP: Further clarification of the bidding documents shall be requested from the Contracting Authority not later than ten (10) calendar days before the deadline for submission of bids. Upon receipt of the request made by that deadline, responses must, in that case, be sent and received not later than five (5) calendar days before the deadline for submission of bids. - Art. 129 of the CMP: If the Contracting Authority fails to provide the requested clarifications within the above-mentioned time limits, the opening of tenders shall be postponed to a date that allows the Contracting Authority to provide the requested clarifications in compliance with the five (5) calendar days specified above.		3
<b>d</b>	Are clarifications provided to all bidders?	3	3 for all, 2 for some, 1 for none	- Article 130: The addressees of the written clarifications shall be all the candidates who have purchased the tender dossier shall be the sole addressees of the Contracting Authority's written clarifications.		3
<b>e</b>	Are bids received prior to the deadline securely stored?	2	3 for all, 2 for some, 1 for none	- Bids are submitted in due time,		3
<b>f</b>	Are procurement securities securely stored?	2	3 for all, 2 for some, 1 for none	- Need of safe deposit box to keep the bids and a note describing the procedure, responsibilities for keeping the bids is required	- the project must provide a safe deposit box to keep the bids and a note describing the procedure, responsibilities for keeping the bids is required	3
<b>g</b>	Are public bid openings conducted for advertised procurements, and within an hour of receipt of bids?	3	3 for both, 2 for bid openings being conducted more than an hour after receipt, 1 for bid openings not being conducted	- The evaluation of tenders is generally carried out within 30 minutes of receipt of the tenders		3
<b>h</b>	Are minutes of bid openings taken, and sent to bidders who submitted bids?	3	3 for both, 2 for minutes being taken but not being sent, 1 for none	- In accordance with Art. 179 of the PPA Evaluation minutes shall be drafted and sent to tenderers on request. The minutes are signed by all the members of the tender opening sub-committee. An attendance list signed by present bidders is attached to the opening minutes. The minutes shall be released by the person responsible for the contracts and handed over without delay to all tenderers who request them.		3
<b>i</b>	Are evaluations conducted by a suitably qualified ad-hoc evaluation committee?	3	3 for both, 2 for qualified but not ad-hoc, 1 for ad-hoc or none	In the evaluation committees there is always at least one specialist in the domain and if necessary the project requires external experts (e.g. equipment for mini rice mills, mini dairies, etc.)		3
<b>j</b>	In evaluation, is responsiveness based on criteria requirements in the bidding documents?	3	3 for all, 2 for some, 1 for none	Tenders are analysed on the basis of the criteria set out in the tender dossier.		3
<b>k</b>	Are evaluations completed within the bid validity period?	2	3 for all, 2 for some, 1 for none	- PMSADR-IM and other IFAD projects rarely comply with the 30-day maximum time limit for bid evaluations and are required to request extensions to the validity of bids	- Use of suitable consultants to evaluate bids to compensate the unavailability of project managers during certain periods.	2
<b>l</b>	Are conditions precedent to contract effectiveness clearly stipulated in the contract? (i.e., advance payment security, performance security, insurance, etc)	3	3 for all, 2 for some, 1 for none	The conditions precedent to the entry into force of the contract (i.e. advance payment bond, performance bond, insurance, etc.) are clearly stipulated in the contracts.		3
<b>m</b>	Does the agency maintain a complete record of the process? This would include copies of all public advertisements, pre-qualification documents (if used, the pre-qualification evaluation report documenting any decisions not to pre-qualify certain potential bidders), the bidding documents and any addenda, a record of any pre-bid meetings, the bid opening minutes, the final bid evaluation report (including a detailed record of the reasons used to accept or reject each bid), appeals against procedures or award recommendations, a signed copy of the final contract and any performance and advance payment securities issued, etc.	2	3 for all, 2 for some, 1 for none	The PMSADR-IM maintains a complete record of the process but the filing is done on a catch-up basis. The project does not apply electronic archiving.	- Systematically and regularly file the procurement documents - Applying an electronic archive	2
<b>n</b>	Are all contracts awarded advertised publicly?	1	3 for all, 2 for some, 1 for none	The project sends only notifications to tenderers but does not disclose the contracts awarded.	The use of online tools for this purpose shall be included in the PIM	2

<b>iv</b>	<b>Contract Administration and Management</b>	<b>2.55</b>				<b>2.82</b>
a	Existence of authority levels in the contract management process	3	3 for existence, 2 for some practice, 1 for none	Contracts are managed according to thresholds and at least 2 levels exist for each contract		3
b	Existence of approval thresholds for contract amendments	3	3 for existence, 2 for some practice, 1 for none	approval thresholds for contract amendments exist (if > 20% of the initial contract amount)		3
c	Is there an effective contract monitoring system/framework in place?	2	3 for all, 2 for some, 1 for none	- For works contracts, the project recruits monitoring missions and the project engineer ensures internal monitoring. - Billing for supervision contracts is linked to progress and to the invoicing of the works. This system, which at first sight appears to make the monitoring missions accountable, poses a problem when the work is slow or otherwise delayed and the monitoring agent claims to be paid for the time spent on the site"	- Appoint contract monitoring committees and require them to document problematic situations to speed up decision making - monitoring missions should be paid for the time spent with the possibility of either demobilisation of the monitoring missions or of some of the experts assigned to the mission, in particular when there are shutdowns of workites.	3
d	Is there a process to monitor delivery of goods to verify quantity and quality?	3	3 for all, 2 for some, 1 for none	Each supply is subject to acceptance and quality control (a report is signed by an ad hoc committee).		3
e	Is there a framework for approval of deliverables and payment process for consulting services contract?	3	3 for all, 2 for some, 1 for none	-The project has, in addition to the Bid Evaluation Committee, a Bid Evaluation Report Approval Committee. - Service contracts are paid per deliverable and this after verifying the conformity of the deliverable with the terms of reference. The acceptance committee drafts a minute.		3
f	Is there a process for resolution of final payment and contract closure?	3	3 for all, 2 for some, 1 for none	The final payment is made on the basis of an acceptance report of the services/supplies received and/or a final		3
g	Are contract disputes handled in accordance with a formal complaints/arbitration system?	3	3 for all, 2 for some, 1 for none	- Disputes are settled through a formal mechanism: amicable settlement, appeal to the ARMP and possibly referral to the appropriate courts.		3
h	Are works contracts supervised by independent engineers or a named project manager?	1	3 for all, 2 for some, 1 for none	managers are appointed by supervision is extremely weak and great delays have been experienced	New project to identify solutions to weak supervision and implement accountable managers	2
i	Are contracts completed on schedule and within the approved/contracted contract price?	2	3 for all, 2 for some, 1 for none	- Contracts are generally completed with delays due to internal problems (planning of numerous contracts, delays in the evolution of bids, etc.) and external problems (administrative problems: delay in obtaining quarrying permits, fuel supply, weak technical and financial capacities of firms / several contracts in backlog; advances are used to finance other contracts, the effects of climate change (flooding with the halt of works, etc.)	More attention is needed to contract management. Capacity building is encouraged in this area.	2
j	Does the organization have contract registers that register all contracts (with names, prices and dates), per procurement category?	3	3 for all, 2 for some, 1 for none	Complete contract records exist and are up to date. They are regularly updated in IFAD's CMT		3
k	Are adequate contract administration records maintained? (These would include contractual notices issued by the supplier, contractor, purchaser or employer; a detailed record of all changes or variation orders issued affecting the scope, quality, timing or price of the contract; records of invoices and payments; progress reports, certificates of inspection, acceptance and completion; records of claims and dispute and their outcomes; etc.)	2	3 for all, 2 for some, 1 for none	In general, adequate contract administration records exist. There is no formal system for collecting and tracking related documents	- corroborate the process of contract administration, collection and electronic filing (use checklists)	3
<b>Risk Rating System</b>						
<b>3</b> Low Risk						
<b>2</b> Medium Risk						
<b>1</b> High Risk						